

LAFAYETTE

EN

AMÉRIQUE ET EN FRANCE

PAR

LE COMTE PELET DE LA LOZÈRE

PARIS

GRASSART, LIBRAIRE ÉDITEUR

2, RUE DE LA PAIX, 2

—
1867

MANIO 0069

Conseil général de la Guyane

LAFAYETTE

EN

AMÉRIQUE ET EN FRANCE

IMPRIMERIE L. TOINON ET C^o, A SAINT-GERMAIN

80004743

150

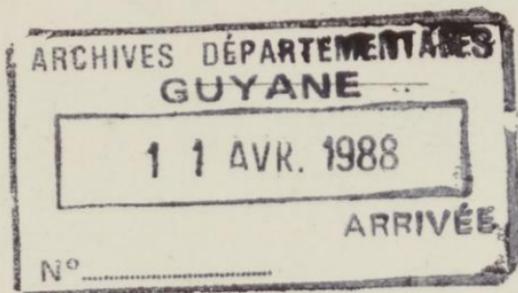
LAFAYETTE

EN

AMÉRIQUE ET EN FRANCE

PAR

LE COMTE PELET DE LA LOZÈRE



PARIS

GRASSART, LIBRAIRE ÉDITEUR

2, RUE DE LA PAIX, 2

1867

Tous droits réservés.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DE LA GUYANE

N° D'INVENTAIRE: 1106 .

COTE: 88 Res 104

80004743

110

I

GUERRE D'AMÉRIQUE

APR 1950

DE LA GUYANE

N° D'INVENTAIRE:

COTE:

LAFAYETTE

ET SON ÉPOQUE

I

GUERRE D'AMÉRIQUE

Parmi les hommes qui se sont fait un nom dans la Révolution française, le plus singulier, peut-être, est Lafayette, singulier surtout par la fixité immuable de ses opinions, au milieu de la mobilité générale ; beaucoup ont changé de parti suivant les temps, tantôt inclinant vers l'autorité, tantôt vers la liberté, mais il est resté toujours le même, ami passionné des idées libérales, et même républicaines, ce qui faisait un contraste piquant avec la classe nobiliaire dans laquelle il était né ; ni les mécomptes, ni les dangers, ni les souffrances

d'une captivité cruelle, n'ont pu altérer un moment ses sentiments ; sa longue vie lui a permis d'être témoin et acteur dans tous les événements, depuis la guerre d'Amérique à laquelle il prit part, jusqu'à notre Révolution de 1830, dont il fut un des promoteurs, en sorte qu'en la racontant on offrira le résumé de ce qui s'est passé dans les soixante années de cette période agitée.

Gilbert Motier, marquis de Lafayette, naquit en Auvergne, en 1757. Après la mort de son père, tué dans la bataille de Minden, en Allemagne, il fut conduit à Paris par sa mère, qui lui fit épouser, à dix-neuf ans, la fille du duc d'Ayen, de la maison de Noailles, qui en avait à peine quatorze. La mort de sa mère qui eut lieu peu après, le laissa maître d'une grande fortune ; et par sa naissance, aussi bien que par ses alliances, il pouvait parvenir, avec le temps, aux plus grandes charges de la cour. On lui en offrit une auprès d'un prince de la famille royale, mais il la refusa, professant déjà le mépris de ces sortes de distinctions et de l'oisiveté qui en est la suite ; né en Angleterre, il aurait trouvé dans les institutions du pays un champ d'activité pour son esprit. Tout ce qu'il put faire en France, fut d'entrer comme officier dans un régiment.

Mais la vie oisive de garnison ne pouvait lui

plaire ; il saisit la première occasion d'en sortir.

C'était le temps où les colonies anglaises d'Amérique, insurgées contre leur métropole, combattaient pour leur indépendance ; on prenait , en France, un vif intérêt à leur cause, soit par une suite de la rivalité nationale entre la France et l'Angleterre, soit parce que celle-ci, par le traité de 1763, avait enlevé à la France le Canada. Les officiers dans la garnison de Lafayette, ne parlaient que de la bravoure des insurgés, et du noble caractère de Washington qui les commandait.

L'imagination du jeune Lafayette s'enflamma par ces récits, et il résolut d'aller chercher la gloire en Amérique, en y défendant la cause de la liberté.

Plein de ce projet, il fait acheter secrètement un navire à Bayonne, le fait remplir d'armes et de munitions, qu'il veut offrir aux insurgés, et quand tout est prêt, s'échappe de son régiment, dit adieu à sa jeune femme qui est sur le point de le rendre père, et sans tenir compte de l'édit du roi, qui défend à ses sujets de prendre parti dans la querelle entre l'Angleterre et ses colonies, part pour Bayonne, s'embarque, et fait voile pour l'Amérique. Un navire du roi arrive, peu après sa sortie du port, pour l'arrêter.

Quel symptôme de l'état des esprits et de la ré-

volution qui se préparait, de voir un jeune homme appartenant à la plus haute noblesse, abandonner ainsi son pays, sa famille et tout ce qui fait le charme de la vie, pour aller défendre au delà des mers, la liberté d'un peuple étranger!

La traversée de Lafayette fut heureuse; il échappa aux croisières anglaises et débarqua à Charlestown, seul port qui ne fût pas bloqué par elles. Son navire, malheureusement, périt à l'entrée avec toute sa cargaison. Il reçut des habitants l'accueil dû à son dévouement.

Le congrès siégeait alors à Philadelphie. Lafayette, pour se rendre auprès de lui, dut voyager pendant plusieurs jours, à cheval, dans des pays presque inhabités. La vue de ces forêts vierges, et de cette nature sauvage, si différentes de Paris et de Versailles, émut le jeune voyageur. Reçu avec hospitalité par quelques rares colons, il fut charmé de l'égalité qui régnait entre eux.

Le congrès lui fit l'accueil le plus flatteur, voyant en lui le signe de la faveur dont sa cause jouissait en France, et pensant que son exemple pourrait concourir à l'augmenter. Washington était alors à Philadelphie. Le jeune Français lui fut présenté. Il fut charmé de sa bonne mine et de son enthousiasme pour la cause américaine, et se

l'attacha en qualité de major général. « Suivez-moi, lui dit-il, à mon quartier général ; vous vivrez avec moi, sous ma tente ; ne vous attendez pas à y trouver le luxe des armées de l'Europe. Nous sommes les soldats d'une république naissante, et devons vivre de privations, mais vous serez dédommagé par un cordial accueil. »

Le quartier général de Washington était alors sur les bords de la rivière de Brandywine, qui couvrait Philadelphie, et dont il voulait défendre le passage contre les Anglais, campés sur l'autre rive. Mais ceux-ci ayant passé la rivière plus haut, prirent les Américains à revers, et les forcèrent de se retirer avec perte. Lafayette, en voulant les rallier, reçut une balle à la jambe, qui le mit, pour quelque temps, hors de combat, mais le rendit plus cher aux Américains. Washington se retira dans les montagnes, attendant, pour reprendre la campagne, d'avoir réparé ses pertes.

Tandis que les Américains essuyaient cet échec en Pensylvanie, ils remportaient une victoire importante sur la frontière du Canada. Le général anglais Burgoyne, en voulant envahir leur territoire de ce côté, fut battu par eux, et obligé de se rendre prisonnier avec son armée.

Cette victoire des insurgés produisit un effet con-

sidérable en France, et fit penser que l'insurrection pouvait se maintenir longtemps encore, et peut-être triompher. On se demanda si la France, pour complaire à l'Angleterre, pouvait s'interdire plus longtemps tout commerce avec ces importantes contrées? Les insurgés avaient à Paris un agent qui entretenait secrètement des rapports avec le cabinet de Versailles. On signa avec lui un traité de commerce par lequel, sans les reconnaître comme État indépendant, et en laissant au temps le soin d'en décider, on réglait avec eux les rapports commerciaux¹. Le cabinet de Londres, indigné de cette conduite d'un allié, déclara la guerre à la France; celle-ci entraîna à sa suite l'Espagne et la Hollande, non moins jalouses que la France de la suprématie maritime de l'Angleterre, et de la guerre entre l'Angleterre et ses colonies, naquit ainsi une guerre générale.

Ce fut un triomphe pour Lafayette de voir que son pays qui l'avait blâmé de porter secours aux insurgés le suivait dans cette voie. Le congrès le chargea d'aller solliciter en France un envoi de troupes, et lui donna pour s'y transporter la frégate *l'Alliance*, qui aborda heureusement à Brest.

1. 16 février 1778.

On juge quelle fut la joie de Lafayette de revoir, après deux ans, sa patrie, et d'embrasser sa jeune femme et l'enfant né depuis son départ. Le ministre de la guerre lui prescrivit, pour la forme, quelques jours d'arrêt, pour avoir quitté son régiment sans permission, et enfreint l'édit du roi qui défendait de prendre parti pour les insurgés ; mais après cela, il fut reçu à la cour comme un jeune héros qui avait ajouté à la gloire du nom français. On l'accabla de questions sur les événements auxquels il avait pris part. La reine surtout, qui devait un jour avoir tant d'aversion pour lui, le combla d'attentions ; elle lui fit donner un régiment qui devait porter son nom. Le célèbre Franklin, représentant du congrès, auprès du roi, lui offrit par ordre de son gouvernement, en présence des Américains qui se trouvaient à Paris, une épée sur la poignée de laquelle était figurée une femme enchaînée représentant l'Amérique, dont un jeune guerrier brisait les fers. On écrivit sur l'écu de celui-ci la devise de Lafayette : « CUR NON ? (*Pourquoi non ?*) » expression fidèle de sa confiance dans les entreprises les plus difficiles.

Après quelques mois de séjour en France, Lafayette retourna en Amérique où il fut suivi par un corps de 12,000 hommes de troupes sous le com-

mandement de Rochambeau. Ces troupes, débarquées à Newport, dans le Rhode-Island, devaient aller joindre par mer celles de Washington devant New-York, pour concourir avec lui, au siège de cette ville occupée par les Anglais. Mais ceux-ci, par leur escadre, les empêchèrent de sortir du port, et les réduisirent à une inaction forcée.

Cette inaction excita l'impatience de Lafayette qui, dans son ardeur de jeune homme, prit sur lui d'en écrire à Rochambeau. « On s'attendait, lui dit-il, à un coup d'éclat, à l'arrivée des Français. Ne ferez-vous rien pour justifier cette attente, en forçant la sortie du port, au moyen des bâtiments qui vous ont amené, et venant vous joindre à nous? L'escadre anglaise, il est vrai, a plus de vaisseaux et plus de canons; mais est-il rien d'impossible à des Français? » Le général lui répondit : « Votre confiance sied à un jeune homme; et c'est bien fait de croire les Français invincibles; mais permettez à un vieil ami qui a pour vous des sentiments de père, de vous apprendre un secret : c'est qu'il n'y a pas de soldats plus prompts à se décourager s'ils s'aperçoivent que leur général les compromet témérairement dans le seul intérêt de sa gloire. Si j'ai conservé la confiance de mes troupes, c'est qu'elles savent que sur 15,000 soldats tués en

Allemagne, dans celles qui étaient sous mes ordres, pas un ne l'a été par mon imprudence, et dans des entreprises où j'ai moins songé à leur salut qu'à attirer sur moi les regards et à avancer ma fortune. Gardez, mon cher ami, toute votre ardeur pour l'action, et souvenez-vous de mon conseil dans la délibération dont elle est précédée. Le généralissime, au reste, a approuvé ma conduite, ce qui m'autorise à la croire sage. »

Le jeune Lafayette donna une autre marque de son patriotisme plus bouillant que réfléchi.

Le commissaire anglais lord Carlisle, embarqué sur la flotte, ayant publié une proclamation par laquelle il invitait les insurgés à renouer leurs liens avec la mère-patrie, et à se défier d'un allié sans foi, Lafayette y vit une injure contre la France, et envoya à lord Carlisle un cartel, où il le défiait en combat singulier, lui laissant le choix du lieu et des armes. Celui-ci répondit qu'il ne devait compte de ses proclamations qu'à son gouvernement, et que le soin de venger les insultes réciproques des deux nations appartenait à leurs flottes et à leurs armées.

Washington, pour occuper l'ardeur de Lafayette, l'envoya avec 2 ou 3,000 hommes, défendre la Virginie contre le général anglais Cornwallis, et

force lui fut de pratiquer contre un ennemi plus nombreux et plus aguerri, un système de temporisation, et de prudence, qu'il avait blâmé dans Rochambeau, et même dans Washington, et malgré cela il faillit plusieurs fois tomber dans les mains de Cornwallis, qui écrivait : « Le jeune homme ne peut m'échapper (The boy cannot escape me.) »

Mais ce fut, au contraire, le général anglais qui tomba aux mains des alliés. Washington et Rochambeau l'ayant contraint de se renfermer dans Yorktown, l'y assiégèrent, et après un assaut dans lequel Lafayette se distingua à la tête d'un corps américain, l'obligèrent de se rendre avec son armée, la dernière qui restait aux Anglais.

Louis XVI, informé de cet événement important, et de la part que Lafayette y avait eue, lui conféra le grade de maréchal de camp, correspondant à celui qu'il avait dans l'armée américaine.

La guerre active, à dater de ce jour, ne se poursuivant plus qu'entre les flottes, Lafayette fut autorisé par le congrès à faire un second voyage en France avec mission de se joindre au ministre des États-Unis, à Paris, dans toutes les négociations qui auraient rapport à leurs intérêts.

Le moment semblait venu pour l'Angleterre de renoncer à une lutte désespérée contre ses colonies

et de les reconnaître. Mais elle ne pouvait faire la paix sur une défaite, et vaincue sur terre, elle devait attendre d'avoir pris sa revanche sur son élément. L'occasion s'en offrit bientôt.

L'escadre française du comte de Grasse, rencontrée par les Anglais dans les Antilles, fut détruite, et son amiral fait prisonnier.

Le siège de Gibraltar par terre et par mer, entrepris par les Espagnols et les Français, échoua contre le courage et l'habileté du gouverneur anglais. Les princes français qui s'y étaient rendus, comme à une fête, tant on se croyait sûr du succès, furent témoins de la destruction des batteries flottantes des alliés, qui lancèrent en vain leurs bombes et leurs boulets. L'Angleterre, après ces deux succès, jugea que l'honneur de ses armes était sauf. Elle reconnut l'indépendance des États-Unis d'Amérique et fit la paix avec leurs alliés (1783).

Ainsi se termina la guerre de l'insurrection d'Amérique qui ne fut pas sans influence sur la Révolution française. Elle accoutuma les esprits en France à s'occuper beaucoup de liberté et de constitution. Les dépenses considérables dans lesquelles le trésor royal fut entraîné pour soutenir la guerre contre l'Angleterre créèrent un déficit dans les

finances pour lequel il fallut convoquer les États-Généraux, et cette convocation amena la chute de la monarchie.

Les germes de la Révolution française étaient déposés dans les mœurs et les institutions bien avant la Révolution d'Amérique.

Louis XIV l'avait préparée en appelant toute la noblesse à la cour, et l'obligeant à un luxe ruineux. Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, s'en plaint amèrement, et prédit des catastrophes.

Louis XV traîna la royauté dans la boue avant qu'elle n'y fut traînée par le peuple.

Les écrivains philosophes du siècle avaient mis à nu les vices de la monarchie.

Mais la Révolution d'Amérique popularisa ces idées même à la cour, et ajouta de nouveaux ferments de révolution à ceux qui existaient.

Deux jeunes Anglais destinés à devenir célèbres, Pitt et Wilberforce, visitant la France après la paix, furent invités au voyage de la cour à Fontainebleau, et s'y rencontrèrent avec Lafayette. Wilberforce consigna ses remarques dans son journal. « Ce qui a le plus frappé mon attention, dit-il, c'est la position de Lafayette à la cour. Il semble être le représentant de la démocratie à la cour d'un roi; un tribun du peuple au milieu de l'aristo-

cratie. Sa maison est montée à l'anglaise, et malgré la gaité et le sans-façon admis à Fontainebleau, il conserve dans ses manières l'austérité républicaine. Quand les belles dames de la cour l'invitent à prendre place à une table de jeu, il lève les épaules, et s'éloigne, ne craignant point de montrer son dédain pour les amusements de sa nation. Cela n'empêche point qu'il ne soit fêté et recherché par tous, par les dames surtout, comme le champion des idées nouvelles. La faveur dont il jouit, même à la cour, à raison de ses opinions et de son rôle, montre clairement le changement qui s'est opéré dans les esprits, et annonce l'approche de la tempête¹. »

Qui ne serait frappé de cette perspicacité dans un homme si jeune, et n'y reconnaîtrait l'esprit politique de sa nation ?

Si telle était la faveur dont jouissait Lafayette en France, que ne devait-elle pas être en Amérique ? Aussi ses amis, dans ce pays, le pressèrent-ils de leur faire une visite, et de venir jouir du spectacle de leur indépendance à laquelle il avait contribué. Accédant à leur vœu, il se rendit en Amérique un an après la paix, et visita les treize États dont se

1. Life of Wilberforce, t. I, page 41.

composait alors l'Union, qui en compte aujourd'hui trente-six. La législature de chacun d'eux lui conféra le titre de citoyen de l'État. Celle de la Virginie décida que son buste serait placé dans la salle de ses séances, et qu'un semblable serait envoyé à la ville de Paris, en témoignage de l'union des deux peuples. Le congrès alors réuni à Philadelphie, le reçut dans une séance solennelle, et lui vota des remerciements pour les services qu'il avait rendus à la nation.

Il visita Washington dans sa modeste habitation de Mont-Vernon. La constitution qui a institué la présidence de l'Union n'existait point encore, et il n'avait pas inauguré cette grande magistrature. Son premier besoin, après avoir déposé son commandement, avait été de rentrer dans la demeure qu'il habitait auparavant, empressé de se décharger de la grave responsabilité qui pesait sur lui depuis huit années, et ne demandant rien que de voir sa patrie heureuse et libre.

Les entretiens entre Lafayette et son ancien général, portèrent sur les premiers pas de l'Union américaine, depuis la paix, plus dangereuse quelquefois que la guerre pour un nouvel État fédératif qui n'a plus le motif du danger commun pour le tenir uni ; heureux Lafayette s'il s'était pénétré des

idées de Washington sur le gouvernement convenable à chaque peuple, et sur le danger des théories absolues.

Le temps pendant lequel Lafayette était demeuré en Amérique sous la direction de ce grand homme dans un rôle purement militaire, fut le plus heureux de sa vie, le seul où il réussit dans ce qu'il entreprit, et jouit, dans son pays, d'une popularité incontestée. Nous le verrons désormais engagé en France dans la lutte des partis, gouverné par des principes qui, d'une application simple et naturelle en Amérique, rencontraient en France des difficultés insurmontables, marchant de déception en déception, objet d'aversion tantôt pour un parti, tantôt pour l'autre, et jamais satisfait du résultat des événements.

Mais avant d'être engagé dans cette ingrate et laborieuse carrière, il eut le temps, à son retour en France, de visiter les cours d'Allemagne. Il vit, à Berlin, le grand Frédéric dont les idées philosophiques tempéraient le gouvernement absolu, et assista aux manœuvres de Potsdam où les étrangers allaient prendre des leçons de l'art militaire. Il vit, à Vienne, un souverain non moins singulier, Joseph II, partisan des réformes, mais bien éloigné de les pousser aussi loin qu'on l'a fait ailleurs.

Partout il fut interrogé sur le peuple américain avec plus de curiosité que de sympathie, et vit que la France était le seul pays où ses idées pussent rencontrer de l'écho.

II

RÉVOLUTION DU 14 JUILLET

II

RÉVOLUTION DU 14 JUILLET

Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis la fin de la guerre d'Amérique, que les ministres de Louis XVI éprouvèrent les plus grands embarras pour acquitter les dettes qu'elle avait fait contracter, et subvenir aux besoins du trésor royal. De nouveaux impôts furent décrétés, et il fallut les soumettre à l'enregistrement des parlements, car dans les monarchies les plus absolues on ne se passe point du concours d'une assemblée quelconque pour faire accepter par le peuple les charges qui lui sont imposées. Le parlement de Paris donnait le ton aux autres. Il n'avait de commun que le nom avec la puissante institution qui gouverne l'Angleterre, car ses fonctions étaient essentiellement

judiciaires, mais il affectait dans les temps de trouble un pouvoir politique. Il refusa d'enregistrer les nouveaux impôts, demanda des comptes, et sacrifiant à l'esprit d'opposition sa propre prérogative, parla des États-Généraux comme ayant seuls autorité pour imposer des charges à la nation. Les États-Généraux, en effet, composés des députés des trois ordres, formaient seuls une représentation nationale, mais ils n'avaient pas été réunis depuis 1614, et la pensée de les convoquer, dans les circonstances surtout où l'on se trouvait, effrayait à la cour les plus hardis.

On eut recours à un expédient pratiqué dans d'autres temps, qui fut de convoquer une assemblée des notables, choisis par le roi dans les trois ordres, pour examiner l'état des finances, et donner son avis sur les impôts proposés, dans la pensée qu'après un vote favorable de cette assemblée, le parlement ne ferait plus difficulté d'enregistrer.

L'assemblée des notables de 1787 fut composée de cent quarante-trois membres; elle était imposante par son nombre, mais dépourvue de l'autorité que donne l'élection. Le nom de Lafayette était trop populaire pour qu'il ne fût pas appelé à en faire partie. Les huit bureaux entre lesquels elle se divisa avaient chacun pour président un des

princes de la famille royale, ou un grand personnage de la cour. Lafayette se trouva faire partie du bureau présidé par le comte d'Artois, frère du roi.

Il opina dans la discussion pour que les États-Généraux fussent convoqués. Le comte d'Artois, à ces mots, bondit sur son siège, en témoignant une vive indignation, et alors commença entre eux un antagonisme qui a duré toute leur vie. Un jour devait venir où Lafayette aurait entre ses mains le sort du prince devenu roi, et ne contribuerait pas peu à le faire tomber du trône.

L'assemblée des notables n'ayant eu aucun effet pour l'enregistrement des impôts nouveaux et le rétablissement des finances, le roi se vit contraint, malgré sa répugnance, à convoquer les États-Généraux; leur réunion fut fixée au 2 mai 1789. Et au moment de procéder aux élections, la question s'éleva de savoir de quel nombre de membres ils se composeraient. Ceux de 1614 avaient été composés de trois cents membres du clergé, trois cents de la noblesse, et trois cents du Tiers-État, élus chacun par leur ordre.

Mais le Tiers-État représenta qu'il avait crû considérablement, depuis lors, en nombre et en influence, et demanda à avoir un nombre double de

représentants, c'est-à-dire autant que les deux autres ordres réunis.

La question eût été indifférente si les États avaient dû délibérer comme en 1614. Chaque ordre, à cette époque, délibérait séparément dans la salle qui lui était affectée, et le vote identique de la majorité dans deux ordres décidait la question contre le troisième, en sorte que, par rapport aux impôts dont les deux premiers ordres étaient exempts, leur vote décidait la question contre le troisième qui en supportait seul le poids. Il était évident que la demande du Tiers d'avoir un nombre double de membres devait les conduire à demander que les trois ordres ne formassent qu'une seule assemblée, et qu'on y délibérât par tête.

Aussi la question parut-elle très-grave. On eut recours encore à l'assemblée des notables pour la décider; tous les bureaux, moins un, votèrent contre le doublement du Tiers. Un seul lui fut favorable, celui présidé par le comte de Provence, frère aîné du comte d'Artois, qui devait régner sous le nom de Louis XV. II, et déjà se faisait remarquer par les tendances plus libérales que celles de son frère.

Qui n'aurait cru que Louis XVI sanctionnerait l'avis de la majorité qui était conforme à son désir? Mais il n'en fut rien. Le faible roi n'osa rompre en

visière à l'opinion, et décida que le Tiers aurait un nombre double de représentants.

Les États-Généraux se réunirent, au jour marqué, à Versailles, dans la salle du Tiers-État, qui était naturellement la plus grande, et après le discours du roi, ils furent invités à se séparer, pour attendre les communications qui leur seraient faites. Les deux premiers ordres sortirent pour se rendre chacun dans leur salle. Le Tiers-État, qui était dans la sienne, resta, et invita les deux autres ordres à s'y rendre, pour vérifier ensemble les pouvoirs, parce que chaque ordre avait intérêt de savoir si les deux autres avaient été régulièrement élus.

Le clergé et la noblesse, d'accord avec la cour, virent bien que cela conduisait à la délibération commune, et par tête, sur toutes les questions, et refusèrent de se rendre à l'invitation qui leur était faite. Cinq semaines s'écoulèrent ainsi, jusqu'au jour où le Tiers délibéra que, les deux autres ordres refusant de se réunir à lui, il se constituait en assemblée nationale pour s'occuper seul, ou avec ceux qui voudraient se joindre à lui, des intérêts de l'État.

La cour enfin s'émut, et conclut d'arrêter cette usurpation. La salle du Tiers fut fermée, et ses

membres, quand ils se présentèrent, en trouvèrent les portes gardées par des soldats. On y prenait, leur fut-il dit, des dispositions pour une séance royale qui aurait lieu le lendemain. Mais ils avaient le vent de l'opinion pour eux, et ne se contentèrent point de cette explication. Ils se répandirent dans la ville, cherchant un lieu où se réunir, et s'arrêtèrent à la salle d'un jeu de paume, devenue célèbre par le serment qu'ils y firent, de ne se séparer qu'après avoir donné au pays une constitution.

Cependant la séance royale eut lieu le lendemain. Le roi y déclara nulle la délibération du Tiers qui se constituait en assemblée nationale, ordonna que chaque ordre délibérât séparément suivant l'usage, et annonça que, s'il n'était pas secondé par les États-Généraux, il saurait faire seul, et sans eux, le bien de la nation à laquelle il assurerait les avantages qu'elle réclamait, l'égalité des droits, le vote libre de l'impôt, et son égale répartition ; après quoi il ordonna en se retirant, aux membres des États, de se séparer, de cesser toutes délibérations, et d'attendre qu'il les convoquât pour se réunir dans leurs salles respectives. Le clergé et la noblesse sortirent à sa suite. Le Tiers resta et le grand maître des cérémonies étant venu, lui or-

donna, de la part du roi, de se séparer ; Mirabeau fit en son nom cette fière réponse : « Allez dire à votre maître, que nous sommes ici par la volonté du peuple, et n'en sortirons que par la force des baïonnettes. »

Mais le temps n'était pas venu où on devait disperser ainsi les assemblées représentatives. La nation ne l'aurait pas souffert. Une minorité de la noblesse et du clergé, se décida à se réunir au Tiers, et le roi, voyant le péril que couraient les membres de la majorité des deux ordres qui étaient insultés, et menacés, dans les rues, les fit inviter à cesser leur résistance, et à se réunir également à l'assemblée. Lafayette ne put se réunir à elle qu'alors, parce que la noblesse d'Auvergne, qui l'avait élu, lui avait prescrit par un mandat impératif, alors en usage, de voter et d'agir avec la majorité de son ordre.

Ainsi se trouva définitivement formée cette célèbre assemblée constituante, qui ne sut rien constituer de durable dans l'ordre politique, parce qu'en instituant une chambre unique, et un roi sans pouvoir, elle créa l'anarchie qui devait bientôt les dévorer l'un et l'autre. La constitution de 1791, qu'elle décréta, dura moins de temps qu'elle n'en avait mis à la faire.

Lafayette demanda qu'elle fût précédée d'une déclaration des droits de l'homme, énonçant les principes primordiaux de toute société :

La nature a fait tous les hommes libres et égaux.

Tout gouvernement est institué pour le bonheur commun.

Le principe de toute souveraineté est dans la nation.

Maximes contenues dans la déclaration d'indépendance des États-Unis.

Mais le congrès, en les plaçant dans le préambule de cette déclaration, avait voulu seulement justifier sa rupture avec le gouvernement de la métropole; elles faisaient partie du manifeste de sa déclaration de guerre; il n'eut garde de les placer dans la constitution qui n'admettait pas de maximes philosophiques, mais seulement des lois positives, accompagnées d'une sanction.

Lafayette cependant eut un plein succès, et sa déclaration fut acceptée parce qu'elle était dans le goût du temps; elle rendit son nom encore plus populaire. Il ne douta pas qu'avec un tel préambule, la constitution ne fût indestructible, et qu'elle ne fit le bonheur de la nation jusqu'à la dernière postérité.

Mais un événement grave appela bientôt les esprits sur le terrain de la pratique.

L'agitation qui régnait à Versailles ayant fait penser aux ministres du roi qu'il était prudent d'y réunir quelques troupes, leur arrivée fut présentée comme le signe avant-coureur des violences qu'on méditait contre l'assemblée ; la plus grande fermentation éclata dans son sein, et Mirabeau se faisant son interprète, proposa une adresse au roi pour demander l'éloignement des troupes. Cette proposition eût dû être, suivant l'usage, renvoyée à une commission, pour vérifier les faits, et donner son avis sur l'opportunité de l'adresse proposée. Mais Lafayette prenant la parole : « Qu'est-il besoin, dit-il, d'une commission ? Les faits ne sont-ils pas assez connus, et quand même les soldats qui nous entourent ne seraient pas destinés contre nous, ne suffit-il pas qu'on puisse en avoir le soupçon pour que notre dignité soit compromise, et l'autorité morale de nos actes diminuée ? Je demande qu'on délibère immédiatement, et que le projet d'adresse soit adopté. »

Cette proposition flattait trop les passions de l'assemblée pour n'être pas accueillie. L'adresse fut votée immédiatement, et portée au roi par une députation. Le roi repoussa le soupçon comme inju-

rieux, et refusa le renvoi qui lui était demandé.

La nouvelle de ce refus produisit dans Paris la plus vive agitation. On y répandit le bruit que l'assemblée allait être dissoute par la force, et que les troupes se porteraient ensuite sur Paris; que de grands amas d'armes avaient été formés à la Bastille pour soumettre la capitale. On crie de toutes parts : « A la Bastille, à la Bastille. » Le peuple court aux armes, et se dirige vers cette vieille forteresse, qui lui est odieuse, comme ayant servi de prison d'État. Il y est accompagné par un certain nombre de gardes françaises, troupe d'élite, employée à la garde de Paris, qui, par un long séjour dans la capitale, en avait contracté les passions. Elle traîne avec elle ses canons. On somme en arrivant le gouverneur d'ouvrir ses portes, il s'y refuse, affirmant qu'il n'a point d'armes, et que quelques invalides forment toute la garnison. Mais il est prêt à admettre les commissaires qu'on chargera de vérifier ses assertions. Les commissaires se présentent et on baisse le pont-levis pour les recevoir, mais la foule fait irruption. Le gouverneur est massacré, et sa tête placée au bout d'une pique. Les invalides ont le même sort.

Telle fut cette fameuse journée du 14 juillet 1789, qui mérita, par son importance, de servir de date à

la révolution. Son effet fut immense en France et en Europe, et la nouvelle en arriva partout avec une promptitude, qu'on a peine à comprendre, quand on considère combien alors étaient rares et lents les moyens de communication. Partout, en France, on se persuada que les rois étrangers allaient envahir le pays pour venger la royauté outragée; on attendit les Allemands sur les bords du Rhin, les Espagnols aux Pyrénées, les Piémontais aux Alpes. On montait sur les hauteurs pour les voir arriver, et les imaginations effrayées croyaient voir la fumée de leurs camps, et les maisons en flammes. C'est ce qu'on appela l'alerte, panique extraordinaire, dont il y a des exemples dans l'antiquité, chez des peuples en proie à une vive émotion.

L'effet de cette panique fut que toute la nation se trouva armée. Elle donna naissance à la garde nationale. Alors aussi commença l'émigration. Les princes, frères du roi, et une grande partie de la noblesse, ne se croyant plus en sûreté, quittèrent la France, où ils pensaient revenir bientôt, avec les armées étrangères, et privèrent le malheureux Louis XVI de l'appui qu'il aurait pu trouver dans leur présence.

III

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE ET LÉGISLATIVE

III

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE ET LÉGISLATIVE

Louis XVI ne put se faire illusion sur la gravité de l'insurrection du 14 juillet, par laquelle sa capitale échappait à son autorité. L'arrivée des troupes à Versailles ayant été l'occasion de ce soulèvement, il se flatta de l'apaiser en les renvoyant, et annonça ce renvoi à l'assemblée. Mais comme le pouvoir était passé dans les mains de celle-ci, comme elle avait plus d'influence que lui sur le peuple, il voulut que ce fût elle qui lui annonçât la satisfaction donnée à ses désirs. Elle chargea donc une députation de se rendre à Paris pour remplir cette mission, et Lafayette fut à sa tête comme l'un de ses vice-présidents.

Ce ne fut pas sans peine que la députation

arriva à l'Hôtel-de-Ville à travers la foule qui en encombrait les abords. Le conseil de la commune, nommé par les électeurs, y était réuni pour la recevoir. Lafayette lui annonça l'acte de condescendance du roi, et ajouta : « Dites au peuple, qu'après qu'il a sauvé la liberté, nous comptons qu'il fera la part de l'ordre, et que, moyennant cela, il peut tout attendre d'un roi généreux et dé trompé. »

Le conseil, après que la députation fut retirée, s'occupa de nommer un maire de Paris, en remplacement du prévôt des marchands, nom que portait alors cette magistrature qu'il avait abolie. Son choix se porta sur le vertueux Bailly, naguère président de l'assemblée nationale, homme aussi distingué par son caractère que par son savoir.

Il passa ensuite à l'élection du commandant de la garde nationale de Paris, nouvellement instituée, et comme il flottait entre plusieurs candidats, un membre montrant le buste de Lafayette, envoyé par l'État de la Virginie : « Qu'avez-vous besoin, dit il, de tant chercher; voilà l'homme qu'il vous faut, celui qui a défendu la liberté en Amérique, et qui saura la défendre ici. » Lafayette fut élu.

Alors fut adopté le drapeau tricolore en remplacement du drapeau blanc, et la cocarde aux mêmes

couleurs. Lafayette fit inscrire sur le drapeau de la garde nationale, la belle devise « Liberté; ordre public. » Heureux s'il eût pu l'inscrire dans les cœurs !

Bailly et Lafayette n'acceptèrent qu'à la condition que le choix du conseil serait confirmé par les électeurs des soixante sections de Paris, persuadés que tout pouvoir doit venir du peuple, et que plus est grand le nombre de ceux qui concourent à son choix, plus ses racines plongent profondément dans la population, plus il est assuré d'être obéi par elle. L'expérience ne confirmera pas cette théorie. Les électeurs ratifièrent sans difficulté les choix du conseil.

Avec le commandement de la garde nationale de Paris, commença pour Lafayette une responsabilité qu'il n'avait pas encore connue. Il dut répondre de la tranquillité de la capitale, sans autre force publique que la milice improvisée, car la jalousie du peuple de Paris, dans toutes les circonstances semblables, n'a souffert la présence d'aucune troupe dans la ville.

Les ministres du roi pensèrent que, pour sceller sa réconciliation avec le peuple de Paris, il devait se montrer au milieu de lui, et quand cette résolution fut prise, la reine fut en proie aux plus vives

inquiétudes. Elle l'embrassa avec larmes, à son départ, comme si elle craignait de ne pas le revoir.

Bailly et Lafayette l'attendirent à la barrière. Le premier, en lui offrant suivant l'ancien usage, les clefs de la ville, lui dit : « Ce sont les mêmes clefs offertes à votre aïeul Henri IV, après qu'il eut conquis la capitale. La capitale, aujourd'hui plus heureuse, a conquis son roi, » paroles qui voulaient être flatteuses, et qui faisaient au contraire ressortir, pour l'humiliation du roi, la différence entre sa position et celle de son aïeul. Henri IV vainqueur devait être respecté, Louis XVI vaincu ne pouvait pas l'être, et il était aisé de prévoir que leur sort serait différent.

Lafayette se tint à cheval, à la portière du roi, pendant le trajet de la barrière à l'Hôtel-de-Ville, on passa entre deux haies de gardes nationaux qui ne firent pas entendre un seul cri de « vive le roi, » mais seulement celui de « vive la nation, » que les circonstances rendaient menaçant. Le conseil de la commune reçut le roi au bas de l'escalier de l'Hôtel-de-Ville, et le conduisit dans la grande salle. Le roi le félicita des choix qu'il avait faits pour la première magistrature de la ville et pour le commandement de la garde nationale, et leur donna, pour la forme, sa sanction. Le maire lui offrit la

cocarde tricolore, qu'il substitua immédiatement à la cocarde blanche sur son chapeau, et ce signe protecteur, marque de sa soumission, lui valut, à son retour, quelques cris de « vive le roi, » de la part du peuple rangé sur son passage.

Lafayette se félicita de ce que cette périlleuse journée s'était passée heureusement, et en augura favorablement pour l'avenir, mais son attente fut cruellement déçue par les événements des jours suivants.

Le ministre Foulon, successeur de Necker aux finances, arraché par le peuple de son domicile, fut traîné à l'Hôtel-de-Ville et assassiné presque dans les bras du général. Son gendre Bertier, intendant de Paris, eut le même sort. La garde nationale ne fit rien pour les défendre.

Lafayette, indigné, donna sa démission du commandement de la garde nationale, déclarant qu'il ne pouvait rester à la tête d'un corps qui remplissait si mal sa mission. Mais le maire Bailly et son conseil se rendirent chez lui et le supplièrent de ne pas les abandonner dans des circonstances si critiques. Les gardes nationaux réunis dans leurs sections, signèrent l'engagement de prévenir le retour de pareils malheurs; il se laissa toucher, et resta, pour son malheur. Des événements plus graves

encore, s'il est possible, lui montrèrent bientôt qu'il eût dû se retirer.

Le bruit se répandit à Paris qu'un dîner avait été donné à Versailles par les gardes du corps aux officiers d'un régiment nouvellement arrivé, et qu'on y avait entonné des chants contre la Révolution, et foulé aux pieds la cocarde tricolore. Le roi et la reine y avaient paru, disait-on, avec leurs enfants, et des cris enthousiastes, mêlés de menaces contre leurs ennemis, les avaient accueillis. Ce récit excita dans le peuple une vive irritation, augmentée par la cherté du pain. Il se porta en foule à l'Hôtel-de-Ville, criant : à Versailles, à Versailles ; comme s'il voulait y aller tirer vengeance du dîner des gardes du corps, et demander des mesures qui fissent vendre le pain à meilleur marché.

Lafayette, averti de ce qui se passe, se rend en toute hâte à l'Hôtel-de-Ville et s'efforce de dissuader le peuple de son projet. — S'il y a eu des coupables, dit-il, dans le dîner dont on parle, ils seront punis ; et quant au prix du pain, résultat d'une mauvaise récolte, rien n'est plus propre que les troubles à le faire renchérir. Après beaucoup de discours, quatre heures sont arrivées, la nuit approche, et on peut espérer que le peuple renoncera à son projet, et se dispersera.

Mais Lafayette apprend qu'une autre colonne, partie d'un autre point, s'est mise en marche pour Versailles avec des armes et du canon, et annonce les plus sinistres desseins ; qu'il n'y a pas un instant à perdre si on veut arriver assez tôt pour protéger la demeure royale.

Lafayette, après s'être fait autoriser par le conseil de la commune, part aussitôt avec quelques bataillons de la garde nationale. Il apprend, au pont de Sèvres, que la colonne de peuple est passée, et que le régiment de troupes qui est caserné là n'a mis aucun obstacle à ce qu'elle poursuivît sa route. Il arrive à Versailles que déjà des coups de fusil ont été échangés entre elle et les gardes du corps qui gardent la grille du château. Il demande à parler au roi ; on l'introduit. Les salons qu'il traverse sont remplis des officiers et employés de la maison du roi, et des personnes de la cour qui sont accourus pour partager les dangers de la famille royale. Tous sont persuadés que Lafayette est le chef des révolutionnaires et que ce qui se passe est son ouvrage ; ils jettent sur lui, à son passage, un regard irrité, et il entend murmurer le nom de Cromwel.

Le roi, cependant, le reçoit sans colère. Il entend sans émotion les explications qui lui sont données, et se borne à dire à Lafayette que tous les

postes extérieurs du château lui seront remis pour être occupés par les gardes nationaux ; ils le sont, en effet, et Lafayette, après avoir assuré le logement de sa troupe pour la nuit, se retire.

Sa journée avait été la plus pénible, physiquement et moralement, qui se puisse imaginer, et presque au-dessus des forces humaines. Après avoir harangué toute la matinée le peuple sur la place de l'Hôtel-de-Ville, il avait fait une marche de plusieurs heures à pied sur la route de Versailles, par une pluie froide d'octobre, avec l'anxiété de savoir s'il arriverait à temps, et avait dû prendre tous les arrangements pour la nuit. Il commençait enfin de goûter quelque repos quand on vient le réveiller.

Il apprend que le château est envahi par le peuple, et la vie du roi et de la reine en danger. Quelques hommes de ceux qui sont venus de Paris, en rôdant la nuit autour du château, ont découvert du côté des jardins, une porte qui n'était ni fermée ni gardée, se sont introduits par là, sont arrivés jusqu'à l'appartement de la reine, ont massacré le garde du corps qui était à sa porte ; et elle n'a eu que le temps de se sauver en chemise dans l'appartement du roi.

Lafayette accourt avec quelques gardes nationaux,

fait évacuer le château par les hommes qui s'y étaient introduits, place des gardes à la porte par où ils étaient entrés, et ne se retire qu'après avoir tranquilisé le roi et la reine, et pourvu à leur sûreté.

Voilà cette fameuse nuit du 5 au 6 octobre, tant reprochée à Lafayette qui aurait dû, dit-on, veiller au lieu de dormir. Le récit de la journée qui a précédé et des dispositions qui avaient été prises, dit si ce reproche est fondé. La faute évidemment revient tout entière à ceux qui devaient remettre les postes à la garde nationale et ne lui avaient pas remis celui-là, qui lui était inconnu ; mais c'est le malheur de ceux qui occupent des emplois élevés et sur qui pèse une grande responsabilité, d'être responsables même des malheurs dont ils sont innocents et qu'il n'a pas dépendu d'eux de prévenir.

Les événements qui suivirent furent plus graves encore, et révélèrent le but pour lequel le peuple de Paris était venu à Versailles.

Il se réunit, le lendemain matin, sous les fenêtres du roi, demandant à le voir, et quand celui-ci se montra, il cria tout d'une voix : à Paris, à Paris. Celui-ci fit un signe peut-être irréfléchi, d'assentiment, qui fut accueilli par les cris de vive le roi.

Ainsi fut résolue la translation du siège du gou-

vernement dans la capitale, qui devait avoir de si graves conséquences, et cette translation devait avoir lieu immédiatement, car le peuple se montra résolu de ne pas partir sans le roi.

Des ordres furent donnés pour les préparatifs du départ, qui devait avoir lieu le jour même.

Mais on savait le peuple très-animé contre la reine et les gardes du corps ; comment les mettre à l'abri de toute insulte dans le trajet ?

Lafayette offrit de se présenter avec la reine au balcon du château, espérant que la vue de celle-ci, à côté du commandant de la garde nationale, lui concilierait la faveur populaire. La reine hésita longtemps, parce qu'il lui répugnait de se placer sous la protection de Lafayette qui lui était odieux ; mais elle consentit enfin, et ils se présentèrent au peuple que Lafayette essaya de haranguer. Des murmures couvrirent sa voix. Ne pouvant se faire entendre, il prit la main de la reine et la porta respectueusement à ses lèvres. Ce langage muet eut plus de succès. Le peuple mobile cria : vive la reine.

Lafayette, paraissant ensuite avec un garde du corps, fit échange avec lui de cocarde, l'embrassa, et le cri de vivent les gardes du corps se fit entendre.

Pendant ce temps les voitures de la cour s'étaient approchées ; le roi monte dans la première avec

la reine et leurs deux jeunes enfants , le reste de la cour dans les autres, et on part. Lafayette est à cheval, à côté de la portière du roi. Derrière les voitures marchent les gardes du corps , donnant chacun le bras à un garde national qui le protège. Un bataillon de garde nationale ouvre et ferme la marche. Le peuple suit, fier de conduire son roi vaincu à Paris. C'était comme le convoi de la monarchie.

Ce fut ainsi que le petit-fils de Louis XIV quitta, pour ne plus le revoir, le palais construit, à si grands frais, par le grand roi, et les magnifiques jardins qui l'entourent, le lieu de sa naissance, rempli, pour lui, de si doux souvenirs, pour se renfermer dans la grande capitale, où l'attendaient tant de haines et de périls.

Le triste cortège, en arrivant à Paris, se dirigea vers l'Hôtel-de-Ville, hommage rendu par le roi, à la capitale, au sein de laquelle il venait habiter. Le conseil de la commune, qui l'attendait, le reçut avec une contenance triste, comme se sentant vaincu aussi bien que lui.

Le roi et la reine, après cela, se rendirent au palais des Tuileries qui allait être leur demeure. Il faisait nuit, et ce palais, depuis longtemps abandonné, qu'on n'avait pas eu le temps de préparer

pour les recevoir, leur parut une prison. Les lambris, noircis par le temps, contrastaient avec l'élégance toute moderne des appartements de Versailles. La nuit du 5 au 6 octobre, et la journée non moins pénible du 6, furent suivies d'une nuit agitée et sans sommeil.

L'assemblée nationale, par une conséquence nécessaire du changement de résidence du roi, transporta le siège de ses délibérations à Paris, et se trouva comme lui sous l'action plus directe des agitations de la grande ville.

Elle crut devoir ordonner une enquête sur les causes des événements des 5 et 6 octobre, dont elle acceptait pourtant les conséquences, et ne trouva personne à qui ils pussent être imputés, comme il arrive dans les troubles politiques qui naissent de la situation, et sont l'ouvrage de tous.

Mirabeau, dans la discussion qui eut lieu à cette occasion, rendit une éclatante justice à Bailly et à Lafayette, « qui avaient montré, dit-il, dans la position la plus difficile, autant de sagesse que de courage ; quelle position que la leur, dans laquelle ils devaient contenir un peuple immense avec de si faibles moyens ; paraître quelquefois s'associer à ses passions pour en prévenir les effets, et se faire accuser, tantôt de faiblesse, tantôt de tyrannie ! »

L'assemblée, sur sa proposition, leur vota des remerciements.

La translation du siège du gouvernement à Paris augmenta beaucoup la responsabilité de Lafayette, car il fut appelé à garantir la sûreté du roi et de l'assemblée contre les émeutes. Il prit part aux délibérations de l'assemblée, et chaque fois qu'une loi fut proposée pour donner au gouvernement les moyens de prévenir ou réprimer les émeutes, lui qui était si intéressé par ses fonctions à ce que le pouvoir fût suffisamment armé contre elles, s'opposa à cette loi de peur qu'il n'en abusât contre la liberté. C'est dans une de ces occasions qu'il lui arriva de dire que la résistance au pouvoir pouvait être légitime, et que dans certains cas l'insurrection était le plus saint des devoirs, paroles qui lui ont été souvent reprochées et qui étaient en effet inopportunes, mais qui, dans le sens où il les entendait, font partie des maximes d'un peuple libre et ont été mises en pratique par nous en 1830. Le clergé anglican au xvii^e siècle professait la doctrine de la non résistance d'une manière absolue, mais quand ses évêques furent mis en prison par Jacques II pour lui avoir présenté une humble pétition, quand ce prince eut mis en péril d'une manière évidente la religion et la liberté du pays, ils s'en dépar-

tirent. Aucune théorie ne saurait être établie à cet égard, et les circonstances seules peuvent légitimer le moyen extrême de l'insurrection. Mais ce qu'on peut dire sans hésiter, c'est qu'au moment où parlait Lafayette la liberté n'avait pas besoin d'être protégée et que l'ordre était plus en péril. Il eut bientôt occasion de le reconnaître.

Le roi, depuis qu'il résidait à Paris, avait coutume de sortir quelquefois en voiture pour aller à Saint-Cloud, et on disait que c'était pour s'y rencontrer avec un prêtre qui n'avait point prêté serment à la constitution civile du clergé, œuvre malheureuse de la constituante. Que cela fût ou non, un peuple ayant les mœurs de la liberté aurait respecté celle du roi. Mais un jour qu'il allait sortir, un rassemblement se forma autour de sa voiture et lui barra le passage. Il fit appeler le poste de la garde nationale des Tuileries pour que sa sortie fût rendue libre. Ce poste refusa son service. Le roi descendit de voiture et rentra dans ses appartements.

Lafayette averti de ce qui se passe, accourt, et ordonne au poste de dissiper le rassemblement. Même refus. Il n'est dissipé que quand un bataillon de garde nationale qui a été appelé arrive.

Lafayette alors entre chez le roi, lui témoigne

le plus vif regret de ce qui s'est passé, l'avertit que le passage est libre, et l'engage à reprendre son projet de sortie. Le roi s'y refuse absolument, déclarant qu'il aime mieux se résigner à la prison que d'accepter une liberté soumise à de telles conditions ; qu'on saura quelle est sa situation.

L'effet de cet incident fut considérable en France et en Europe, et révéla la situation vraie du roi. Il causa une vive mortification à Lafayette, qui donna une troisième fois sa démission. Mais, pour la troisième fois, il céda aux instances de Bailly et de la commune, en reprenant après un certain temps ses fonctions, et démontra de nouveau, combien il est difficile de sortir du pouvoir. Il mit cette fois à sa rentrée la condition qu'il serait réélu par les gardes nationaux des soixante sections, pensant y trouver la garantie d'une obéissance plus exacte aux lois de la discipline.

Les gardes nationaux du poste des Tuileries qui avaient manqué d'une manière si grave à cette discipline, en furent quittes pour être rayés des contrôles, ce qui ne fut peut-être pas une peine pour tous.

On devait s'attendre que le roi chercherait à se soustraire à sa captivité. Les princes, ses frères, le pressaient de venir les joindre en Allemagne, d'où

il rentrerait en France avec le secours des étrangers pour être rétabli dans des conditions qui lui permettraient de gouverner, ou, s'il ne voulait sortir du royaume, de se rendre au moins en Champagne au milieu de son armée, dont le chef, le marquis de Bouillé, lui était dévoué ; il pourrait de là négocier avec l'assemblée les conditions de son retour. Le roi s'arrêta à ce dernier plan, et le marquis de Bouillé en fut prévenu.

Le 20 juin 1792, à dix heures du soir, heure où les employés du château logés au dehors, se retiraient par le guichet du Pont-Royal, le roi, la reine et leurs enfants avec la gouvernante de ceux-ci, se mêlant sous un déguisement, à ces employés, sortirent avec eux sans être reconnus par le factionnaire de la garde nationale, et trouvèrent sur le quai deux voitures de poste qui les attendaient. On prit la route de Champagne, et les voitures étaient déjà loin quand on vint dire, le lendemain matin, à Lafayette, que le roi était parti.

Le général à cette nouvelle, se rend aux Tuileries. Il trouve sur le bureau du roi un écrit de lui portant que, pour se soustraire à la captivité dans laquelle il est retenu depuis huit mois, il s'éloigne, pour un temps, de Paris, et qu'il proteste contre les lois qui lui ont été arrachées, comme

aussi contre celles qui seront rendues en son absence. Tous les employés du château et le factionnaire sont interrogés sur les circonstances de sa fuite. Aucun n'a rien vu et ne sait rien. On ne sait ni comment le roi est parti, ni quelle route il a prise.

Le général se rend après cela à l'Hôtel-de-Ville et en trouve les abords couverts d'une foule immense qui a déjà appris la fuite du roi et vient pour en savoir les détails. Elle le regarde passer avec des yeux interrogateurs, mais point menaçants, bien qu'elle pût le soupçonner d'avoir favorisé la fuite du roi parce qu'il a voulu qu'on le laissât sortir et qu'on respectât sa liberté. Mais sa loyale figure, et la confiance qu'on a en lui éloignent les soupçons.

Le conseil de la commune décida que des officiers seraient envoyés en courriers dans toutes les directions à la poursuite du roi; Lafayette rédigea lui-même leur ordre. « Les ennemis de la patrie, y était-il dit, ont enlevé le roi et sa famille. Il est ordonné à la garde nationale et aux citoyens de les arrêter partout où on les rencontrera et de les ramener à Paris. »

L'assemblée nationale, à qui Lafayette rend compte également de l'événement, statue que les ministres continueront leurs fonctions pendant

l'absence du roi, et que le sceau de l'État sera déposé sur le bureau de son président.

Pendant les voitures royales qui avaient une grande avance sur les courriers envoyés à leur poursuite, traversant Meaux, Château-Thierry, Épernay, Châlons, étaient arrivées sans obstacle le 21 juin au matin, au relais de Sainte-Menehould, à quelques lieues de Montmédy, où le marquis de Bouillé attendait le roi ; quand celui-ci se montrant imprudemment à la portière, tandis qu'on change de chevaux, est reconnu par le fils du maître de poste, sur sa ressemblance avec l'effigie des monnaies. Ce jeune homme, qui avait souvent entendu parler des projets de fuite du roi, ne doute pas que ce ne soit lui. Il monte aussitôt à cheval, et, par un chemin de traverse arrive avant les voitures royales au bourg de Varennes, où il donne l'alarme. On bat la générale, la garde nationale se réunit, et le roi, quand il arrive, est entouré par elle. On le fait descendre de voiture, ainsi que sa famille, et ils sont conduits dans la maison commune où on attendra, leur dit-on, les ordres du gouvernement.

La commune de Paris avertie ordonne de faire reconduire le roi et sa famille dans sa capitale ; aussitôt cet ordre reçu, des chevaux sont remis aux voitures, et elles rebroussent chemin vers Paris.

A peine sont-elles parties que des cavaliers de Bouillé arrivent, qui devaient recevoir le roi et l'escorter. Ils jugent impossible de l'atteindre et de l'enlever à son escorte, et s'en retournent.

Ainsi échoua le projet de fuite du roi qui, s'il eût réussi, aurait prévenu la catastrophe du 21 janvier et donné un autre cours aux événements. Le parlement anglais, quand il avait appris la fuite de Jacques II, s'en était réjoui, et avait éprouvé une vive contrariété en apprenant que des personnes trop zélées l'avaient arrêté ! Il répara ce contre-temps en lui fournissant le moyen facile d'une nouvelle évasion.

Les voitures royales, dans leur retour vers Paris, furent escortées de lieu en lieu par les gardes nationales qui se relevaient au milieu d'une population indifférente ou hostile. Elles rencontrèrent une députation de trois membres de l'assemblée, nommés par elle pour aller recevoir le roi et l'accompagner. Deux prirent place dans sa voiture, le troisième dans celle où étaient la reine et ses enfants. Celui-ci ¹, touché des malheurs de cette princesse et des grâces de ses jeunes enfants, leur témoigna un intérêt qui lui fut imputé à crime, et contribua plus tard à sa perte.

1. Barnave.

Le triste cortège, arrivé à l'entrée de Paris, évita le faubourg Saint-Antoine, où on eût craint pour le roi quelque insulte, et prit le boulevard extérieur jusqu'à la barrière des Champs-Élysées. Lafayette était là avec la garde nationale pour recevoir le roi, et l'escorta jusqu'aux Tuileries. Louis XVI, quand il n'était que dauphin, avait fait vingt ans auparavant, son entrée par cette magnifique avenue, avec la jeune et belle Marie-Antoinette qu'il venait d'épouser, au milieu d'une population qui les saluait de ses acclamations.

Lafayette après avoir conduit le roi aux Tuileries, lui demanda, en partant, ses ordres? « C'est à moi, répondit le roi, de recevoir les vôtres, puisque je suis votre prisonnier. — Je plains le sort du roi, dit Lafayette, mais je ne lui ai jamais caché que s'il se séparait du peuple, je resterais avec le peuple. — C'est vrai, vous me l'avez dit, et je viens de reconnaître que le peuple est avec vous. »

L'assemblée appelée à statuer sur la situation extraordinaire où l'on se trouvait, reconnut qu'il était impossible de rendre au roi l'exercice de la portion de pouvoir qui lui était attribuée. Elle déclara que la royauté resterait suspendue jusqu'à la promulgation de la constitution, et que, jusque-là, le roi habiterait, comme par le passé, les Tuileries,

sous la garde du commandant de la garde nationale de Paris ; que les ministres continueraient de travailler avec l'assemblée, et que le sceau de l'État resterait déposé sur le bureau de son président.

Ainsi Lafayette, cet homme bienveillant, ami passionné de la liberté, et qui l'avait défendue dans les deux mondes, se trouva amené, par degrés, à un rôle dont il eût repoussé l'idée au début de sa carrière, celui de geôlier de son roi. Tant il est difficile à un homme qui s'engage dans les affaires publiques de prévoir les situations où il pourra se trouver placé.

Mais ce fut chose heureuse pour le roi et la reine, que leur garde fût confiée à un homme d'un caractère élevé et généreux, car il adoucit autant qu'il dépendait de lui, leur captivité, sans se laisser arrêter par l'idée de sa responsabilité. Ils n'eurent que des serviteurs de leur choix ; toute personne qu'ils voulurent admettre à les visiter, fut introduite sans difficulté. Leurs lettres ne furent jamais ouvertes.

Pendant que l'assemblée délibérait sur la place qu'elle ferait dans la constitution à un roi prisonnier, les sociétés populaires, plus conséquentes, lui présentèrent une pétition qui demandait sa déchéance ; l'assemblée la rejeta, mais, pour se faire

pardonner ce rejet, elle décida que si le roi, après avoir juré la constitution qui lui serait présentée, la violait, il serait destitué de plein droit, et perdrait son inviolabilité.

Cette concession n'ayant pas paru suffisante, des placards affichés dans les rues invitèrent le peuple à se réunir, le 17 juillet, au Champ de Mars, autour de l'autel de la patrie qui y avait été élevé à l'occasion de l'anniversaire du 14 juillet, pour y signer une pétition nouvelle et l'aller présenter à l'assemblée.

Il fut évident que, ce jour-là, l'assemblée serait envahie, et forcée de voter la déchéance, ou dispersée.

Elle rendit un décret, portant que la réunion au Champ de Mars était défendue, et chargeant le maire et le commandant de la garde nationale de son exécution.

Ceux-ci invitèrent, par des proclamations, les citoyens à s'abstenir de la réunion projetée, et annoncèrent qu'au besoin ils la disperseraient par la force.

La réunion n'eut pas moins lieu. Une foule immense de peuple se rend, dès le matin, au Champ de Mars. Elle commence par massacrer deux invalides, suspects d'espionnage, dont elle promène les

têtes sur des piques, et donne ses signatures pour la pétition.

Bailly et Lafayette, avertis, arrivent avec plusieurs bataillons de la garde nationale, somment le peuple de se disperser, et sur son refus, accompagné d'une grêle de pierres, dont plusieurs gardes nationaux sont blessés, font lire la loi martiale, et déployer le drapeau rouge, dernier avertissement que si on ne se disperse, la troupe va faire feu. Le peuple n'en tient compte, et continue de jeter des pierres. La garde nationale tire une première fois à poudre, et l'effet en étant nul, elle charge ses armes et tire à balle. Plusieurs hommes sont atteints; la multitude, alors, fuit et se disperse.

Telle fut la fameuse journée du Champ de Mars, la première où l'insurrection fut vaincue, et où force resta à la loi. Bailly la payera de sa tête, et Lafayette n'échappera au même sort que parce-qu'il sera prisonnier dans les cachots de l'étranger.

La constituante vota, au milieu de la foudre et des éclairs, la constitution de 1791, moins durable que celle du Sinaï. Elle confia le pouvoir législatif à une seule assemblée, et ne donna au roi que le droit de suspendre pour un temps, l'exécution de ses lois par un *veto*, qui devait nécessairement exciter un soulèvement contre lui quand ces lois

seraient populaires. Lafayette, et il faut lui en savoir gré, proposa, avec quelques sages de l'assemblée, d'instituer deux chambres composées d'éléments différents ; soit pour se contrôler l'une l'autre, soit pour ralentir l'action quelquefois précipitée d'une seule ; et il cita l'exemple récent du peuple des États-Unis, son modèle, qui, après quelques années d'expérience d'une seule chambre, venait d'en instituer une deuxième, mais on ne lui répondit que par ces mots : « Encore les États-Unis ! » Cette constitution fut présentée au roi qui la jura.

L'assemblée, après cela, dit à un roi, prisonnier, et abreuvé depuis deux années d'humiliation : « Les portes de votre prison vous sont ouvertes, mettez-vous là, et gouvernez. »

Si quelque chose avait pu faire durer quelque temps, une constitution aussi défectueuse, c'eût été de laisser le soin de son exécution à ceux dont elle était l'ouvrage, et il est probable que les électeurs, si on les avait laissés libres, auraient envoyé, en effet, à la nouvelle assemblée législative, une bonne partie de ceux de la constituante ; mais ceux-ci, par un faux point d'honneur, et par une confiance plus grande dans l'inconnu que dans ce qui a été éprouvé, ce qui est un des traits carac-

téristiques de l'époque, se déclarèrent inéligibles et voulurent qu'on n'élût que des hommes nouveaux, comme si l'expérience acquise au service de l'État n'était pas un capital qui lui appartient, et si le nombre des hommes capables de le servir était inépuisable.

Lafayette, par cette disposition, était exclu de la législative, mais il pouvait rester commandant de la garde nationale de Paris. Ici encore le goût du nouveau prévalut; Bailly et lui pensèrent que dans le moment où le Corps législatif était renouvelé, tout le reste devait l'être également, et ils donnèrent la démission de leurs fonctions, en déclarant qu'ils n'accepteraient point un nouveau mandat.

Le conseil de la commune, le jour où Lafayette lui annonça sa retraite, lui vota des remerciements pour ses éminents services, et le don d'une statue de Washington, qui consacrerait le souvenir de son amitié avec ce grand homme et de sa fidélité à ses principes. Il fit ses adieux à la garde nationale qui lui vota une épée forgée avec les verroux des prisons de la Bastille, souvenir de la journée du 14 juillet, qui avait été l'origine de la garde nationale et du commandement de Lafayette.

Aucun service public ne retenant plus le général à Paris, il alla visiter le berceau de sa famille en

Auvergne, besoin ordinaire de ceux qui sont sortis de la vie privée pour vivre de la vie agitée des grands emplois. On lui fit partout des ovations, il reçut dans sa terre de Chavagnac la députation de la garde nationale de Paris, venant lui offrir l'épée qu'elle lui avait votée. Les maires des villages voisins vinrent fréquemment le visiter, et il les accueillait avec une faveur particulière. « Je jouis, écrivait-il, en amant passionné de la liberté, d'une révolution qui a rendu tous les hommes égaux, ne laissant subsister d'autre supériorité dans l'État que celle des fonctions conférées par l'élection. Je m'incline avec respect devant un maire de village dont l'écharpe annonce le libre choix de ses concitoyens. » Il ne prévoyait pas qu'on ferait sortir des principes de 1789, le choix des maires par le pouvoir, et qu'ils seraient ses instruments les plus actifs.

IV

CONVENTION NATIONALE

IV

CONVENTION NATIONALE

Cependant Lafayette avait joué un rôle trop important dans l'État pour qu'on le laissât longtemps hors des affaires publiques. Le décret de l'assemblée constituante l'avait exclu des fonctions législatives, mais il lui restait la carrière militaire. C'est par là qu'il rentra au service du pays.

Les événements qui se passaient en France, excitaient, non sans raison, l'attention de ses voisins. L'Autriche et la Prusse pouvaient craindre la contagion de son exemple dans leurs provinces limitrophes. L'Autriche, surtout, craignait pour ses possessions des Pays-Bas (la Belgique) qui s'agitaient. Elles firent des armements, dont la France à son tour s' alarma ; elle demanda des explications

et surtout l'éloignement des émigrés rassemblés sur sa frontière. Aucune satisfaction n'ayant été donnée aux demandes d'un gouvernement dont le chef était réputé n'être point libre, les ministres du roi ne purent se dispenser de proposer à l'assemblée une déclaration de guerre aux deux puissances, qui fut accueillie avec enthousiasme, et de prendre les mesures nécessaires pour la soutenir.

Trois armées furent formées pour occuper la frontière, depuis Dunkerque jusqu'à Bâle, et les ministres proposèrent au roi de donner le commandement de celle de gauche au maréchal de Rochambeau, de celle de droite au vieux maréchal Lukner, et de celle du centre à Lafayette. Sur les deux premiers, le roi ne fit aucune difficulté, mais il se récria contre le choix de Lafayette, disant que c'était son ennemi personnel, et qu'il ne devait pas le mettre dans une position où il pourrait lui faire plus de mal. Ses ministres lui représentèrent que Lafayette était le chef du parti constitutionnel, et qu'il n'avait d'appui à attendre que de ce parti; que s'il ne le nommait pas aujourd'hui volontairement, il y serait contraint demain, par l'influence d'une opinion considérable, et que mieux valait s'en donner le mérite. Le roi céda, et Lafayette reçut à Chavagnac sa commission. Il

vint à Paris recevoir ses instructions, et se rendit à Metz où devait être établi son quartier général.

Les hostilités commencèrent bientôt. Rochambeau marcha contre Tournay et Mons, Lafayette contre Namur ; mais à la première rencontre avec les Autrichiens, la division de Dillon, de l'armée de Rochambeau, saisie d'une terreur panique, prit la fuite en criant à la trahison, et massacra son général. Rochambeau dut reculer, et Lafayette, de peur d'être tourné par l'ennemi, dut rentrer dans ses lignes.

Le résultat de ce fâcheux événement fut la dislocation de l'armée de Rochambeau, dont les troupes furent partagées entre Lafayette et Lukner ; le premier fut chargé de garder la frontière, depuis Dunkerque jusqu'à Longwy, le second depuis Longwy jusqu'à Bâle.

A la nouvelle du désastre de la division Dillon, Paris, effrayé, crut voir l'ennemi à ses portes. Les plus violents soupçons éclatèrent contre ceux qui pouvaient faire des vœux pour l'étranger. L'assemblée, sous l'impulsion de la peur, décréta l'exil des prêtres qui avaient refusé de prêter serment à la constitution, et enleva au roi la garde soldée que cette constitution lui donnait. Une foule d'hommes, ne présentant aucune garantie, qui n'avaient ja-

mais fait partie de la garde nationale, furent introduits dans ses rangs, et à défaut de fusils qu'on n'avait pas, reçurent des piques. Beaucoup d'officiers, mécontents de cette mesure, donnèrent leur démission, et Paris prit l'aspect le plus menaçant et le plus sinistre.

Le roi, dans ces entrefaites, ayant opposé son veto au décret d'expulsion des prêtres, l'irritation populaire s'en accrut ; on présenta des pétitions à l'assemblée contre le veto conçues dans les termes les plus menaçants et les plus injurieux contre le roi.

Lafayette, qui suivait de son camp ce qui se passait à Paris, voyait avec une vive douleur la constitution prête à périr, pour faire place à une affreuse anarchie. Il dut se rappeler ce que lui avait écrit Washington, de la difficulté d'établir en France, la liberté, avec sa grande capitale. Ne consultant que son zèle pour l'intérêt public, et oubliant la gravité d'une remontrance adressée par un général d'armée à son gouvernement, il ne craignit pas d'écrire à l'assemblée pour lui dénoncer la société des Jacobins, comme la cause de toutes les agitations de Paris. « Cette société, lui dit-il, toute-puissante dans la capitale, ne l'est pas moins dans les provinces par ses affiliations. Elle forme un État dans l'État, un gouvernement à côté du gouvernement

légal. Elle a, comme vous, des séances dans lesquelles elle délibère, et rend ses décrets qui cassent et annulent les vôtres. L'armée que j'ai l'honneur de commander, se demande si, tandis qu'elle verse son sang pour défendre notre constitution contre ses ennemis du dehors, il sera permis à ses ennemis du dedans de la détruire ; elle demande que cette constitution soit maintenue, qu'on respecte l'inviolabilité du roi qui en fait partie, et que le règne des clubs fasse place à celui des pouvoirs constitutionnels et des lois¹. »

Cette lettre, lue par le président à l'assemblée, d'un général qui, de son armée, lui traçait sa conduite, et intervenait dans ses délibérations, y excita le plus grand étonnement ; les amis de Lafayette n'en furent pas moins embarrassés que ses ennemis : ceux-ci s'écrièrent qu'il attentait à leur indépendance, et demandèrent sa mise en accusation. Ses amis n'évitèrent qu'elle fût immédiatement décrétée, qu'en disant que la lettre pouvait être supposée, et demandant qu'une commission fût nommée pour en vérifier l'authenticité. Cette vérification ne put leur être refusée ; et le général échappa pour le moment, ainsi que son

1. Lettre de Maubeuge, du 16 juin 1792.

parti, aux conséquences d'une démarche dans laquelle il y avait plus de générosité et de courage que de prudence, peu d'accord d'ailleurs avec les principes que professait Lafayette, de la subordination nécessaire du pouvoir militaire au pouvoir civil.

Avant que la commission ne fît son rapport, un événement plus grave fit diversion à cette affaire.

C'était le jour anniversaire du serment du Jeu-de-Paume (le 20 juin), qu'on avait coutume de fêter. Le peuple de Paris, répandu dans les rues, plantait, suivant son usage, des arbres de la liberté. Les agitateurs en profitèrent pour l'entraîner vers l'assemblée, sous le prétexte de lui présenter une pétition qui demandait l'exécution du décret contre les prêtres. Une députation, introduite dans l'Assemblée, présenta la pétition, et par l'organe de son chef, s'exprima sur le roi dans les termes les plus menaçants : « Si le chef du pouvoir exécutif, qui » n'existe que par la volonté du peuple, ne lui » obéit pas, qu'il cesse d'exister. »

Le président répond que la pétition sera prise en considération, mais que les pétitionnaires auraient dû parler avec plus de respect du pouvoir exécutif, et pour se faire pardonner ce reproche, il autorise à introduire dans la salle la foule des péti-

tionnaires restés en dehors. Ceux-ci défilent devant l'assemblée en chantant des airs révolutionnaires, et criant : « A bas le veto ! »

La moindre prudence aurait dû avertir que cette foule exaltée, en sortant de l'assemblée ne se disperserait pas tranquillement, et qu'elle pourrait se porter vers le château des Tuileries ; qu'il fallait, par conséquent, en garder les approches, et fermer au moins les grilles : aucune précaution ne fut prise. La foule se dirigea, en effet, vers le château, trouva toutes les portes ouvertes, monta par le grand escalier jusqu'à l'entrée des appartements dont la porte était fermée ; elle menaça de l'enfoncer. Le roi averti ordonne d'ouvrir, il se présente lui-même, et est bientôt tellement entouré et pressé, qu'il doit se réfugier dans l'embrasure d'une fenêtre. La foule se plaint qu'elle ne le voit point, et une table est apportée sur laquelle est une chaise où il s'assied. Un homme du peuple lui présente au bout d'une pique un bonnet rouge qu'il est contraint de poser sur sa tête ; un autre lui offre un verre de vin qu'il porte à ses lèvres ; on lui présente enfin la pétition contre son veto qui a suspendu l'expulsion des prêtres. Retrouvant alors un peu de force et de dignité, il répond que ce n'est point ainsi que cette pétition doit lui être présentée ; on insiste,

et nul ne peut dire jusqu'où les choses auraient été poussées, si une députation de l'Assemblée qui avait su le péril du roi, n'était venue le dégager. Le maire Petion, averti également, arriva et fit évacuer le palais.

Cette nouvelle et scandaleuse violation de la demeure royale n'eut pas moins de retentissement en France et en Europe que celle qui avait eu lieu trois ans auparavant, à Versailles. L'Assemblée ordonna, comme alors, une enquête qui n'eut pas plus de résultats.

Mais Lafayette entreprit de la faire lui-même, sans s'inquiéter de l'acte d'accusation suspendu sur sa tête pour sa lettre écrite quelques jours auparavant; il remet le commandement de son armée au général le plus ancien, part pour Paris, et se présente à l'assemblée.

« On a révoqué en doute, lui dit-il, l'authenticité de ma lettre, je viens la certifier moi-même, et renouveler plus vivement encore les plaintes qu'elle contient après l'attentat du 20 juin; je me présente à votre barre comme un simple pétitionnaire; souffrirez-vous que la demeure royale soit moins respectée que le domicile de tout citoyen? mes soldats voulaient tous signer la pétition que je vous apporte, je m'y suis refusé par respect

pour la discipline militaire qui leur interdit toute délibération, mais leurs sentiments sont les mêmes que les miens ; ils demandent comme moi que vous fassiez punir les auteurs de l'attentat du 20 juin et que vous assuriez le maintien de la constitution. »

Une agitation inexprimable succéda à ce discours, et la mise en accusation de Lafayette fut demandée avec plus de force que jamais. Ses amis s'y opposèrent, comme la première fois, par une raison nouvelle ; le droit de pétition, dirent-ils, appartient à tous les citoyens. La constitution ne fait aucune exception, et la preuve que vous en avez jugé ainsi, c'est que vous avez, en ce moment, sur votre bureau, un projet de loi qui en excepte les généraux d'armée. Cette loi n'est pas encore votée, et, le fût-elle, elle ne saurait avoir un effet rétroactif. Le général a-t-il quitté son armée sans ordre ? Le ministre de la guerre seul doit le savoir, et ce serait un fait de discipline militaire dont lui seul aurait droit de connaître.

La mise en accusation fut rejetée, mais un sentiment resta dans le peuple, que Lafayette et son parti avaient remporté un triomphe injuste, et l'effet moral en fut fâcheux.

Tandis que l'assemblée délibérait sur le sort du

général, et qu'il était menacé d'une accusation capitale, il restait à Paris, sous la main de ses ennemis, et ne craignait pas de fournir de nouveaux griefs contre lui et d'augmenter ses périls par ses entrevues avec le roi et quelques officiers de la garde nationale, car on recherchait les moyens de conjurer les dangers dont la constitution était menacée. Il engagea le roi à passer en revue la garde nationale et à tenter par son moyen de dissoudre la société des Jacobins, offrant son concours pour cette entreprise périlleuse; mais la reine, consultée par le roi, sur sa proposition, déclara qu'elle aimerait mieux périr que d'être sauvée par lui. Les officiers de la garde nationale, tout en reconnaissant les dangers qui menaçaient le roi et la constitution, déclarèrent qu'on ne pouvait compter sur la garde nationale pour les sauver : elle était composée de bourgeois timides qui n'oseraient les défendre au péril de leur vie, ou d'hommes des clubs plus disposés à combattre le roi et la constitution qu'à les protéger.

Lafayette retourna désespéré à son armée sans avoir rien fait qu'irriter davantage les passions populaires et précipité la crise qu'il voulait détourner.

Cette crise éclata le 10 août. Le peuple, ce jour-là se réunit, dès le matin, au son du tocsin à

l'Hôtel-de-Ville. Il nomme un autre conseil de la commune, retient le maire Petion dans une captivité réelle ou simulée, se sert de son nom pour convoquer le commandant de la garde nationale Mandat, qui est massacré en arrivant, et nomme à sa place le brasseur Santerre. Celui-ci, à la tête d'une multitude armée de sabres, de fusils et de piques, et qui traîne à sa suite des canons, se dirige vers les Tuileries, prend position sur la place devant le château, et à l'envoyé du roi qui vient s'enquérir de ce qu'il demande, il répond : la déchéance.

Le roi n'avait pour sa défense que les gardes suisses et deux bataillons de la garde nationale appelés à la hâte, et dont les officiers lui étaient dévoués, mais il reconnaît, en les passant en revue, que les soldats sont autrement disposés ; pas un ne fait entendre le cri de « Vive le roi. » Les artilleurs, à l'ordre qui leur est donné de préparer leurs pièces, répondent en les déchargeant.

Le roi restait donc sans autres défenseurs assurés que les gardes suisses. Devait-il tenter de se défendre avec un si petit nombre d'hommes, exposer sa famille aux dangers de la lutte et livrer un combat où le succès même en faisant beaucoup de victimes, mettrait une mer de sang entre lui et sa capitale, ou devait-il laisser arriver sans résistance

les assaillants? La reine, dit-on, proposa une résistance énergique. Mais son avis ne prévalut point.

L'esprit du roi flottait entre ces pensées, quand un parti lui fut proposé, qui ne l'exposait point aux chances d'une lutte inégale contre l'insurrection, ni au danger de se remettre sans combat entre ses mains, ce fut de se rendre au sein de l'assemblée nationale, en ce moment réunie, à quelques pas de là, et de se placer sous sa protection, qu'elle ne saurait lui refuser puisque leur cause était la même, celle de la constitution. Il adopta cet avis, et partit avec sa famille pour chercher ce dangereux refuge. Nul ne pensa à décharger les malheureux gardes suisses du devoir qui leur était imposé, et à les prévenir qu'ils n'étaient plus obligés de mourir pour la défense d'un roi absent.

L'assemblée, quand le roi y arriva, instruite de son péril, venait de nommer une députation chargée de s'entremettre entre lui et l'insurrection. Quel ne fut pas son étonnement de le voir entrer avec sa famille pour se jeter dans les bras de protecteurs qui n'étaient guère plus puissants que lui? Son embarras fut grand de savoir quelle conduite elle devait tenir dans une situation sans exemple. Le président fit mettre à côté de lui un fauteuil où le roi se plaça, et elle allait délibérer sur la gravité

des circonstances, quand un membre, plus soucieux du règlement que du respect dû au malheur, rappela que l'assemblée législative ne pouvait délibérer en présence du pouvoir exécutif, ce qui força de reléguer le roi et sa famille dans la tribune basse des journalistes, incident qui devait se renouveler avec une cruelle ressemblance soixante ans plus tard, à la chute du roi Louis-Philippe envers la duchesse d'Orléans.

Le malheureux Louis XVI, du lieu où on l'a placé entend le bruit du canon dirigé contre les Tuileries où les gardes suisses opposent une inutile résistance, et voit arriver des hommes du peuple annonçant la prise du château. Il entend également l'assemblée délibérer sur son sort. Elle décide que la constitution est suspendue, que le roi habitera provisoirement le palais du Luxembourg, et qu'une Convention nationale élue par le peuple se réunira, le 23 septembre suivant, pour faire une constitution nouvelle.

La constitution de 1791, œuvre de la Constituante, avait duré une année et légué à la Législative une tâche impossible. Celle-ci légua à la Convention une situation plus inextricable encore.

Lafayette, en apprenant dans son camp, la révolution du 10 août, résolut de ne pas s'y soumettre.

Il pensait qu'on avait eu le droit de renverser, le 14 juillet, l'ancienne monarchie, qui n'était point fondée sur un pacte juré ; mais qu'on ne pouvait sans crime, renverser aujourd'hui une constitution délibérée et jurée par les représentants du pays. Mais quelle conduite devait-il tenir à l'égard des hommes qui s'étaient emparés du pouvoir, et qu'il regardait comme des usurpateurs : marcher immédiatement sur Paris avec son armée pour les renverser eût été contre ses principes. Le rôle de Monk ne le tentait point ; il n'admettait pas l'action directe du militaire dans le gouvernement, et voulut agir régulièrement en faisant intervenir le pouvoir civil.

Ayant son quartier général à Sedan, il s'entretint avec le maire de cette ville de la révolution qui venait d'être faite par des hommes n'ayant aucun mandat de la nation, et le trouvant dans les mêmes sentiments que lui, il lui proposa de se concerter pour organiser la résistance. La municipalité de Sedan donnerait le signal, et requerrait Lafayette et son armée de maintenir la constitution et les lois dans le pays qu'ils occupaient, exemple qui pourrait s'étendre aux autres provinces. La municipalité de Sedan, flattée du rôle important qu'on voulait lui faire jouer, accepta la proposition du général, et comme premier gage de son adhésion

fit arrêter par les soldats de Lafayette deux commissaires de la Commune de Paris venus pour faire reconnaître la révolution du 10 août.

Lafayette fut moins heureux auprès du maréchal Lukner, qui commandait l'armée du Bas-Rhin. Le vieux maréchal, auquel il écrivit pour lui proposer de se déclarer également contre le gouvernement que la ville de Paris voulait imposer à la France, lui répondit que son rôle était de défendre la frontière contre l'ennemi, et non point d'intervenir dans les querelles des partis.

Lafayette, sans espoir de ce côté, hésitait sur le parti qu'il avait à prendre, quand il sut que deux nouveaux commissaires venaient d'être nommés par la Commune de Paris pour se rendre à son armée et le faire arrêter, et que ses soldats montraient plus de dispositions à se soumettre aux ordres de Paris qu'à résister.

La fuite lui parut, dans cette situation, le seul parti à prendre. Il prévint de son intention ses deux aides de camp, Latour-Maubourg et Bureaux de Pury, braves jeunes gens qui avaient siégé avec lui à la Constituante et s'étaient dévoués à sa fortune, les laissant libres de le suivre ou de rester ; ils voulurent l'accompagner.

Le lendemain matin, tous trois sortirent du

camp à cheval, comme pour faire une reconnaissance, et arrivés à la frontière, passèrent dans les Pays-Bas autrichiens.

Lafayette avait laissé, pour le général le plus ancien, une lettre qui lui remettait le commandement.

Telle était, trois ans après la Révolution de 1789, la situation où se trouvait réduit son défenseur le plus généreux et le plus dévoué ; il allait joindre dans l'émigration ceux qu'elle avait fait fuir, et devait suivre leur exemple pour dérober sa tête au danger qui la menaçait. Devenu aussi odieux aux hommes de la Révolution qu'aux émigrés, il n'avait de refuge qu'à l'étranger, où il rencontrerait ceux-ci pleins de haine et de ressentiment contre lui, et l'étranger lui-même animé des mêmes passions que l'émigration, lui fera-t-il un meilleur accueil ? N'aurait-il fui un danger que pour tomber dans un autre ?

V

LAFAYETTE PASSE A L'ÉTRANGER

V

LAFAYETTE PASSE A L'ÉTRANGER

A peine Lafayette et ses deux amis ont-ils franchi la frontière, qu'ils rencontrent une patrouille autrichienne de cavalerie à laquelle ils doivent faire connaître leur nom, et le but de leur voyage. Lafayette se nomme, et dit les motifs qui l'ont fait abandonner son armée. Ils ne sont plus que de simples voyageurs se rendant en Hollande pour s'embarquer pour les États-Unis d'Amérique. Le commandant déclare qu'il ne peut leur laisser continuer leur voyage, et qu'il les retient jusqu'à ce qu'il ait reçu les ordres de son général qui est à Namur, auquel il va en référer.

La nouvelle de l'arrestation de Lafayette produit à Namur, parmi les émigrés surtout, une sen-

sation extraordinaire. Une bataille gagnée contre l'armée française n'y aurait pas causé plus de joie. On s'aborde dans les rues en disant : « Nous tenons Lafayette! Nous tenons Lafayette! » On eût dit que cette capture était, pour les émigrés, le gage du triomphe de leur cause, et d'un prochain retour dans leur pays, mais ce retour n'en fut pas avancé d'un jour.

L'ordre fut donné de conduire les prisonniers à Namur, car on les regardait comme tels. Ils eurent beau protester contre cette violation du droit des gens. La réponse fut qu'on allait en référer au général en chef, dont le quartier général était à Bruxelles.

Un conseil fut tenu dans cette ville, auquel assistèrent les généraux en chef autrichien et prussien, et le baron de Breteuil, ancien ministre de Louis XVI, désigné par les princes, frères du roi captif, pour le représenter auprès des alliés. On décida que Lafayette et ses deux aides de camp seraient retenus prisonniers. « Puisqu'il est dit dans la décision, est tombé aux mains des puissances alliées, on le gardera jusqu'à ce que Louis XVI, son souverain, puisse statuer librement sur son sort. »

En vain ils protestèrent de nouveau; la décision fut maintenue,

On ne tint aucun compte à Lafayette des efforts qu'il avait faits pour prévenir la dernière révolution, et des dangers auxquels il s'était exposé pour sauver le roi. La part considérable qu'il avait eue à la révolution de 1789 était un crime irrémissible. Les partis sont impitoyables.

Les prisonniers furent conduits, comme des criminels, à la forteresse prussienne de Magdebourg. Quelques marques d'intérêt leur furent données sur leur passage par les habitants, soit sympathie pour leurs opinions, soit pitié pour leur malheur. Mais leur escorte eut peine à les défendre des insultes des émigrés qui se trouvaient dans le pays.

Arrivés à Magdebourg, on les traita, non en prisonniers de guerre, mais en prisonniers d'État; ils furent renfermés dans des cachots séparés, sans pouvoir communiquer entre eux, ni avec personne du dehors. Lafayette écrivant à la princesse d'Henin, sa tante, émigrée à Londres, lui disait : « Je vis encore; faites-le savoir à ma femme et à mes enfants, si vous savez où ils sont. Je vis ici séparé du monde, dans une prison qui a trois pas de large sur cinq et demi de long; le jour ne m'arrive que par une petite fenêtre grillée. Mon domestique, quand il m'apporte ma nourriture, est

accompagné du commandant de la forteresse, et du geôlier. Je n'ai ni plume, ni encre, et ne vous écris qu'au moyen d'un cure-dent et d'un peu de suie délayée dans de l'eau. Je ne reçois ni lettres, ni journaux. Voilà comme on traite celui qui a combattu toute sa vie pour la liberté. Le roi de Prusse a défendu qu'on me laissât prendre l'air, malgré la prescription du médecin. Ma santé en souffre cruellement. »

Cette souffrance n'altéra en rien les opinions qui la lui avaient attirée, et, dans une autre lettre à sa tante, il chantait encore la liberté sous les verroux. « Vous direz que je suis incorrigible, cela est vrai. Ma passion pour la liberté, qu'un de vos amis appelait ma sainte folie, est née avec moi et ne finira qu'avec moi. »

Lafayette ne connut, que par le commandant de la forteresse, les tragiques événements qui suivirent la révolution du 10 août, le jugement et l'exécution du roi, celle de la reine et de la sœur du roi ; l'immense hécatombe de victimes humaines prises dans toutes les classes et dans tous les rangs, qui les suivirent sur l'échafaud, parmi lesquelles fut le vertueux Bailly son compagnon d'armes dans l'entreprise difficile de concilier l'ordre et la liberté. Il sut que, dans sa propre famille, trois

femmes, formant trois générations¹, avaient péri le même jour à la suite l'une de l'autre, sur le même échafaud. Il ne put savoir quel avait été le sort de sa femme et de ses enfants.

Il gémissait depuis deux ans, avec ses compagnons de captivité, dans la citadelle de Magdebourg, quand les revers des armées prussiennes faisant penser que la Prusse pourrait être bientôt obligée de faire la paix avec la France et de rendre les prisonniers, une cruelle prévoyance fit transférer Lafayette et ses deux amis dans la forteresse autrichienne d'Olmütz, en Moravie, plus loin du théâtre de la guerre.

Ils trouvèrent ici un ciel plus rigoureux et un traitement plus sévère. On ne les désigna que par le numéro de leur cachot. Leur nom ne dut jamais être prononcé, comme si on voulait faire perdre la trace de leur existence. Lafayette cependant obtint, à raison de sa santé plus altérée, qu'on lui permît de sortir en voiture avec des gardes, et cette circonstance faillit lui fournir un moyen d'évasion.

Deux hommes généreux, touchés de son sort, conçurent le projet de le délivrer, et ni l'un ni l'autre

1. La maréchale de Noailles, grand'mère de M^{me} de Lafayette; la duchesse d'Ayen, sa mère; et la vicomtesse de Noailles, sa sœur.

n'étaient Français. L'un, le docteur Bollman, était un médecin hanovrien, l'autre était le jeune Huger de Charlestown, fils de celui qui l'avait reçu à son premier débarquement en Amérique. Ils se rendirent à Olmutz et firent savoir à Lafayette leur arrivée et le but qui les amenait. Un plan fut concerté pour son évasion. On savait le jour de sa sortie et la route qu'il suivait. Ses deux libérateurs devaient se trouver à cheval à un lieu convenu, avec un cheval pour lui. Arrivé à ce lieu, il se débarrasserait de ses deux gardes à cheval en leur donnant de quoi aller boire dans un cabaret voisin, désarmerait celui resté dans sa voiture, et viendrait rejoindre ses amis. Tout fut exécuté à point. On partit à cheval pour gagner la frontière; mais on s'égara, faute de connaître le pays, et Lafayette fut repris.

Cette tentative avortée ne servit qu'à rendre sa réclusion plus sévère; toute promenade en voiture cessa; sa force d'âme et sa robuste constitution ne purent résister à la perspective d'une captivité indéfinie. Il tomba malade, et on avait des craintes pour sa vie, quand une immense consolation lui fut accordée, qui le ranima.

M^{me} de Lafayette, que son mari avait laissée avec ses enfants, à Chavagnac, quand il partit pour aller prendre le commandement d'une armée, avait

appris là, à ses périls, les événements du 10 août, sa fuite à l'étranger et sa captivité. Elle se disposait à aller le rejoindre quand elle fut arrêtée, conduite à Paris, et renfermée dans la même prison où gémissaient déjà d'autres membres de sa famille, sa grand'mère, sa mère et sa sœur qu'elle en vit sortir pour aller à l'échafaud. Son tour allait venir, quand la révolution du 9 thermidor mit fin à ces massacres juridiques et ouvrit les portes des prisons aux victimes sans nombre qui allaient avoir le même sort.

Qui n'aurait cru que M^{me} de Lafayette allait recouvrer sa liberté comme les autres détenus ? Cependant il n'en fut rien ; les hommes qui venaient de mettre fin au règne de la Terreur, mais qui n'étaient pas moins de fermes partisans de la république, préoccupés de la crainte que le parti royaliste ne se fit jour à travers leurs divisions, se souvinrent que Lafayette était le chef des royalistes constitutionnels, et la défaveur attachée à son nom rejaillit sur sa femme. Lafayette, retenu prisonnier par les royalistes à Olmutz, était redouté à Paris comme leur chef. Sa femme n'obtint d'être mise en liberté que six mois après le 9 thermidor, quand le gouvernement se crut assez affermi pour n'avoir pas à craindre une réaction royaliste.

Le premier soin de M^{me} de Lafayette, en sortant

de prison, avant d'aller joindre son mari, fut d'envoyer en Amérique son fils aîné, filleul de Washington, pour solliciter l'intervention de ce grand homme, devenu président des États-Unis, auprès des cabinets de Vienne et de Berlin, en faveur de son compagnon d'armes et de son ami ; et aussitôt qu'elle eut embarqué son fils, elle partit elle-même pour Vienne avec ses deux filles pour aller solliciter la délivrance de son mari, résolue, si elle ne l'obtenait pas, de s'enfermer avec lui.

Arrivée à Vienne, elle obtint une audience de l'empereur et plaida auprès de lui la cause du général avec toute la chaleur de la tendresse conjugale... Qu'avait-il fait pour mériter son sort, lui qui fut toujours animé des sentiments les plus généreux et qui avait consacré toute sa vie à la défense des opprimés ? Que pouvait-on craindre de lui aujourd'hui qu'il était banni, sans patrie et sans amis, et quel danger pouvait avoir sa liberté, alors qu'il ne demandait qu'à vivre obscurément dans le lieu qui lui serait assigné ? N'avait-il pas expié sa trop grande confiance dans l'établissement d'une sage liberté ? Sa santé détruite par une longue captivité faisait craindre pour ses jours, attendrait-on pour lui ouvrir les portes de sa prison qu'il fût dans son cercueil ?

La réponse de l'empereur fut évasive et cruelle, de cette cruauté qui a honte d'elle-même et cherche à partager avec d'autres sa responsabilité. « Lafayette, dit-il, n'était pas son prisonnier, mais celui de la coalition ; il ne pouvait seul disposer de son sort et il savait que ses alliés n'étaient pas disposés, en ce moment, à autoriser sa mise en liberté. » Il ne dit point qu'il la leur proposerait. Aucun motif cependant n'existait plus de le retenir. On avait allégué dans le temps qu'il devait servir d'otage pour les prisonniers du Temple, le fils et la fille de Louis XVI, seuls restes de cette malheureuse famille encore détenus. Mais le fils était mort, et sa sœur avait été rendue à ses parents de Vienne ; aucun prétexte ne subsistait plus de retenir Lafayette. C'était une pure vengeance qu'aucun motif politique ne justifiait, et inspirée par cette dureté de mœurs qui devait se montrer plus tard contre Silvio Pellico et son compagnon d'infortune dans la trop célèbre prison du Spielberg.

M^{me} de Lafayette ne pouvant plus espérer d'obtenir la liberté de son ami, se réduisit à demander qu'on lui permît et à ses filles, de s'enfermer avec lui, triste faveur qu'on ne put lui refuser.

Elle partit pour la Moravie, voyageant à petites journées, et ne sachant si elle trouverait son mari

vivant, tant on le disait gravement malade. Pour soutenir son courage pendant la route, elle lut avec ses filles le cantique de Tobie emmené captif avec le peuple d'Israël sur la terre étrangère. « Seigneur, vous êtes grand dans l'éternité, vous châtiez et vous sauvez ; vous conduisez les hommes dans le tombeau et vous les en retirez. — Rendez grâce au Seigneur, enfants d'Israël, parce qu'il vous a ainsi dispersés parmi les peuples, afin que vous publiiez ses merveilles. — Pour moi, je le bénirai sur cette terre où je suis captif, parce qu'il a fait éclater sa justice sur une nation criminelle. »

A mesure qu'elle approche d'Olmütz, son impatience voudrait pouvoir hâter le pas des chevaux, et quand elle aperçoit de loin les tours de la forteresse, son émotion redouble à la pensée que derrière ces murs gémit l'époux qu'elle n'a pas vu depuis si longtemps et qui a tant souffert depuis leur séparation. Elle arrive enfin, est introduite auprès de lui et se jette avec ses filles dans ses bras. Combien il est changé par trois années de souffrances ! mais quelle consolation de se trouver enfin réunis et que de choses on a à se dire !

M^{me} de Lafayette raconte à son mari son emprisonnement, ses dangers, les pertes cruelles faites dans sa famille, le départ de leur fils pour l'Amé-

rique et l'espoir qu'elle fonde sur ce voyage ; M. de Lafayette dit les dangers qu'il a courus, les détails de son voyage comme prisonnier à travers l'Allemagne, ses souffrances dans les cachots de Magdebourg et d'Olmütz et sa vaine tentative d'évasion. Ces récits embrassent tous les événements de leur longue séparation.

M^{me} de Lafayette et ses filles sont logées dans une autre partie de la forteresse que celle habitée par le général, mais elles ont la permission de le voir tous les jours.

Un officier vient, à une heure déterminée, les chercher, la mère et les filles, pour les conduire à son cachot. « Cet officier, écrivait M^{me} de Lafayette à une amie, suivi d'un gros caporal qui tient un trousseau de clefs à la main, vient de cadénasser nos portes. Toute la garde est sur pied. Vous ririez de voir mes deux filles passer devant ces soldats armés de leurs sabres, l'une en rougissant jusqu'aux oreilles, l'autre avec une mine plus fière qui semble les braver¹. »

M^{me} de Lafayette, au moment où elle jouissait

1. Ces jeunes filles devaient épouser deux hommes distingués ; l'un M. de Latour Maubourg, frère de l'aide de camp du général, militaire lui-même, l'autre M. de Lasteyrie, qui s'est fait un nom dans la politique et dans les lettres.

du bonheur de revoir son mari, ne pouvait oublier ses deux fidèles amis renfermés chacun dans leur cachot et auxquels toute jouissance de famille était refusée. Elle demande la permission de les voir pour leur donner des nouvelles de leurs parents et de leurs amis. Cette permission, qui le croirait ? lui est refusée, cruauté inconcevable envers de braves jeunes gens auxquels on n'a autre chose à reprocher que d'être restés fidèles à leur général dans le malheur. Grave inconséquence des gouvernements qui prétendent venger les crimes commis par les passions populaires, et qui ne se montrent pas moins cruels et moins passionnés.

La santé de M^{me} de Lafayette ayant été profondément altérée par un an de séjour dans la forteresse, elle sentit le besoin d'aller consulter un médecin à Vienne et en demanda l'autorisation. L'empereur lui fit répondre qu'elle était libre de faire ce voyage, mais que si elle sortait de la forteresse, il ne lui serait plus permis d'y rentrer. Étrange dérision qui mettait à la permission une condition impossible. Quelle apparence, en effet, qu'après être venue pour s'enfermer avec son mari et le soigner, elle l'abandonnât, quand sa captivité semblait devoir se prolonger indéfiniment. Elle resta donc, au risque de périr avec lui.

Pendant ce temps, le jeune Lafayette arrivait en Amérique pour remplir sa mission de piété filiale. Il fut reçu avec bonté par Washington et l'entre-tint de la longue captivité de son père, de ses souffrances, de la résolution de sa mère de s'enfermer avec lui et supplia le Président d'intervenir auprès du gouvernement de Vienne et de Berlin pour qu'il fût mis un terme à cette situation cruelle. Le Président, qui avait suivi avec un vif intérêt les événements de la révolution française et savait la part que Lafayette y avait prise, n'ignorait pas le résultat funeste qu'elle avait eu pour lui ; il chargea son ministre à Vienne d'intercéder vivement en faveur du général et de dire que, non-seulement lui, mais la nation entière éprouverait une vive reconnaissance de sa mise en liberté ; et que si on craignait sa présence en Europe, les États-Unis tiendraient à honneur de lui offrir l'hospitalité.

Non-seulement le gouvernement américain qu'il avait servi, mais l'Angleterre contre laquelle il avait combattu, s'intéressa à son sort ; les membres les plus considérables de son parlement, oubliant tout ressentiment national, et ne voyant dans le traitement barbare fait à Lafayette qu'une question d'humanité et de liberté, parlèrent avec indignation de la conduite de la Prusse et de l'Autriche

à son égard. L'illustre Fox fit une peinture pathétique des souffrances de l'illustre captif et du dévouement de sa vertueuse compagne. L'Angleterre, dit-il, devait rougir d'être l'alliée de gouvernements aussi cruels. Une adresse au roi fut proposée pour que le gouvernement anglais intervînt fortement en faveur de la mise en liberté de Lafayette. Les ministres ne s'y opposèrent point, disant qu'ils avaient déjà agi en ce sens, et l'adresse fut votée.

La France seule restait muette au milieu de ces interventions étrangères en faveur d'un de ses plus illustres enfants ; mais c'était d'elle et de ses victoires que devait naître sa libération.

Le général Bonaparte poursuivait le cours de ses succès en Italie contre l'armée autrichienne. Ils amenèrent les préliminaires de Leoben (1797) entre les deux États, préludes d'une paix certaine. A cette nouvelle, les amis de Lafayette accourent auprès du Directoire, qui avait succédé à la Convention et qui gouvernait alors la France, et lui demandent de réclamer, sans attendre la signature de la paix, la mise en liberté immédiate de Lafayette ; un retard de quelques semaines, de quelques mois peut-être, n'était pas indifférent quand il s'agissait de mettre fin à une si longue et si cruelle captivité. Le Directoire y consentit, mais en défiance des opi-

nions de Lafayette, il exigea la promesse que le général, se conformant à la loi sur les émigrés, ne rentrerait pas en France sans autorisation. Cette promesse fut faite et, sur l'ordre du Directoire, le général Bonaparte demanda à la cour de Vienne la mise en liberté de Lafayette qui, après beaucoup de difficultés, fut accordée.

La cour de Vienne toutefois, au moment d'ouvrir les portes de la prison au général, exigea qu'il signât, ainsi que ses deux amis, l'engagement de sortir immédiatement des États de l'empereur et de n'y pas rentrer sans sa permission.

Le général, malgré la juste impatience qu'il devait avoir de recouvrer sa liberté, toujours fidèle à son caractère, refusa d'acquiescer à la condition qu'on y mettait. « Je suis militaire, dit-il, et comme tel je puis être appelé à servir dans les armées de mon pays quand il sera en guerre avec l'Autriche. Je ne puis m'engager, si les événements de la guerre me conduisent sur son territoire, de n'y pas entrer; à cela près, croyez que j'ai hâte d'en sortir et n'ai nulle envie d'y revenir. »

La difficulté fut levée en ajoutant à l'engagement ces mots : « Sauf les droits de ma patrie sur ma personne. » Après que les trois prisonniers l'eurent signé, les portes de la prison leur furent ouvertes.

Ainsi finit pour eux une captivité de cinq années, monument de honte pour leurs persécuteurs.

Le général et sa famille et ses deux amis se dirigèrent vers la ville libre de Hambourg, accompagnés d'un commissaire autrichien, chargé de s'assurer qu'ils sortaient du territoire.

Le premier besoin de Lafayette et de ses deux amis, en arrivant à Hambourg, fut d'écrire au général Bonaparte pour lui témoigner leur reconnaissance de la liberté que ses victoires et son intervention leur avaient procurée. « Ils auraient voulu, dirent-ils, aller remercier de vive voix le héros dont l'épée avait brisé leurs fers, mais ils en étaient empêchés par une loi injuste qui leur fermait les portes de la patrie, comme aux émigrés dont ils n'avaient jamais partagé les opinions et dont ils combattirent toujours les projets. »

La ville de Hambourg était pleine de ces émigrés dont leurs sentiments les séparaient. Le séjour en fut, par cette raison, désagréable à Lafayette. Il se transporta avec sa famille dans le Holstein, province appartenant au Danemark, où s'était réfugiée M^{me} de Tessé, sa tante, puis en Hollande où il pensait trouver des opinions plus conformes aux siennes et plus de facilité pour entretenir des relations avec la France.

La Hollande était alors gouvernée, sous le nom de République batave, par un Directoire et deux conseils, sous l'influence de la France, qui lui avait donné une constitution semblable à la sienne, ou plutôt elle était gouvernée par le maréchal Brune, commandant des troupes françaises qui occupaient le pays. Deux partis étaient en lutte, celui qu'on appelait le parti français, composé principalement des fonctionnaires, et celui des anciens stathouders, ou de l'indépendance. Lafayette, très-hostile au Directoire français, depuis son coup d'État du 18 fructidor, par lequel il avait proscrit les constitutionnels, sous le nom de royalistes, se rapprocha du parti indépendant qui lui était opposé. Ses chefs le visitèrent fréquemment dans sa résidence auprès d'Utrecht. Le général Brune s'en plaignit à son gouvernement, et Lafayette allait recevoir l'ordre de quitter la Hollande et de chercher un asile ailleurs, quand une révolution eut lieu à Paris, qui donna un autre cours aux événements.

VI

RÉVOLUTION DU 18 BRUMAIRE

VI

RÉVOLUTION DU 18 BRUMAIRE

Le général Bonaparte, après les préliminaires de Leoben et la paix de Campo-Formio qui en fut la suite, était venu recevoir les félicitations du Directoire. Il n'eut pas de peine à reconnaître combien ce gouvernement était faible et décrié, et songea un moment à le renverser et à se mettre à sa place; mais le temps ne lui parut pas venu. Le Directoire n'était pas descendu assez bas et lui monté assez haut. Il ajourna son projet. Le Directoire, de son côté, craignant son ambition s'il restait en France, lui proposa l'expédition d'Égypte qu'il accepta.

Bonaparte eut bientôt augmenté en Égypte sa renommée. Les noms d'Alexandrie, de Thèbes, de Memphis, des Pyramides, théâtres de ses exploits,

entourèrent son nom de merveilleux et le rendirent plus capable de faire une révolution dans son pays. Il sut que le Directoire avait laissé la guerre se rallumer et les Autrichiens reprendre l'Italie, que la France, menacée à la fois de l'invasion étrangère et du retour de l'anarchie dans l'intérieur, était prête à accueillir tout changement qui la délivrerait d'un gouvernement incapable.

Le moment était venu de réaliser ses projets, il s'embarque avec quelques officiers, laissant le commandement au plus ancien général, débarque en Provence et arrive à Paris.

M^{me} de Lafayette, qui s'y trouvait alors, s'empresse de lui demander une audience pour le remercier de la liberté que son mari lui doit. Elle en est reçue avec courtoisie, et rend compte à son mari de cette audience, en ajoutant que tout le monde s'attend à une révolution par laquelle le vainqueur de l'Italie et de l'Égypte sera placé à la tête du gouvernement.

Cette révolution, en effet, a lieu quelque jours après. Le général Bonaparte, moyennant ses intelligences dans le Directoire et dans les deux conseils, fait convoquer ceux-ci à Saint-Cloud où ils sont entourés par la force militaire. Le conseil des Cinq-Cents ayant voulu faire résistance, est dispersé,

et la nouvelle constitution qui institue trois consuls, dont Bonaparte est le premier, un sénat, un corps législatif et un tribunal, est proclamée ; constitution éphémère qui n'avait pour but que de faire arriver Bonaparte au souverain pouvoir.

Quand Lafayette apprend en Hollande cette révolution, il en conçoit les plus vives espérances pour la liberté. Il croit que le premier consul imitera Washington et mettra sa gloire à être le premier magistrat d'une république libre. L'accueil qu'il a fait à sa femme lui persuade même qu'il prendra ses conseils, et sans attendre aucune autorisation, il part pour Paris et écrit en arrivant au premier consul pour lui demander une audience.

L'étonnement du premier consul fut extrême en apprenant l'arrivée de Lafayette, dont le nom avait été longtemps le drapeau d'un parti et pouvait encore lui créer des embarras. Il mande le ministre de la police, lui fait de vifs reproches d'avoir toléré ou ignoré l'arrivée du général et ordonne que celui-ci soit contraint, conformément à la loi contre les émigrés qu'il n'aurait pas dû ignorer, de sortir de France dans les vingt-quatre heures. Cet ordre lui est signifié.

M^{me} de Lafayette désolée accourt auprès du premier consul pour le supplier de révoquer cette dé-

cision rigoureuse. Elle fait agir ses amis, et le premier consul consent enfin à ce que le général se retire dans sa terre de Lagrange, auprès de Paris, pour y vivre ignoré, en s'abstenant surtout de tout rapport avec les hommes opposés au gouvernement. Cette permission fut reçue comme un bienfait.

Ici commence une nouvelle phase de la vie de Lafayette, la plus longue qu'il ait passée hors des affaires, car elle durera quinze ans, aussi longtemps que l'empire. Il vivra pendant ce temps comme un planteur américain dans ses champs, au milieu de sa famille.

Le château de Lagrange, où il vécut, appartenait à M^{me} de Lafayette. C'était la seule chose qu'elle eût sauvée des biens de sa famille. Sa fortune, à lui, avait été entièrement consommée dans la guerre d'Amérique ou confisquée par la révolution. Il n'avait jamais voulu recevoir de traitement en Amérique ni en France, et avait toujours fait la guerre à ses dépens. Son embarras eût été extrême à Olmutz et pendant son exil, pour subvenir à ses besoins, si le congrès des États-Unis, informé de sa situation, ne lui avait fait passer son modeste traitement de major général dans l'armée américaine, qu'il n'avait pas voulu recevoir pendant qu'il en faisait partie, et maintenant, à sa rentrée en France,

il n'aurait pas eu un lieu où reposer sa tête, sans le château de Lagrange conservé par sa femme. Ce château, depuis longtemps abandonné, était inhabitable. Il fallut que des amis lui prêtassent quelque argent pour s'y arranger un appartement.

Il ne sortit de sa retraite que dans de rares occasions qui lui en faisaient un devoir.

Il se joignit aux officiers généraux qui allèrent féliciter le premier consul aux Tuileries, à son retour de sa célèbre victoire de Marengo, et ne revit pas sans émotion ces salons où il avait gardé Louis XVI. C'était la première fois qu'il voyait Bonaparte. Celui-ci s'étant approché de lui, il le remercia de la liberté que ses premières victoires d'Italie lui avaient procurée. « Je ne sais ce que vous avez fait aux Autrichiens, lui dit le premier consul, mais j'ai eu bien de la peine à vous arracher de leurs mains. »

Le Directoire avait fait la folie de rompre avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique, son seul allié contre la domination maritime de l'Angleterre. Le premier consul, à son arrivée, s'était empressé de renouer des relations avec eux. Ils envoyèrent pour cette négociation des commissaires avec lesquels Joseph Bonaparte, frère du premier consul, fut chargé de traiter. Il leur donna un repas à sa terre de Mort-

fontaine, où il eut le bon goût d'inviter Lafayette, l'ami et le défenseur de l'indépendance de leur pays; le premier consul y vint, et, en se promenant dans le parc, s'entretint avec lui des événements de la Révolution française auxquels il avait pris part. « Vous avez dû trouver, lui dit-il, les esprits bien changés en France, et bien dégoûtés de cette liberté républicaine qui n'a produit que des maux. Les Parisiens surtout, qui en ont tant souffert, n'en veulent plus. » « Cela est vrai, répondit Lafayette, mais la cause en est dans les crimes commis au nom de la liberté. Donnez au pays des lois qui préviennent le retour de ces crimes, et vous verrez l'amour de la liberté renaître. Il serait digne de vous de la fonder, et d'imiter le grand Washington, qui s'est acquis par là une gloire immortelle. Il sortait tous les jours sans escorte et était partout respecté. Le même respect entourerait le président à vie de la République française, si on donnait à la France les mêmes lois. — Vous vous trompez, lui dit le premier consul. Les mœurs des deux peuples sont différentes. Si je sortais comme Washington et vivais comme lui, je serais ridicule et nul ne me respecterait. »

On était trop loin de s'entendre pour que la conversation continuât.

Washington mourut en 1799, âgé seulement de soixante-sept ans, dans sa petite maison de Mont-Vernon, où il s'était retiré après ses huit ans de présidence, comme après avoir déposé son commandement. Réélu après quatre ans pour une période égale, il avait accepté, mais il avait refusé de l'être une deuxième fois, disant qu'il ne voulait pas créer un précédent qu'il regarderait comme dangereux, et son exemple est devenu une loi aussi sacrée que si elle était écrite. Nul n'a songé que cette limite de huit ans pût être dépassée.

Le premier consul, en apprenant la mort de Washington, voulut que son éloge fût prononcé solennellement dans l'église des Invalides, tant la vertu excite l'admiration, même chez ceux qui ne sont pas disposés à suivre son exemple : *Laudatur et alget*. Cet hommage rendu à la mémoire d'un grand citoyen ne pouvait d'ailleurs que lui être favorable. Les Américains notables qui se trouvaient à Paris furent invités à cette solennité qui les flatta, ainsi que leur pays ; on n'eut pas le bon goût d'y inviter Lafayette, comme on avait fait à la réunion de Mortfontaine, bien que sa place y fût marquée plus que celle d'aucun autre. Les rapports avec lui s'étaient aigris depuis cette époque.

Ce manque d'égards n'empêcha point Lafayette,

après l'attentat du 3 nivôse, de se joindre aux officiers généraux qui allèrent féliciter le premier consul d'avoir miraculeusement échappé à cet odieux attentat, imputé par les uns aux royalistes, par les autres aux républicains. Le premier consul, qui aperçut Lafayette, parut sensible à sa démarche et lui dit : « Vous voyez que je suis en butte aux mêmes partis que vous avez combattus. » Ce qui semblait dire : « D'où vient que malgré cela, nous sommes divisés ? »

Cette division éclata dans les votes demandés au peuple pour le consulat à vie d'abord, et ensuite pour l'empire.

Des registres ayant été ouverts dans toutes les communes pour recevoir ces votes, Lafayette écrivit sur celui de sa commune, au sujet du consulat à vie, un vote négatif, avec une explication : « Je ne puis voter pour que le consulat à vie soit conféré à Napoléon Bonaparte jusqu'à ce qu'il ait garanti les libertés publiques. » Et il crut devoir écrire au premier consul pour expliquer son vote. « Je n'oublie pas ce que vous doit la France, et ce que je vous dois en particulier ; votre gloire est immense, et personne n'admire plus la gloire que moi ; mais je ne puis croire que la France ait fait sa grande révolution et versé son sang sur tant de champs de

bataille pour aboutir au pouvoir absolu. Donnez-lui la liberté, et personne ne sera plus digne que vous d'être son premier magistrat. » Il émit un vote également négatif à l'occasion de l'élévation de Napoléon à l'empire, et son fils imita, chaque fois, son exemple. Il était militaire, et, arrivé au grade de capitaine, las d'attendre son avancement, il donna sa démission.

Le premier consul se serait peu inquiété du vote négatif de Lafayette perdu dans tant de millions de votes favorables, s'il n'avait su que le château de Lagrange était le rendez-vous de beaucoup d'hommes contraires à son gouvernement. Peu disposé à souffrir ce noyau d'opposition, il manda Lafayette et lui rappela à quelles conditions il lui avait permis de rester en France, lui reprochant ses opinions, et de recevoir chez lui des personnes qui les partageaient. « Je ne nie point mes opinions, répondit le général, ni qu'elles sont celles des amis qui me visitent, mais, en conscience, pouvons-nous penser autrement, et approuver aujourd'hui ce pouvoir arbitraire que nous avons toujours combattu ? — Qu'appellez-vous arbitraire ? répondit Napoléon. Mon gouvernement ne respecte-t-il pas les personnes et les propriétés ? Ne maintient-il pas la tranquillité publique ? Le vôtre était différent, j'en

conviens, il laissait un champ plus libre aux émeutes, mais cela valait-il mieux? J'étais alors au parterre, et vous étiez sur la scène; c'est en vous voyant faire que j'ai appris à gouverner autrement. — Si vous appelez émeute, reprit Lafayette, l'insurrection nationale de 1789, celle-là, je ne la désavoue pas, et je me fais gloire d'y avoir concouru, mais les autres ont été faites contre moi, et je les ai combattues. »

Chaque fois que ces deux esprits se rencontraient, ils ne pouvaient manquer de se heurter, tant leur nature était différente.

Cette conversation fut la dernière qu'ils eurent ensemble. Lafayette n'aura plus occasion de voir Napoléon jusqu'aux Cent-Jours qui termineront le drame terrible et merveilleux de l'Empire, et dans lesquels Lafayette se trouvera de nouveau en présence de Napoléon.

Tout le temps que Lafayette vécut à Lagrange, il fut frappé de la manière qui pouvait lui être le plus sensible dans son bonheur domestique. Une mort prématurée lui enleva madame de Lafayette en 1807, à quarante-huit ans.

« Vous aurez su, écrivait-il à un ami, la fin angélique de cette incomparable femme dont la tendresse, la bonté, l'élévation d'âme, firent, pendant

trente-quatre ans, le charme et l'honneur de ma vie. Quelque affection que j'aie toujours eue pour elle, je n'ai senti qu'aujourd'hui tout ce qu'elle valait. Quel dévouement pour les siens ! quelle abnégation ! Elle sentait mes peines plus vivement que moi, et jouissait plus que moi de ce qui m'arrivait d'heureux. Mes sentiments politiques étaient les siens ; et, avec cela, quelle indulgence pour ceux qui ne pensaient pas comme moi ! Mes ennemis n'ont pu la contraindre à les haïr. Sa tolérance n'était pas moindre dans les choses religieuses ; pleine de piété, elle accueillait mes amis comme s'ils eussent partagé sa foi, et me disait, à moi, que connaissant ma droiture de cœur, elle espérait que je chercherais sincèrement la vérité, et que je la trouverais ; et, pour me prendre par mon faible, elle ajoutait que dans la religion était la souveraine liberté. Elle m'a remis, en mourant, un livre de piété qui ne me quittera jamais. »

Les restes mortels de cette excellente femme, modèle du dévouement et de la tendresse conjugale, furent transportés à Paris et inhumés dans sa sépulture de famille à Picpus, lieu consacré par le plus lamentable souvenir ; c'est là qu'avaient été jetés, en 1793, les restes mutilés de sa grand'mère, de sa mère et de sa sœur, faibles femmes exécutées

sur la place du Trône, dans le voisinage. Leurs dépouilles, recueillies par la piété filiale, y avaient été rassemblées, objets de tendres et douloureux regrets pour leurs descendants, et de pitié pour tous.

Ce fut là que Lafayette et ses enfants allèrent souvent pleurer sur la tombe de leur épouse et de leur mère, et s'inspirer des souvenirs de sa vie et de sa mort.

VII

EMPIRE

VII

EMPIRE

Pendant les quinze ans de sa retraite à Lagrange, Lafayette vit passer devant lui toutes les gloires et toutes les misères de l'Empire, les éclatantes victoires d'Austerlitz et d'Iéna, et les désastres de Moscou et de Leipsick. Il vit les armées françaises envahir tous les états de l'Europe et occuper leurs capitales, et la France envahie à son tour, et sa capitale occupée par les armées étrangères, fin déplorable de tant de guerres sanglantes qui ne justifia que trop sa haine contre le pouvoir absolu, et montra que si la liberté a ses dangers, il a aussi les siens.

L'occupation de Paris par les étrangers fut suivie de l'abdication de Napoléon, et du rappel des Bourbons, qui ne promettait pas à Lafayette un gouver-

nement plus ami, ni une politique plus conforme à ses sentiments.

Louis XVIII, autrefois le comte de Provence, le plus libéral entre les princes de la branche aînée des Bourbons, allait régner ; mais il aurait auprès de lui le comte d'Artois, son frère, héritier présomptif de la couronne, ayant des opinions contraires aux siennes, et autour de lui, dans sa cour et son gouvernement, les émigrés, animés contre Lafayette d'une haine mortelle.

Le comte d'Artois précéda à Paris, de quelques semaines, avec la qualité de lieutenant général du royaume, Louis XVIII, retenu en Angleterre par ses infirmités. Son premier acte fut d'abolir le drapeau et la cocarde tricolores que la nation portait depuis 1789, et que ses armées victorieuses avaient promenés dans toute l'Europe, pour les remplacer par le drapeau blanc et la cocarde blanche de l'ancienne monarchie. Aucun acte ne pouvait être plus significatif, comme marque de la politique qui allait être suivie ; aucun ne pouvait blesser plus profondément les sentiments de Lafayette.

Il se joignit, néanmoins, aux officiers généraux qui allèrent complimenter le comte d'Artois à son arrivée ; son grade dans l'armée lui en faisait un devoir. Il n'avait pas revu ce prince depuis la révo-

lution, dans laquelle avait éclaté leur dissentiment, que les événements n'avaient fait qu'accroître. Le comte d'Artois passa devant lui sans lui rien dire. Après ce devoir rempli, il ne reparut plus à la cour.

Le seul prince qu'il visita fut Louis-Philippe, duc d'Orléans, cousin du roi, rentré avec lui. Ce prince, jeune encore au moment de la révolution, et appelé alors le duc de Chartres, avait servi dans l'armée de Dumouriez et pris part à nos premières victoires de Valmy et de Jemmapes. Il n'avait quitté la France, comme Lafayette, qu'après le 10 août, quand la Constitution détruite ne permettait plus à un Bourbon d'y rester. Mais, comme Lafayette, il s'était tenu à l'écart des émigrés, dont il n'avait pas imité l'exemple et ne partageait pas les principes.

Lafayette conçut, dans ses conversations avec lui, l'opinion que c'était le seul entre les Bourbons qui ne fût pas imbu des préjugés de l'ancien régime, et qui sympathisât avec la France nouvelle et fût propre à la gouverner.

Sa vive préoccupation des intérêts de la France le porta à aller voir l'empereur de Russie, alors présent à Paris et dont les troupes occupaient la capitale, et il ne fut pas peu surpris de le trouver aussi préoccupé que lui de la crainte que les Bourbons et

les émigrés ne revinssent avec des idées absolument incompatibles avec celles de la nation, et qu'il n'en résultât de nouveaux troubles qui compromettraient la paix de l'Europe. Lafayette lui témoigna son étonnement que les souverains alliés, en rétablissant les Bourbons, n'y eussent pas mis pour condition qu'une constitution serait donnée à la France, garantissant ses droits et ses libertés. La charte n'avait point encore été donnée. « Je voulais le faire, dit l'empereur ; mais le comte d'Artois m'a gagné de vitesse. Il est entré en France malgré moi, et quand il est arrivé à Paris, le sénat et le corps législatif, en se prosternant à ses pieds, et courant au-devant de la servitude, ont paralysé mon action, et le peuple de Paris lui-même a reçu ce prince comme je ne l'ai jamais été à Saint-Pétersbourg. Je suis allé ensuite à la rencontre de Louis XVIII à Compiègne pour lui donner mes conseils. Je voulais, entre autres choses, qu'il renonçât à la prétention ridicule de faire remonter son règne à dix-neuf ans, en regardant comme non-venu tout ce qui s'était passé depuis. Mais, ici encore, une députation de votre corps législatif est venu accepter d'avance tout ce qu'il plairait au roi de décider. Que pouvais-je faire pour garantir les droits de votre pays, quand j'avais contre moi ceux-

là mêmes qui étaient censés le représenter? C'est une affaire manquée, et je quitterai la France très-inquiet de son avenir et de celui de l'Europe, qui a besoin qu'elle soit tranquille et satisfaite. »

Louis XVIII, cependant, plus sage que le comte d'Artois et les émigrés, donna une charte qui garantissait les libertés publiques, et par laquelle aurait été assuré pour longtemps le repos du pays, si elle avait été exécutée dans l'esprit qui l'avait dictée, et si l'action persévérante du comte d'Artois et de son entourage, n'avait blessé l'esprit national, et alarmé tous ses intérêts. Napoléon qui, de l'île d'Elbe où on l'avait exilé, observait la marche du gouvernement royal comme il avait autrefois observé de l'Égypte celle du Directoire, débarqua, comme alors, en Provence, et avec quelques centaines d'hommes qu'on lui avait laissés pour sa garde, entreprit, après un an d'exil, de renverser le gouvernement qui lui avait succédé, et de recouvrer son trône.

Lafayette, en apprenant ce débarquement, oubliant ses griefs contre les Bourbons, ne voyant que la charte libérale donnée par Louis XVIII, et la préférant beaucoup au gouvernement absolu de Napoléon, vient à Paris offrir ses services. Jugeant que la chambre des pairs et la chambre des députés,

institués par la charte, ne jouissent pas de la confiance publique, et sont incapables de faire naître un mouvement national contre l'homme qui vient s'imposer au pays, il propose de réunir dans une grande assemblée tous ceux qui ont fait partie des diverses assemblées nationales depuis la Révolution, et de lui remettre le pouvoir législatif. Cette assemblée ainsi composée avait été, en effet, réunie en Angleterre, sous les derniers Stuarts, pour tenir lieu d'un parlement régulier. Mais on lui objecte que le temps manquerait, car Napoléon, dont la petite troupe s'augmente, comme il l'avait prévu, de toutes celles qu'on envoie contre lui, marche rapidement sur la capitale. Son assemblée d'ailleurs, représentation confuse de toutes les opinions et de tous les principes, ne serait qu'un chaos dont on ne pourrait tirer aucun secours.

Il propose ensuite de faire commander les troupes opposées à Napoléon par le duc d'Orléans, plus populaire que les autres princes ; cette proposition est accueillie, et le roi, forcé de faire taire ses défiances contre le duc d'Orléans devant la nécessité des circonstances, l'envoie à Lyon ; mais Napoléon y entre presque en même temps au milieu de vives acclamations. Il arrive sans plus de difficultés à Paris, le 20 mars, vingt jours après

son débarquement. Louis XVIII était parti pour Gand avec sa famille, dans la nuit qui a précédé. La capitale immobile a vu partir l'un et arriver l'autre avec une apparente indifférence.

Napoléon doit s'occuper de réorganiser son gouvernement, et, comme son retour a été l'effet des alarmes causées à la nation par les tendances du gouvernement royal vers les idées de l'ancien régime, doit s'appuyer sur le parti libéral. Il nomme donc une commission composée d'hommes pris dans ce parti qui rédigera un acte additionnel aux constitutions de l'empire, où se retrouveront les dispositions de la charte, augmentées de quelques concessions nouvelles.

Tandis qu'on s'occupait de ce travail, Joseph Bonaparte, qui avait quitté la France au moment de la chute de son frère, et qui y est rentré maintenant pour lui prêter son assistance, prie Lafayette, avec qui il a eu autrefois des relations, de venir le voir et l'entretient de la situation du pays et des projets de son frère.

« Mon frère, lui dit-il, qui a gouverné quinze ans la France avec gloire, n'a pu la voir avec indifférence humiliée et menacée dans ses intérêts, par le parti ennemi de la Révolution, et a résolu de l'en délivrer. Il a pu sans scrupule rompre la con-

vention qui l'exilait à l'île d'Elbe parce qu'il a su que les souverains étrangers se préparaient à la violer eux-mêmes en le transférant dans une île lointaine de l'Océan. La facilité avec laquelle il est arrivé à Paris prouve assez que le gouvernement des Bourbons n'était pas selon les vœux de la nation. C'est à elle maintenant, d'empêcher qu'il ne lui soit imposé de nouveau par l'étranger. Nul n'est plus propre que mon frère à défendre la frontière à la tête de nos braves soldats ; mais il faut que les hommes comme vous qui ont une juste influence sur l'opinion le secondent. Ne craignez pas qu'il se livre de nouveau à ce système de guerre et de conquêtes qui l'a perdu. Le malheur l'a corrigé. Il ne prétend pas non plus, continuer de gouverner, comme il l'a fait, avec une autorité absolue ; l'expérience lui a montré que, sans des institutions libres, l'esprit public ne saurait se former et le pays se défendre contre l'étranger. Une commission est nommée pour préparer ces institutions. L'empereur espère qu'elles rempliront vos vœux, et que vous vous rallierez à lui pour en assurer le succès. — J'ai des sujets de reconnaissance envers l'empereur, répondit Lafayette, et il m'a été pénible de lui faire opposition pendant son règne et au moment de son débarquement ; mais ses prin-

cipes de gouvernement sont tellement opposés aux miens que je ne pouvais faire autrement. Vous m'assurez qu'il est changé; j'ai peine à le croire; toutefois s'il en est ainsi, s'il veut gouverner la France comme un peuple libre, je serai heureux de le seconder; en attendant, je reconnais qu'il est l'homme le plus propre à défendre le territoire contre l'invasion étrangère, et je pense que le pays doit accepter, pour ce seul objet, ses services, et le reconnaître comme chef provisoire, jusqu'au moment où la nation, régulièrement représentée, se sera donné les institutions et le gouvernement qui lui conviennent. »

Joseph Bonaparte ajouta qu'on allait instituer une chambre des pairs, nommée par l'empereur, et que dans la pensée de son frère, il devait être des premiers sur la liste. Lafayette répondit qu'il n'accepterait point cet honneur; il avait dévoué sa vie à la défense des intérêts populaires, et, par ce motif, avait toujours siégé dans la chambre élective; il y siégerait aussi longtemps que le peuple voudrait l'élire, et n'accepterait pas d'autre position.

Consulté par Joseph sur la question de l'hérédité de la pairie qui n'était point encore décidée, il répondit « qu'une chambre héréditaire choquait ses

principes d'égalité, mais qu'il reconnaissait qu'en constituant ainsi une aristocratie politique peu nombreuse, on détruirait cette petite aristocratie oisive et vaniteuse, qui pullulait en France, et était une plaie du pays. La difficulté, ajouta-t-il, était de trouver des hommes placés dans une situation assez élevée par leur fortune, ou leur réputation, pour figurer convenablement dans une chambre héréditaire, et c'était ce qui avait donné l'idée d'un sénat à vie pour lequel l'opinion serait moins exigeante, mais il reconnaissait que ce sénat ne remplissait pas le même but, celui de détruire l'aristocratie nobiliaire. »

La commission ne pouvait faire autrement que de proposer l'hérédité de la pairie, puisque le parti libéral n'avait cessé de la réclamer sous le gouvernement des Bourbons comme garantie d'indépendance.

L'acte additionnel eut sa consécration, et une chambre héréditaire fut nommée. Lafayette, sur son refus d'en faire partie, n'y fut pas compris.

Cet acte fut soumis dans toutes les communes à la sanction populaire. Lafayette, en donnant son vote approbatif, fit des réserves. Cette constitution, dit-il, n'ayant point été discutée dans une assemblée des représentants du peuple, il ne l'acceptait que

sous la réserve des changements qu'une assemblée librement élue pourrait y apporter.

L'acte additionnel instituait, en même temps qu'une chambre des pairs héréditaires, une chambre des représentants élective. Les électeurs furent convoqués pour l'élire, et Lafayette fut élu dans le département de Seine-et-Marne où le château de Lagrange était situé. Il rentra ainsi, après vingt-quatre ans d'interruption, dans l'arène législative; mais quels changements depuis l'assemblée constituante, la seule où il avait siégé? Que de constitutions détruites et de gouvernements renversés, quelle différence entre la confiance et l'enthousiasme qui animaient la nation en 1789, et l'esprit de doute, de découragement ou d'indifférence qui y régnait maintenant!

Lafayette seul n'était pas changé.

Il le montra, dès la première séance. Le serment ordinaire de fidélité à l'empereur et à la constitution ayant été demandé aux représentants, il objecta que prêter serment à l'empereur était se placer dans un état d'infériorité vis-à-vis de lui et que les représentants du pays n'avaient rien au-dessus d'eux puisqu'il était la source de tous les pouvoirs. On lui répondit que le serment de fidélité était prêté à l'empereur dans la limite de ses droits,

et il se soumit ; mais l'empereur en lisant cet incident dans *le Moniteur*, dit : « Voilà Lafayette qui commence à me faire la guerre. »

Une guerre plus sérieuse appela ailleurs Napoléon. Les souverains alliés, qui se trouvaient encore réunis à Vienne, en congrès, quand arriva la nouvelle de son débarquement, le mirent au ban des nations, et s'engagèrent à ne pas poser les armes qu'ils n'eussent détruit son pouvoir usurpé. Leurs armées se préparèrent à envahir de nouveau la France. Les Anglais et les Prussiens occupaient la Belgique, les Russes et les Autrichiens, plus éloignés, s'avançaient vers le Rhin. Napoléon pensa qu'il devait aller chercher les plus rapprochés. Ce n'était que par des coups rapides et imprévus, et en attaquant ses ennemis séparément, qu'il pouvait espérer de les vaincre. Il résolut donc de se porter vers la Belgique.

Mais avant de partir, il fit l'ouverture des chambres ; son discours fut grave et sérieux, comme il convenait à sa situation pleine de périls, plus sensé que l'adresse de la chambre des représentants qui, affectant une fausse confiance dans le succès, l'invita à se prémunir contre le danger des conquêtes, si éloigné de sa situation. Que n'a-t-on pu lui tenir ce langage dans un autre temps ? Il réunit les

troupes au Champ de Mars pour leur distribuer leurs drapeaux.

Ces braves soldats, débris des armées innombrables dont il avait inondé l'Europe, prêts à se heurter, dans quelques jours, contre ses bataillons ennemis, dix fois plus nombreux, semblaient dire par leurs acclamations : « Nous te saluons, César, au moment de mourir pour toi. — *Morituri te salutant.* » Napoléon, sur une estrade, revêtu de ses habits impériaux et entouré de ses troupes et de sa cour, reçut leurs serments avec la même solennité qu'aux jours de sa puissance ; mais dans son âme, comme dans celle des spectateurs, se cachaient de tristes pensées et de noirs pressentiments.

Il partit le 12 juin, remporta d'abord quelques avantages sur la frontière de Belgique, contre des corps détachés, mais se trouva le 18 en présence des armées anglaise et prussienne, plus fortes que la sienne, et perdit en un jour, dans la trop célèbre bataille de Waterloo, tout le fruit de l'audacieuse entreprise par laquelle il avait reconquis un moment son trône. Deux jours après, il était de retour à Paris, seul et sans armée.

Paris apprit, en même temps, la perte de la bataille, et que l'empereur était arrivé dans la nuit. Il était descendu au palais de l'Élysée, plus conforme

à sa fortune que celui des Tuileries, car il n'avait plus de cour à recevoir : le malheur n'en a pas.

A cette nouvelle, on se porte vers le palais de l'Élysée, pour savoir les détails de la catastrophe; c'était une de ces belles matinées de juin, dont la splendeur contrastait avec la tristesse dont les âmes étaient remplies. L'empereur, fatigué, s'était mis au bain, et un vieux grenadier de sa garde, venu avec lui sur le siège de sa voiture, et couvert de poussière, débris de ses vieilles phalanges, faisait faction à la porte. La solitude régnait dans les cours du palais; aucun mouvement de voitures n'annonçait la présence du souverain qui naguère attirait autour de lui tant de courtisans.

La chambre des représentants, à la nouvelle du désastre de Waterloo et du retour de l'empereur, se réunit en toute hâte, et ses membres sont dans la plus vive agitation. Ils se représentent les armées étrangères marchant de nouveau, sans obstacles, sur la capitale, et l'empereur faisant des efforts désespérés pour défendre une cause qui n'est plus que la sienne. Va-t-il demander encore des hommes et de l'argent? Ne dissoudra-t-il pas la chambre, si on lui résiste, pour exercer la dictature et pour replonger le pays dans un abîme de maux plus profond encore que celui où il l'a déjà entraîné?

Lafayette, préoccupé par-dessus tout des dangers que court la liberté de la chambre, propose qu'elle se déclare en permanence, et que la peine de haute trahison soit prononcée contre quiconque tentera de la dissoudre ; il demande que les ministres soient invités à se rendre dans son sein pour faire connaître la situation de l'armée et les mesures qu'ils ont prises pour la défense du pays. Ses propositions sont adoptées.

L'empereur se trouve ainsi dépouillé du droit de dissolution, l'une de ses prérogatives les plus importantes et les ministres deviennent ceux de la chambre. Mais il n'est pas dans une situation à pouvoir résister.

Le ministre de la guerre se rend aux ordres de la chambre, et lui expose la situation de l'armée. « Elle a essuyé, dit-il, un grand désastre dont n'a pu la préserver son courage, ni le génie de son chef. Mais le mal n'est pas irréparable. Les débris de nos vaillantes troupes se rallient, et défendront les approches de la capitale jusqu'à ce que des renforts viennent réparer leurs pertes et leur permettre de reprendre l'offensive. »

Ce discours est accueilli froidement, et, après le ministre, un orateur qu'on n'a pas coutume d'entendre monte à la tribune ; c'est Lucien Bonaparte,

qui rendit un service important à son frère, au 18 brumaire, en le défendant dans le conseil des Cinq-Cents dont il était président, mais se brouilla peu de temps après avec lui pour n'avoir pas voulu rompre son mariage et épouser une personne d'un rang plus élevé. Il vécut à Rome, simple particulier, pendant toute la durée de l'empire, et il reparaît maintenant pour défendre son frère dans la détresse. « Une bataille perdue, dit-il, ne doit pas suffire pour abattre une nation comme la France ; notre territoire est intact ; nous pouvons, avec ce qui nous reste de troupes, donner à la nation le temps de s'armer ; que ne peut-elle pas faire avec un homme tel que Napoléon à sa tête ? Donnerons-nous lieu de dire que les Français, impétueux et braves dans le succès, sont sans constance dans les revers ? Serons-nous moins capables de défendre notre indépendance contre les Russes et les Allemands, que ne l'ont été les Espagnols contre nous ? » Comparaison malheureuse, car les Espagnols n'étaient pas allés chercher l'étranger, et étaient soutenus par une armée anglaise.

Lafayette repousse avec indignation ce reproche d'inconstance que Lucien Bonaparte a paru faire à la nation française. « Pouvez-vous, dit-il, nous accuser de manquer de constance, nous qui avons

suivi quinze ans votre frère partout où il lui a plu de nous conduire, depuis les plaines brûlantes de l'Andalousie jusqu'aux déserts glacés de la Russie? N'avons-nous pas rougi de notre sang toutes les parties du monde pour satisfaire son ambition? Lui a-t-on jamais refusé les hommes et l'argent qu'il a demandés? Et quel usage en a-t-il fait? Il a rivé la chaîne de notre servitude, armé toute l'Europe contre nous, et amené des armées dans notre capitale; il nous a fait perdre nos plus belles provinces, celles que nous avons conquises sans lui et qui étaient nécessaires à notre sûreté, pour acquérir des pays que la France ne demandait pas, et qu'elle ne pouvait garder. Faudra-t-il que cette lutte sans espoir continue et que la France verse jusqu'à la dernière goutte de son sang pour satisfaire l'ambition d'un seul homme? »

Une vive discussion s'engagea sur la situation critique du pays. On fut d'accord qu'il était hors d'état de résister à l'Europe conjurée et que les chances de succès seraient moindres encore que l'année d'auparavant. Il fallait donc traiter; mais comment traiter tant que Napoléon serait là, puisque les souverains s'engageaient solennellement à ne point traiter avec lui. Son abdication paraissait la seule issue : une commission fut chargée d'exa-

miner cette grave question et, pour montrer qu'on n'était animé d'aucun sentiment d'animosité contre l'empereur, on décida qu'elle serait présidée par l'archichancelier Cambacérès, son fidèle conseiller. Cette commission entendit encore les ministres, et sa séance se prolongea très-avant dans la nuit ; elle conclut que l'abdication de l'empereur était inévitable, et devait lui être demandée, mais on laissa à l'archichancelier le temps de lui faire connaître la décision qui avait été prise pour qu'il pût préparer sa résolution, ou même prévenir par son abdication spontanée la démarche qui devait être faite auprès de lui.

L'empereur prévenu de ce qui se passait, réfléchit profondément sur le parti qu'il devait prendre. Refuserait-il d'abdiquer et se mettrait-il en lutte avec la chambre, et une grande partie du pays, avec les royalistes et les républicains en même temps qu'avec l'étranger ? Se retirerait-il derrière la Loire avec quelques fidèles soldats pour faire la guerre civile, et mêler ses horreurs à celles de la guerre étrangère ? Ferait-il un appel, à Paris et dans les provinces, aux passions démocratiques et révolutionnaires, lui qui les avait toujours combattues ? Né pour la grande guerre, pour celle des armées régulières, la perspective d'une guerre ci-

vile le révolta. Il aima mieux abdiquer, et envoya aux chambres un message par lequel il leur annonça son abdication en faveur de son fils.

Il était temps que ce message arrivât, car la chambre, pressée par l'urgence des circonstances, attendait avec impatience la résolution de l'empereur, et Lafayette avait annoncé que si on ne recevait pas son abdication avant la fin de la séance, il proposerait de décréter sa déchéance.

Le bureau de la chambre, dont Lafayette faisait partie comme l'un de ses vice-présidents, fut chargé par elle de porter à l'empereur l'expression de sa reconnaissance pour le grand sacrifice qu'il venait de faire à l'intérêt de l'État. L'empereur le reçut avec le cérémonial accoutumé dans ces occasions. « Un grand malheur, dit-il, a frappé nos armes, j'aurais voulu être chargé de le réparer à la tête de nos soldats, sans autre titre que celui de leur général, mais on croit que la paix est nécessaire, et que ma présence y met obstacle ; je me rends donc au vœu qui m'a été exprimé, et me retire du pouvoir. Que pourrais-je d'ailleurs, sans la confiance et le concours des représentants de la nation ? J'abdique par dévouement pour la France, et par tendresse pour mon fils. » Le président ayant cru devoir lui faire observer que la chambre,

en acceptant son abdication, n'avait pas fait mention de son fils ; sans s'arrêter à cette observation inopportune, il dit : « Dites à la chambre que je lui recommande mon fils. »

Lafayette, malgré ses dispositions peu favorables pour l'empereur, ne put s'empêcher d'être frappé de la dignité qu'il garda dans cette circonstance grave, et du calme apparent de sa physionomie.

Après l'abdication de l'empereur, il fallut constituer un autre gouvernement ; on décida que le pouvoir exécutif serait confié à une commission de *cinq* membres, dont *trois* seraient pris dans la chambre des représentants, *deux* dans la chambre des pairs et qu'ils seraient élus par leurs chambres respectives. Lafayette eut des voix, mais pas assez pour siéger dans le gouvernement. Celui-ci, quand il eut à nommer un commandant de la garde nationale de Paris, lui préféra un maréchal. Le temps n'était pas propice à ses théories républicaines surtout pour de telles fonctions, mais il fut l'un des cinq commissaires désignés par la commission exécutive pour aller traiter de la paix avec les souverains alliés ¹.

Lafayette et ses collègues partirent avec la dou-

1. Lafayette, Sébastiani, Pontecoulant, d'Argenson et de Laforest.

leur dans l'âme pour aller remplir cette triste mission où ils devaient représenter la France vaincue implorant la clémence de ses vainqueurs. Ils trouvèrent les armées ennemies à peu de distance de Paris, et les routes encombrées de troupes, de caissons et de canons, à travers lesquels ils eurent peine à se frayer un passage. Ils arrivèrent enfin à Haguenau, où était le quartier général des souverains de Prusse, d'Autriche et de Russie, et Lafayette demanda à voir l'empereur de Russie, avec qui il avait eu l'année précédente, à Paris, un entretien où ce prince avait si bien prévu les nouveaux troubles que l'aveuglement des Bourbons et des émigrés préparait à la France et à l'Europe. L'empereur lui fit témoigner son regret de ne pouvoir le recevoir, les souverains s'étant engagés à ne traiter que conjointement, et par leurs ministres.

Les conférences donc s'ouvrirent entre les commissaires français et les ministres des puissances alliées. Les commissaires annoncèrent que Napoléon avait abdiqué ; qu'aucun obstacle par conséquent n'existait, de ce côté, à ce que la paix fût conclue, et ils demandèrent, comme préliminaire, que la marche des troupes sur Paris fût suspendue pendant les négociations, afin que celles-ci reposassent sur un terrain connu, et non sur un état de choses

changeant tous les jours. Les ministres répondirent que, dans l'incertitude où on était sur le résultat des négociations, les alliés ne pouvaient renoncer à l'avantage que leur donnerait une prompt occupation de Paris, et lui laisser le temps de préparer sa résistance.

Ils demandèrent au nom de qui se présentaient les commissaires, ajoutant que si c'était au nom du fils de Napoléon, toute négociation était impossible, les souverains s'étant engagés à ne traiter avec aucun membre de sa famille. Les commissaires répondirent que les chambres n'avaient point reconnu le fils de Napoléon ; qu'ils se présentaient en leur nom, et qu'elles étaient la représentation légale du pays.

Le ministre anglais (lord Castlereagh) se récria, disant qu'on ne pouvait reconnaître comme telles des chambres nées d'une insurrection militaire, et regarder comme un gouvernement régulier celui qu'elles avaient institué.

Lafayette s'étonna d'entendre une telle objection sortir de la bouche du ministre qui représentait l'Angleterre, un pays dont le gouvernement était né de la révolution de 1688 faite par un prince étranger, venant détrôner son beau-père avec des troupes étrangères, tandis que Napoléon, Français,

et naguère souverain de la France, ne s'était servi que de troupes françaises, pour recouvrer son trône, et renverser un roi auquel il ne devait rien.

Lord Castlereagh coupa court à cette vaine discussion sur le caractère des deux révolutions en disant qu'après tout, il n'avait pas de pouvoir pour traiter de la paix, et que son souverain n'étant point ici comme ceux des autres États, il devait écrire pour les demander, et il ajouta que certainement on ne l'autoriserait point à négocier, avant que Napoléon eût été remis aux mains des alliés pour être relégué dans un lieu d'où il ne pourrait plus venir troubler le repos de l'Europe.

La générosité de Lafayette se révolta à la pensée d'une telle lâcheté. « Il devait, dit-il, sa liberté, aux victoires, et à l'intervention de Napoléon qui lui avait ouvert les portes de son cachot d'Olmutz, et cela suffisait pour que, personnellement, il ne trempât jamais dans une convention qui priverait Napoléon de sa liberté, et toute la France sentirait comme lui. Elle ne consentirait point à livrer aux mains des étrangers celui qui avait régné quinze ans sur elle. » Les autres commissaires déclarèrent qu'ils partageaient son sentiment, et que la paix était impossible à cette condition. Ils partirent donc sans rien conclure.

Napoléon, pendant ces stériles négociations, avait quitté Paris, où sa présence aurait causé de justes ombrages à la chambre ; il s'était retiré dans sa résidence voisine de la Malmaison, habitation modeste, toute pleine du souvenir des temps heureux de son consulat, quand, satisfait de régner sur la France avec ses limites naturelles, et point engagé encore dans les entreprises gigantesques qui devaient le perdre, il jouissait de la reconnaissance du pays et de l'admiration de l'Europe. Réduit maintenant à la situation de Marius proscrit, il méditait sur le moyen de sauver sa tête des mains de ses ennemis.

Il prit la résolution de se rendre aux États-Unis, asile ouvert à tous les proscrits, pour y vivre dans la vie privée. Mais il fallait obtenir du gouvernement anglais un sauf-conduit pour que le bâtiment qui le porterait ne fût pas arrêté par ses croisières.

Un homme excellent, qui était parvenu quatorze ans auparavant à conclure à Londres les préliminaires de la paix d'Amiens, entre la France et l'Angleterre, et avait laissé chez le peuple anglais les plus bienveillants souvenirs ¹, fut chargé par la commission exécutive de se rendre immédiatement en Angleterre et de solliciter un sauf-conduit pour

1. Le comte Otto.

Napoléon. Il se rendit à Calais et écrivit de là au cabinet anglais pour annoncer la mission dont il était chargé, et demander l'autorisation de passer le détroit et de débarquer en Angleterre. Il lui fut répondu que le gouvernement anglais s'était engagé à ne rien faire concernant le sort de Napoléon, que de concert avec ses alliés. Le négociateur dut revenir à Paris sans avoir rien obtenu.

Napoléon, cependant, ne pouvait rester plus longtemps à la Malmaison sans risquer d'être enlevé par l'ennemi qui s'approchait de plus en plus de la capitale. Ne voulant pas courir ce danger, il partit pour Rochefort, s'embarqua sur la frégate qui avait été préparée pour lui, et tenta de sortir du port, malgré les bâtiments anglais qui croisaient à l'entrée; mais rien ne lui réussissait plus; sa bonne fortune, qui lui avait permis de revenir d'Égypte, et de l'île d'Elbe, malgré les croisières anglaises, l'avait abandonné: il fut arrêté par les bâtiments qui croisaient devant le port, et obligé de se remettre dans leurs mains. Les alliés décidèrent qu'il serait transféré dans l'île de Sainte-Hélène, à l'extrémité de l'Océan, où il devait terminer ses jours six ans plus tard, loin de sa femme, de son fils, de sa patrie, exemple mémorable de la plus haute fortune, et de la plus profonde adversité.

Quand Lafayette et ses collègues revinrent de leur stérile mission, les armées étrangères étaient aux portes de la capitale. Ils eurent à peine le temps de rendre compte de leurs infructueux efforts à la commission exécutive prête à se dissoudre. Lafayette assista pourtant aux dernières séances de la chambre dans lesquelles on discuta, comme en pleine paix, les principes d'après lesquels le gouvernement, quel qu'il fût, qui allait être établi, devrait gouverner le pays, principes vingt fois décrétés. Les alliés prirent possession de Paris le 6 juillet, et quand Lafayette et ses amis se présentèrent le lendemain pour continuer les délibérations, ils trouvèrent la porte de la chambre des représentants fermée et gardée par des soldats prussiens. Ils se réunirent chez leur président pour signer une protestation contre la violence qui leur était faite, et le drame des Cents-Jours fut terminé.

Louis XVIII, en reprenant possession du trône, eut la bonne foi de reconnaître que son gouvernement avait fait des fautes. Ces fautes avaient évidemment amené la catastrophe. Pourquoi donc des hommes qui ne furent qu'entraînés durent-ils les expier ?

Non-seulement Louis XVIII reconnut qu'il avait fait des fautes, mais il en répara quelques-unes. L'hérédité de la pairie que le parti libéral lui avait

en vain demandée, et que Napoléon, dans son acte additionnel, avait établie, fut accordée.

Delirant reges, plectuntur Achivi.

Les alliés furent plus durs envers la France, dans cette seconde invasion qu'ils ne l'avaient été dans la première. L'empereur Alexandre n'était plus là pour les modérer, et c'étaient cette fois les Anglais et les Prussiens, seuls combattants à Waterloo, qui occupaient Paris.

Ils enlevèrent à la France la Savoie qu'on lui avait laissée.

Ils dépouillèrent Paris des produits des arts de la Grèce et de Rome qui avaient été cédés à la France dans les premières campagnes d'Italie, et lui étaient restés après la première occupation.

Un sapeur prussien, suspendu aux piles du pont d'Iéna, y creusa des trous de mine pour faire sauter ce pont, dont le nom rappelait à sa nation le souvenir d'une défaite, et il fallut que Louis XVIII menaçât d'aller se placer sur ce pont quand on le ferait sauter, pour que cet acte de vengeance ne s'accomplît point.

Les alliés, dans leur première occupation, surpris de leur victoire nouvelle et inespérée, étaient

sous le charme des longs triomphes de la France, et sentaient pour elle le respect qui s'attache à une grandeur déchue. Ils auraient craint de réveiller, par de trop grandes exigences et un traitement trop rigoureux et trop humiliant, le lion endormi.

Mais ce respect pour la France avait été affaibli par la facilité avec laquelle elle avait laissé tomber Louis XVIII et revenir Napoléon. De fréquentes révolutions par lesquelles un peuple passe des mains d'un gouvernement dans celle d'un autre, ne le grandissent pas aux yeux des nations.

VIII

VOYAGE EN AMÉRIQUE. — RESTAURATION

VIII

VOYAGE EN AMÉRIQUE — RESTAURATION

Quelque jugement qu'on porte sur le plus ou moins d'opportunité de l'opposition faite par Lafayette à Napoléon dans la période des Cent-Jours, on sera obligé de reconnaître que cette opposition a été une nouvelle marque de son parfait désintéressement ; car en faisant ce qui était en son pouvoir pour entraver le retour de l'exilé de l'île d'Elbe, il avait travaillé au maintien du pouvoir royal, animé contre lui d'une haine irréconciliable, et en se montrant contraire à Napoléon après Waterloo, jusqu'à proposer sa déchéance, il préparait le rétablissement inévitable de ce même gouvernement des Bourbons, si mal disposé à son égard.

Les ministres du roi, en effet, dans les élections pour la chambre des députés qui suivirent son retour, s'opposèrent par tous les moyens à ce que Lafayette fût réélu dans son département, et ils y réussirent sans peine à la faveur de la réaction qui suivit les Cent-Jours contre tous ceux qui avaient pris une part quelconque aux événements ou siégé dans les chambres.

Mais l'exclusion de Lafayette de l'Assemblée législative ne fut pas de longue durée. Comme il en avait été écarté par une réaction royaliste, il y fut ramené par une réaction libérale. La chambre élue après le retour du roi se livra à toutes les violences des passions contenues. On avait été obligé, en 1814, de garder des ménagements envers la Révolution ; ces ménagements furent abandonnés. Les régicides (quelques vieillards survivants encore de cette malheureuse époque), qu'on avait amnistiés en 1814, durent quitter la France. Les acquéreurs de biens nationaux tremblèrent pour leurs propriétés ; les émigrés, comme autrefois les *cavaliers* en Angleterre, après la restauration de Charles II, se plaignirent amèrement qu'ils étaient sacrifiés, qu'on laissait les bonapartistes et les révolutionnaires en possession de tous les emplois, et qu'on ne faisait rien pour ceux qui avaient suivi le roi dans son

exil, ou s'étaient dévoués à sa cause dans l'intérieur. La réaction royaliste fut si violente que le roi s'en effraya, et craignant qu'elle n'amènât une révolution nouvelle, il prononça la dissolution de la chambre après sa deuxième session, et convoqua les électeurs pour en obtenir une plus modérée.

Mais on craignit une réaction en sens contraire. Il fallait empêcher que des libéraux trop ardents ne fussent élus. Les ministres combattirent avec succès l'élection de Lafayette dans son département; mais, dans le même moment, il était élu, sur sa réputation, au Mans, dans le département de la Sarthe, où on professait des opinions plus avancées.

Il reprit sa place accoutumée sur les bancs de la gauche, où siégeaient les membres du parti libéral, et vota contre toutes les lois qui tendaient à augmenter la force du pouvoir, et à restreindre les libertés.

Il prit parti, dans la chambre, pour toutes les insurrections qui éclatèrent à l'étranger, en Italie, en Espagne, en Pologne, en faveur de la liberté, et même pour les hommes qui furent accusés, en France, de complot, jusqu'à se faire soupçonner d'être leur complice; et lorsque les ministres laissèrent percer ce soupçon à la tribune, il leur ré-

pondit avec une hauteur qui n'était ni l'aveu ni le désaveu de sa participation.

Aux craintes que lui témoignaient sa famille et ses amis, qu'il se compromît et ne courût des dangers, par ses relations trop intimes avec des hommes qui conspiraient contre le gouvernement du roi, il répondit que ces dangers avaient de l'attrait pour lui, et que rien ne pourrait l'empêcher de recevoir avec affection des hommes qu'il aimait, et dont il partageait les sentiments.

Il s'intéressa particulièrement aux insurrections de la Pologne, jusqu'à proposer que tous les Polonais qui viendraient chercher un refuge en France fussent, de plein droit, citoyens français, et en exerçassent tous les droits sans avoir besoin de remplir les formalités prescrites par la loi, et d'avoir un certain temps de résidence, proposition qui fut unanimement rejetée, sans qu'il en témoignât aucune amertume.

Dans les élections de 1822, il redevint le député de son département qui, plus libre dans son choix, revendiqua l'honneur de se faire représenter par l'homme le plus éminent du pays, et dont il voyait la maison toujours remplie de patriotes étrangers, envers lesquels il exerçait la plus honorable hospitalité.

Mais, en 1824, à la suite de l'assassinat du duc de Berry, et de plusieurs complots républicains contre le gouvernement, une nouvelle réaction royaliste eut lieu, et Lafayette ne fut pas réélu.

Libre alors, de tout devoir public en France, il résolut de visiter encore une fois les États-Unis d'Amérique, qu'il n'avait pas revus depuis quarante ans, ainsi qu'il y était convié par les amis qu'il comptait encore dans ce grand pays.

Le président Monroe, l'un des plus illustres d'entre eux, lui envoya au Havre une frégate pour le transporter en Amérique ; mais il préféra prendre passage dans ce port, sur un paquebot faisant voile régulièrement pour New-York, et partit de Lagrange au mois de juillet, pour s'embarquer avec son fils et un secrétaire.

Le jour où il devait arriver au Havre, les jeunes gens de la ville montèrent à cheval pour aller à sa rencontre et l'escorter, mais les autorités, d'après les instructions du gouvernement, envoyèrent des soldats qui les dispersèrent, et la voiture de Lafayette dut entrer sans leur escorte ; mais on ne put empêcher que, le lendemain matin, quand il se rendit au port, le peuple ne l'escortât, et que les bâtiments américains ne le saluassent en poussant des hurrahs et en se pavoisant.

Tandis que le général était ainsi traité en ennemi par les autorités de son pays, les plus grands honneurs l'attendaient en Amérique.

Aussitôt que son vaisseau est aperçu par les vigies de New-York, il est salué par l'artillerie des forts. Le maire de la ville, et les autorités de l'État, qui l'attendaient sur le port, le reçoivent à son débarquement, et une calèche à six chevaux le conduit au logement qui lui a été préparé, à travers une double haie de milices, et au milieu d'une population immense qui le salue de ses acclamations.

New-York n'est plus, comme au temps où Lafayette l'avait vue, une ville de vingt ou trente mille habitants, recevant dans son port quelques rares bâtiments. Elle compte une population de trois ou quatre cent mille âmes ¹, et son port est rempli de navires de toutes les nations. Tous les habitants notables, à l'arrivée de Lafayette, tiennent à honneur d'être reçus par lui. Les vieillards veulent serrer la main de celui qui a combattu avec eux pour leur indépendance. Les jeunes gens sont avides de voir celui qui fut l'ami de Washington, et dont le nom a été mêlé, depuis, à tous les événements de

1. New-York contient aujourd'hui plus d'un million d'habitants.

la Révolution française. La grande [habitude qu'il a de la langue anglaise lui permet de s'entretenir aisément avec tous.

La municipalité, l'armée et la marine lui donnent des banquets dans lesquels on boit à la santé de *l'hôte de la nation* ; il visite les grands établissements appartenant à ces différents corps, et admire les merveilleux progrès produits par quarante ans de liberté.

De New-York il se rend à Boston, à Philadelphie, à Baltimore, devenues aussi de grandes villes, et est reçu avec le même enthousiasme ; on accourt de tous les environs sur son passage pour le voir ; les jeunes gens à cheval l'escortent d'une ville à l'autre.

Il trouve des villes, des villages, et d'élégantes habitations, là où n'étaient que des forêts, et ne revoit pas sans émotion les bords de la Brandywine, où il reçut sa première blessure, et à Yorktown, où il contribua à la défaite de la dernière armée anglaise, qui fut suivie bientôt après de la reconnaissance de l'indépendance des États-Unis, et de la paix.

Le président Monroe qui l'attendait à Washington, le reçoit avec les marques de la plus vive amitié ; il lui montre cette nouvelle capitale, bâtie depuis peu, sur les bords du Potowmack, au centre de l'Union, et dont le nom est destiné à porter à la der-

nière postérité le souvenir du héros fondateur de la république. Elle compte encore peu d'habitants, mais le palais du président, celui du congrès, la décorent, et ses larges rues, tirées au cordeau, sont les présages de sa population future.

Monroe et Lafayette s'entretiennent de la situation de la France, et de son avenir. Lafayette, toujours plein de confiance, ne doute pas que la liberté ne finisse par y triompher. Monroe, qui a résidé à Paris pendant les mauvais jours de la révolution française, comme ministre des États-Unis, témoigne une vive crainte, comme faisait Washington, que cette grande capitale, pleine d'une foule de gens sans mœurs et sans ressources, ne soit un obstacle sérieux à l'établissement d'un gouvernement libre.

Lafayette est trop voisin de Mont-Vernon, où a été inhumé Washington, pour ne pas visiter sa tombe : il trouve une petite maison sans autre habitant que le gardien, et auprès de là un caveau ombragé par un saule. Washington a voulu être inhumé à côté de sa compagne. C'est son Saint-Denis. Là repose un héros, ou mieux encore, un grand citoyen, un chrétien pieux, qui sera l'éternel exemple proposé à l'admiration des hommes.

En quittant Monroe, Lafayette visite, dans les

parties du même État de la Virginie qu'ils habitaient, ses trois prédécesseurs, John Adams, Jefferson et Madison, qu'il a également connus, et qui appartenaient, comme Monroe, à l'illustre génération des fondateurs de l'indépendance. John Adams avait succédé immédiatement à Washington ; l'élection de Jefferson fut le triomphe du parti démocratique, qui, contrairement aux maximes prudentes de Washington, faisait prévaloir la souveraineté des États sur celle de la confédération, et devait être si funeste à la république, en amenant, de nos jours, une tentative de séparation et une guerre fratricide. Madison avait soutenu avec courage et succès en 1812 la guerre contre l'Angleterre plutôt que de se soumettre aux exigences de sa domination maritime. Tous trois vivaient en simples citoyens, comme avait fait Washington, et jouissaient dans leurs retraites du respect de la nation.

Le général vit non loin de là, par un contraste singulier, Joseph Bonaparte, frère de Napoléon, avec qui il avait eu occasion de s'entretenir à Mortfontaine, pendant le Consulat, et à Paris dans les Cent-Jours, et qui, moins redoutable que son frère, avait pu fuir plus aisément. L'ancien roi de Naples et d'Espagne s'était trouvé heureux de trouver un asile en Amérique et d'y pouvoir vivre

de la vie d'un planteur américain, mais l'avenir fera voir que malgré tout ce qu'il avait essayé de périls et de dégoûts, il n'était pas encore guéri de l'ambition de régner, car à la chute des Bourbons il revendiquera ses droits, semblable au navigateur d'Horace qui, après avoir échappé miraculeusement à la tempête et juré qu'il ne s'y exposera plus, à peine entré dans le port, répare son vaisseau pour reprendre la mer : « *Mox reficit rates quassas indocilis pauperiem pati.* » Après cette visite à Joseph Bonaparte, et avant de poursuivre son voyage plus au sud, Lafayette revint à Washington, ainsi qu'il l'avait promis, pour assister à l'ouverture du congrès qui devait lui donner occasion de voir beaucoup d'hommes qu'il avait connus. Le sénat n'était pas constitué encore, mais la chambre des représentants avait commencéses délibérations. Elle voulut le recevoir dans une séance solennelle, où furent invités tous les membres du corps diplomatique. Un seul n'y parut point ; ce fut le ministre de France, du pays auquel appartenait Lafayette et qui avait le plus à s'honorer de l'accueil fait à un de ses enfants, tant l'esprit de parti étouffe tout autre sentiment. Quand Lafayette arriva au palais du sénat, vingt-quatre membres, nombre égal à celui des États dont se composait alors l'Union, sortirent pour le recevoir,

et le conduisirent dans la salle. Le président, après l'avoir fait asseoir à côté de lui, se leva, et le remercia au nom de la chambre et du pays de la visite qu'il leur faisait. « La nation, lui dit-il, malgré les générations qui se sont écoulées depuis la guerre de l'indépendance, est encore pleine de reconnaissance pour les services importants que vous lui avez rendus; vous trouverez peu d'hommes encore vivants de ceux qui ont combattu ici avec vous, mais les enfants ont appris de leurs pères ce que vous avez fait pour leur pays. Ils savent aussi avec quel courage vous avez défendu la cause de la liberté en France, et les dangers que vous avez courus, les maux que vous avez soufferts pour cette sainte cause. Jouissez de vous trouver dans un pays où d'aveugles passions n'empêchent point de rendre justice à votre noble caractère, et contemplez avec une légitime satisfaction une prospérité qui est, en partie, votre ouvrage. Que le nom de notre jeune capitale vous rappelle celui du grand homme qui fut votre ami, et dont le souvenir sera à jamais attaché au vôtre. » Lafayette témoigna combien il était touché des paroles flatteuses du président, et surtout de l'approbation de sa conduite en France, approbation à laquelle il n'était pas accoutumé. « Pouvais-je, dit-il, après

avoir consacré ma jeunesse à la défense de la liberté parmi vous, ne pas la défendre dans mon pays ? Comptez qu'en quelque lieu que je me trouve et dans toutes les circonstances, je lui resterai fidèle jusqu'à la mort. »

Le président Monroe lui annonça, le lendemain de cette séance, que le congrès voulait lui voter une récompense nationale pour les éminents services qu'il avait rendus au pays, et qu'invité à faire une proposition à cet effet, il ne pouvait s'en dispenser. Lafayette lui en témoigna une vive contrariété : « Mes services, dit-il, ont été désintéressés; qu'on ne leur ôte pas leur principal mérite, je paraîtrais être venu ici pour en obtenir le prix; rien ne saurait m'être plus pénible qu'une pareille supposition; dites au congrès que s'il me vote une récompense, je serai forcé de la refuser. » Monroe lui répondit qu'un tel refus serait regardé comme une injure; que les membres du congrès avaient, à cet égard, une opinion arrêtée dont rien ne pourrait les faire revenir. Ils pensaient que le pays devait offrir un témoignage éclatant de sa reconnaissance au généreux étranger qui s'était dévoué pour lui, et que s'il ne le faisait pas il serait coupable d'ingratitude aux yeux du monde entier.

Le général, voyant l'impossibilité de faire aban-

donner ce projet, voulut, du moins, éviter d'être à Washington quand on en délibérerait, et alla passer ce temps chez des amis qui habitaient dans les environs.

Le président, dans son message au congrès, rappela les services rendus par Lafayette aux États-Unis : il avait servi à ses frais dans leur armée, et leur avait sacrifié presque toute sa fortune. Le peu qui lui était resté avait été confisqué pendant la révolution française ; il ne possédait plus que ce qui appartenait à sa femme, et avec ces faibles ressources il exerçait la plus généreuse hospitalité envers tous les Américains qui visitaient la France, sa maison était la leur. Qu'avait-on fait pour lui, en retour de ses éclatants services ? On lui avait fait don, après la guerre, d'une certaine étendue de terres auprès de la Nouvelle-Orléans et il les avait abandonnées sans indemnité, quand le gouvernement en avait eu besoin pour l'agrandissement des fortifications de cette ville ; on lui avait fait parvenir dans son cachot d'Olmütz le traitement de son grade dans l'armée américaine, qu'il ne voulut jamais recevoir au temps de sa prospérité ; mais pouvait-on borner à cela les témoignages de la reconnaissance du peuple américain et laisser dans la médiocrité celui qui s'était

dévoué avec tant de désintéressement pour sa cause ? La conclusion du message fut d'offrir au général Lafayette, au nom du peuple des États-Unis, et comme témoignage de sa reconnaissance, un don de deux cent mille dollars (un million de francs). Cette proposition, qui n'était que l'expression du vœu manifesté par les membres du congrès, reçut son approbation.

Quand Lafayette revint à Washington, une députation du congrès lui présenta sa résolution, en déclarant que le congrès, en l'adoptant, n'avait consulté que l'honneur des États-Unis ; qu'il se tiendrait par conséquent, pour offensé par un refus et que l'acceptation, au contraire, serait regardée comme une marque de déférence et de considération pour lui.

Un tel langage rendait le refus impossible ; le général répondit qu'il acceptait ce don magnifique, puisqu'il ne pouvait faire autrement, et qu'il l'acceptait avec reconnaissance, mais qu'on lui permettrait bien de dire que l'honneur d'avoir servi le peuple américain portait avec lui sa récompense, qu'il n'en avait pas ambitionné d'autre, et que l'estime et l'affection des Américains étaient pour lui d'un plus grand prix que tous les trésors du monde.

Les deux chambres du congrès donnèrent un banquet à Lafayette. Le président du sénat et celui de la chambre des représentants étaient vis-à-vis l'un de l'autre, le premier avait à sa droite le président Monroe, à sa gauche Lafayette ; à la droite du second était le vice-président du sénat, à sa gauche le vice-président de la chambre des représentants. On y porta la santé du président Monroe qui allait terminer la huitième et dernière année de sa présidence, car, réélu après ses quatre premières années, il ne pouvait l'être une seconde fois, l'exemple du refus de Washington ayant fait loi, comme nous l'avons dit, pour le pays : on y porta aussi la santé de Lafayette, « l'apôtre de la liberté dans les deux mondes, toujours le même, soit à la tête de la milice parisienne, soit dans son cachot d'Olmutz. »

Après avoir passé à Washington les deux mois les plus rigoureux de l'hiver, Lafayette reprit le cours de son voyage, pour visiter les États du Sud, unis, alors, avec ceux du Nord, dans l'amour d'une commune patrie, car la question de l'esclavage ne les avait pas encore divisés. Il trouva, en avant de Charlestown, le jeune Huger, qui avait payé d'un emprisonnement en Autriche sa tentative pour le délivrer du cachot d'Olmutz. Lafayette fit son en-

trée dans la ville ayant son jeune ami à côté de lui dans savoiture, et aux acclamations dont fut l'objet l'un des fondateurs de l'Union américaine, nul n'aurait prévu que cette ville donnerait, trente-sept ans plus tard, le signal d'une guerre sanglante pour rompre cette union.

Lafayette vit à Savannah, dans la Géorgie, le tombeau du brave polonais Palawsky, qui, après avoir défendu, en vain, la liberté de sa patrie, était venu mourir, sous les murs de cette ville, pour celle des Américains, aimant mieux s'exiler au delà des mers que de vivre esclave dans son pays. Il rencontra dans la Floride, nouvellement acquise de l'Espagne, le jeune Achille Murat, autre épave des révolutions, dont le nom avait été illustré par la vaillance de son père, sa royauté éphémère et sa fin tragique.

Les Indiens Creeks, reste des tribus aborigènes, détruites par le flot envahissant des Européens, vinrent à sa rencontre, et, s'attelant à sa voiture, le conduisirent, à travers le lit des torrents, dans leurs villages, où ils fêtèrent son arrivée, suivant un goût commun aux tribus sauvages et aux peuples policés, par des exercices militaires, et un simulacre de combat. Ils l'escortèrent jusqu'à leur frontière, et le remirent aux milices à cheval de l'Alabama,

dont les casques étincelants et les sabres nus contrastaient avec les coiffures ornées de plumes, les arcs et les javelots des Indiens.

Un bâtiment se trouva à Mobile pour le transporter à la Nouvelle-Orléans, capitale de la Louisiane, autre acquisition nouvelle des États-Unis, possédée tour à tour par l'Espagne et la France, et cédée vingt ans auparavant par celle-ci ; car la jeune république américaine allait s'enrichissant des dépouilles de la vieille Europe qui tombant, comme l'Espagne, dans le marasme, par la superstition et le mauvais gouvernement, ou se ruinant, comme la France, par des guerres incessantes, était obligée de vendre ses conquêtes au delà des mers.

Lafayette, précédé par sa renommée, fut reçu à la Nouvelle-Orléans, colonie espagnole à l'époque de la guerre de l'indépendance, avec le même enthousiasme que dans les anciens États de l'Union ; il admira l'heureuse situation de cette grande ville, sur le golfe du Mexique, à l'embouchure du Mississippi, de ce fleuve immense qui, dans un cours navigable de quatre ou cinq cents lieues, traverse le territoire des nombreux États de l'ouest, nés ou à naître, et leur assure une libre communication avec la mer, et, par celle-ci, avec les États du littoral et avec toutes les parties du monde. On lui

montra, auprès de la Nouvelle-Orléans, le champ de bataille où le général Jackson, avec les milices américaines, défit, en 1815, une armée de dix mille vétérans anglais, débarqués sur ce rivage, et les força de se rembarquer après avoir perdu un grand nombre d'entre eux et leur général, et s'acquit une renommée qui devait le conduire, dans peu, à la présidence de l'Union.

Les États-Unis s'arrêtaient à la Louisiane, et ne possédaient pas encore le Texas. Lafayette donc, arrivé à l'extrême limite de son voyage, du côté du sud, remonta le fleuve, sur un bateau à vapeur, et traversa les forêts solitaires qui le bordent, salué, de distance en distance, par les canons de quelques forts bâtis pour contenir les Indiens. Il poussa sa navigation au nord jusqu'à Saint-Louis du Missouri qui avait alors sept à huit mille habitants, et en compte aujourd'hui cent mille ; puis redescendant le fleuve jusqu'à l'embouchure de l'Ohio, son puissant affluent, remonta celui-ci pour visiter l'État de Tennessee. Il vit à Nashville, capitale de cet État, le général Jackson qui lui fit les honneurs du pays dont il était le plus illustre citoyen.

En continuant de remonter l'Ohio pour visiter le Kentucky, il faillit périr par un accident commun sur les fleuves américains qui traversent les forêts

et déracinent les arbres plantés sur leurs bords. Son bateau à vapeur rencontra un tronc d'arbre planté au fond du fleuve, et caché sous l'eau, qui entra dans ses flancs et y fit une large voie d'eau. Les passagers avaient eu à peine le temps de gagner le rivage, dans des chaloupes, avec une partie de leurs bagages, que le bateau à vapeur s'enfonça et disparut.

Le général, après avoir visité Pitteburg, sur l'Ohio; Buffalo, sur le lac Érié; et la célèbre chute du Niagara, arriva à Boston, le jour où on y célébrait l'anniversaire du fameux combat de Bunkershill, livré à ses portes, dans lequel les milices américaines défirent les Anglais, premier triomphe de l'insurrection. Une place d'honneur lui fut assignée dans cette fête patriotique. Il assista enfin à New-York à la célébration du quarante-neuvième anniversaire de l'indépendance américaine.

Le 1^{er} août, il était de retour à Washington, ayant parcouru, dans ce voyage de six mois, plus de mille lieues de pays appartenant à la confédération, reçu partout avec enthousiasme, aussi bien par les pouvoirs publics que par les citoyens. L'histoire n'offre pas d'exemple d'un accueil aussi unanime et d'un pareil triomphe accordé à un

homme dans une aussi grande étendue de pays. Et quel était cet homme? Était-ce un roi parcourant ses États et disposant de toutes les faveurs que confère la royauté, ou un conquérant dans tout l'éclat de sa puissance et de sa gloire? C'était un étranger sans pouvoir, qui ne se recommandait que par les services rendus au pays il y avait un demi-siècle. S'il est vrai, comme on le dit, que les républiques soient ingrates, il faut reconnaître que, dans cette occasion, la république américaine a fourni une éclatante exception.

Le congrès était séparé quand Lafayette revint à Washington, et Monroe n'était plus président. Rentré, comme ses prédécesseurs, dans la vie privée, il vivait au milieu de ses livres et de ses amis. On lui avait donné pour successeur John Quincy Adams, fils de celui qui succéda immédiatement à Washington. Les Américains, tant qu'avait duré la brillante élite d'hommes par qui fut fondée leur indépendance, avaient choisi leur premier magistrat parmi eux. Mais quand elle fut épuisée, quand ces grands citoyens furent morts, ou affaiblis par l'âge, ou furent passés par la présidence, et ne purent être réélus, ils élurent le fils de l'un d'eux, tant le nom des pères est une recommandation pour les enfants, même dans les démocraties.

John Quincy Adams reçut Lafayette avec la même cordialité que son prédécesseur. Ils allèrent ensemble visiter Monroe dans sa modeste maison de campagne, où il ne fut pas plus embarrassé de recevoir son successeur, que celui-ci de le visiter, exempts, l'un et l'autre, des passions qui séparent trop souvent ailleurs celui qui a exercé le pouvoir de celui qui lui a succédé.

Le général était depuis un an en Amérique ; il avait rempli le but de son voyage qui était de revoir ce grand pays, et de resserrer ses liens avec ses amis. D'autres affections, d'autres devoirs, le rappelaient en Europe. Il prit congé du nouveau président dans une audience publique où celui-ci lui exprima son regret de le voir partir. « Mon prédécesseur, lui dit-il, a eu la satisfaction de saluer votre arrivée ; moins heureux que lui, j'assiste à votre départ. Recevez mes adieux, et ceux de la nation ; l'année que vous avez passée au milieu de nous vous a montré quel souvenir le peuple américain garde des services que vous lui avez rendus ; ses vœux vous suivront partout, et une éternelle reconnaissance sera attachée à votre nom. »

Le président avait mis à sa disposition, pour le ramener en France, la frégate américaine *la Brandywine*, mouillée dans la baie de Chesapeake.

Il se rendit au bateau à vapeur qui devait l'y conduire, accompagné des autorités et d'une foule de peuple, et quand il fut monté à bord, de nouveaux signes d'adieu lui furent adressés du rivage.

La frégate, à son arrivée, mit à la voile, et perdit bientôt de vue le rivage de l'Amérique qu'il ne devait plus revoir.

IX

SUITE DE LA RESTAURATION

IX

SUITE DE LA RESTAURATION

Lafayette, en débarquant au Havre trouva, de la part du gouvernement de son pays, des dispositions bien différentes à son égard de celles qu'on lui avait témoignées en Amérique et dont il venait de recevoir la touchante expression. Il passait d'une atmosphère de bienveillance dans la région des ombrages et des soupçons.

Les jeunes gens de la ville s'étant réunis sous les fenêtres de son hôtel pour lui donner une sérénade, un commissaire de police arriva avec des soldats et les dispersa. Tout rassemblement fut interdit dans la rue qu'il habitait. On se serait cru aux approches d'une émeute.

Le sentiment pénible que le général éprouva

d'un tel accueil fut adouci par l'arrivée de ses enfants venus pour le recevoir. Il se rendit avec eux à Lagrange pour y goûter le repos dont il avait besoin.

Louis XVIII, pendant son absence, était mort, et le comte d'Artois lui avait succédé sous le nom de Charles X. Le nouveau roi parut, dans les premiers temps, vouloir rassurer les esprits, sur les craintes que son avènement avait fait naître, et quelques acclamations telles qu'on les accorde toujours à un nouveau règne lui persuadèrent qu'il était populaire. Il se livra avec plus de confiance à ses penchants. La loi qui rétablissait le droit d'aînesse fut présentée. Quelques cris poussés dans une revue de la garde nationale de Paris contre le premier ministre firent prononcer sa dissolution.

Un esprit d'opposition s'étant manifesté dans les deux chambres, celle des députés fut dissoute (1827), et soixante-seize membres nouveaux, pris dans le parti de la cour, furent jetés dans celle des pairs, ce qui était une autre manière de la dissoudre.

Les élections amenèrent une chambre plus opposée encore au ministère que celle qui avait été dissoute. Lafayette, qui était depuis sept ans à l'écart, fut élu dans son département, marque évidente du changement qui s'était opéré dans l'opinion.

Le roi parut se soumettre au résultat de l'appel qu'il avait fait au pays, et un nouveau ministère fut formé, pris dans le parti royaliste moyen (le ministère Martignac).

Mais ce n'était qu'un moyen de gagner du temps, et quand le roi se crut en mesure de triompher de l'opposition libérale, ce cabinet fut renvoyé sous un prétexte frivole, et remplacé par le ministère Polignac, qui ne laissait pas de doute sur la politique qu'on se proposait de suivre.

La chambre, à l'ouverture de sa session, se trouva en présence d'un cabinet avec lequel tout accord était impossible. Elle le déclara dans son adresse; deux cent vingt et un membres prononcèrent par leur vote que le concours nécessaire de la couronne et des chambres pour la marche du gouvernement avait cessé d'exister.

Trois jours après elle fut prorogée au 1^{er} septembre, et avant cette époque elle fut dissoute, et les collèges électoraux convoqués pour le 23 juin, afin d'élire une chambre nouvelle qui se réunirait le 3 août; mais le 23 juin les deux cent vingt et un furent réélus, et la couronne se trouva engagée dans un défilé sans issue.

Dans l'intervalle entre les élections et le jour fixé pour la réunion des chambres, eut lieu l'expédition

d'Alger. Le roi, sur une insulte faite au consul de France, par le dey, envoya une flotte et une armée qui renversèrent son gouvernement, le firent prisonnier, et prirent possession du pays.

Enflé par cette victoire, et trop confiant dans le prestige ordinaire d'un succès contre l'étranger, et dans celui qui n'existait plus de l'ancienne royauté, il se résout à avoir raison de l'opposition que lui fait la chambre élective, et rend le 25 juillet trois ordonnances, l'une qui dissout la chambre nouvellement élue qui n'a pas tenu encore de session, l'autre qui change la loi des élections pour obtenir une chambre plus docile, une troisième, enfin, qui change la loi de la presse pour que les journaux n'exercent pas sur les élections leur influence ordinaire.

A l'apparition de ces ordonnances, par lesquelles le roi s'empare du pouvoir législatif, Paris tout entier se soulève ; les tribunaux même refusent d'en faire l'application à la presse, et les agents envoyés pour fermer les bureaux des journaux sont repoussés. Le peuple prend les armes et forme des barricades dans les rues. Le roi a tellement compté sur le succès de ses ordonnances, qu'il n'a réuni que des troupes insuffisantes pour les soutenir. Les députés présents habituellement dans la capi-

tale, et ceux qui y sont déjà arrivés pour la session qui devait s'ouvrir le 3 août, se réunissent chez l'un d'eux pour régulariser le mouvement.

Lafayette, en apprenant à Lagrange le coup d'État et la résistance qu'il rencontre, demande ses chevaux et se rend à Paris pour la secourir. Il sent renaître en lui, malgré ses soixante-treize ans, toute l'ardeur de sa jeunesse pour la défense des libertés publiques. Les barricades élevées dans les rues l'obligent de descendre de voiture à chaque pas, mais il se nomme et on l'aide à les franchir, chose difficile pour lui qui, depuis une chute faite il y a quelques années, ne marche qu'en boitant et doit s'appuyer sur une canne. Il arrive au lieu de réunion des députés. Quelques-uns voudraient éviter une révolution et qu'on s'interposât pour apaiser le peuple, moyennant que le ministère fût changé et les ordonnances retirées. Ils parlent de négocier avec la cour. « Que parlez-vous d'apaiser et de négocier? dit Lafayette, le peuple ne vous écouterait pas; ceci n'est pas une émeute, mais une révolution. Charles X a cessé de régner; vous n'avez autre chose à faire que d'organiser un gouvernement provisoire jusqu'à ce que le peuple ait délibéré sur celui qui lui convient. Quant à moi, puisqu'il a

prononcé mon nom pour le commandement de la garde nationale, je suis prêt à me dévouer comme dans d'autres temps. »

Le lendemain, l'insurrection a pris de plus grandes proportions, et son caractère s'est prononcé. L'écusson royal est partout enlevé, et le drapeau tricolore remplace le drapeau blanc. La garde nationale s'est réorganisée d'elle-même, et les troupes, trop peu nombreuses, et découragées par le sentiment d'une mauvaise cause, reculent de position en position. Le peuple est partout le maître.

La réunion des députés reconnaît que toute réconciliation avec le roi est devenue impossible ; elle nomme trois de ses membres pour s'établir à l'Hôtel-de-Ville comme commission exécutive. Lafayette est invité à prendre le commandement de la garde nationale ; on fait choix d'un général dont le nom est populaire pour commander les troupes, qu'il pourra rallier à la cause de l'ordre et de la liberté.

Lafayette, ainsi, se retrouva à la tête de la garde nationale de Paris, comme en 1789 ; mais que d'événements étaient survenus dans les quarante et un ans écoulés depuis lors, et combien les esprits étaient changés ! La garde nationale, aujourd'hui, ne s'insurgeait point contre les lois,

elle les défendait. Aucune violence ne fut commise contre les personnes, aucun sang ne fut versé en dehors de la lutte entre le peuple et la troupe, qui n'obéissait qu'à regret au devoir militaire.

Lafayette ne songea nullement à se faire élire, comme en 1789, par les gardes nationaux réunis dans les sections. Il accepta le mandat qui lui fut conféré par les députés, et par l'opinion. Son langage, dans la proclamation qu'il adressa à la garde nationale, fut modéré : « Vous me trouverez, lui dit-il, aussi dévoué à la liberté qu'à la grande époque de 1789; vous m'aidez à la défendre, et nous mourrons, s'il le faut, pour elle. »

Les députés arrivèrent successivement pour la session qui devait s'ouvrir le 3 août, et plusieurs, en partant de chez eux, ignoraient les ordonnances qui l'avaient contremandée, et l'insurrection qui les avait suivies. Ils se réunirent pour la première fois, le 30 juillet, dans la salle de leurs séances, bien qu'ils ne fussent pas encore assez nombreux pour se constituer, et nommèrent une commission chargée de s'entendre avec celle que nommeraient les pairs présents à Paris, sur la conduite à tenir dans les graves circonstances où l'on se trouvait.

Que faisait Charles X tandis que Paris se soulevait? Il était dans sa résidence de Saint-Cloud, où

on lui portait de moment en moment des nouvelles de ce qui se passait, et tranquille dans le commencement, il pensait qu'après une faible résistance, on se soumettrait ; mais quand il sut que tout le peuple était en armes derrière ses barricades, et que la troupe ne pouvait suffire à le contenir, que l'écusson royal était partout enlevé et le drapeau tricolore arboré, qu'un gouvernement provisoire, enfin, allait être formé, il comprit qu'une révolution le menaçait, et pensa la prévenir en changeant ses ministres et retirant les ordonnances. Un message fut envoyé porter sa résolution aux députés réunis dans leur salle, et à l'Hôtel-de-Ville. Les députés refusèrent de recevoir le message par le motif qu'ils n'étaient point constitués, et Lafayette, qui se trouva à l'Hôtel-de-Ville, répondit : « Dites à celui qui vous a envoyé qu'il est trop tard ; et le messager ayant demandé une réponse écrite, il la fit plus catégorique encore : « Après l'agression commise par le roi contre les libertés publiques, toute réconciliation avec lui est impossible ; il a cessé de régner. » Langage qui dépassait l'idée qu'on se fait des pouvoirs d'un commandant de la garde nationale, et qui ne rappelait que trop celui de Napoléon, quand, au moment d'envahir les États du roi de Naples, ou de Por-

tugal, il proclamait que ce roi avait cessé de régner.

Charles X proposa d'abdiquer en faveur du duc d'Angoulême, son fils aîné, ou du duc de Bordeaux, né du duc de Berry, son second fils. Mais le premier n'occupait pas une assez grande place dans l'opinion du pays; le second n'était qu'un enfant de dix ans avec lequel on aurait eu la perspective d'une minorité orageuse. On jugea d'ailleurs que l'un et l'autre auraient été entourés des mêmes influences qui avaient perdu Charles X.

Cependant il fallait se hâter de pourvoir à la vacance du trône, car déjà les idées républicaines germaient dans le peuple.

Tous les yeux se tournèrent vers le duc d'Orléans, prince libéral, et le plus proche héritier du trône après le duc d'Angoulême et le duc de Bordeaux. Avec lui on imitait ce qui s'était fait en Angleterre en 1688, avec tant de succès, quand, après avoir déposé Jacques II, le parlement appela au trône Marie et Guillaume, sa fille et son gendre, et fondèrent ce gouvernement libre dont ils recueillent encore les bienfaits.

Quand Lafayette sut qu'on pensait au duc d'Orléans, sa confiance dans les sentiments politiques de ce prince ne l'empêcha point de donner ses con-

seils pour qu'on prît avec lui des garanties. « Songez, dit-il aux députés, que vous n'êtes point encore constitués, et n'avez aucun droit de disposer de la couronne. Ne la jetez point à la tête d'un homme, quel qu'il soit, sans prendre toutes les garanties nécessaires pour le maintien de nos libertés. »

Mais des hommes, moins préoccupés des théories constitutionnelles que de la nécessité des circonstances, pensèrent qu'il fallait agir immédiatement et firent adopter une résolution portant : « que les députés présents à Paris prieraient le duc d'Orléans d'accepter le titre de lieutenant général du royaume, et l'inviteraient à se rendre sur-le-champ à Paris pour prendre les rênes du gouvernement. On lui demanderait le rétablissement du drapeau tricolore, et quand les chambres seraient constituées, il donnerait toutes les garanties nécessaires pour la fidèle exécution de la charte. »

Quand Lafayette connut cette déclaration, il se plaignit de ce qu'on paraissait faire dépendre du consentement du prince le maintien du drapeau national qui était, de fait, déjà rétabli, et cette phrase fut supprimée.

Le duc d'Orléans, tandis qu'on disposait ainsi de lui, était dans sa riante habitation de Neuilly, à

la porte de Paris, au milieu de sa nombreuse et brillante famille, fort inquiet sur ce qui se passait dans la capitale, mais ne prévoyant point quel en serait le résultat, et que sa position en serait si gravement affectée. On lui annonce que plusieurs députés demandent à lui parler. Ils lui exposent la situation de Paris et lui présentent la résolution qui vient d'être adoptée, et le prient de les suivre dans la capitale où sa présence est absolument nécessaire.

Jamais plus grave résolution ne fut demandée à un homme. Il devait ou accéder à cette demande, et se donner l'apparence de renverser du trône un roi, son parent ; ou laisser libre carrière à une anarchie sans issue qui ne sauverait pas le trône de Charles X et attirerait un déluge de maux sur le pays. Dans le premier cas, il aurait à porter le poids d'un gouvernement plein d'orages et de dangers ; dans le second, il devait recommencer avec la famille royale un exil sans termes et condamner ses fils à vivre sans biens et sans honneurs, loin de leur patrie.

Le devoir envers le pays, et la tendresse paternelle, l'emportant sur toute autre considération, il se rend à Paris avec les députés, et abandonne le paisible séjour où il a passé des jours si heureux,

pour aller s'enfermer avec sa famille, dans le Palais-Royal, sa résidence d'hiver, situé au centre de l'insurrection, dans la fournaise ardente d'une révolution.

Le lendemain 31 juillet, il monte à cheval et se rend avec un cortège de députés et d'officiers généraux à l'Hôtel-de-Ville pour y recevoir la consécration ordinaire de tout pouvoir nouveau créé par un mouvement populaire. Lafayette, et la commission exécutive, l'y attendaient. Ils vinrent le recevoir au pied de l'escalier et le conduisirent dans une grande salle ayant un balcon sur la place, où il se montra à une foule de peuple qui y était rassemblée. Des cris violents de vive la république se firent entendre, et parurent une protestation contre la royauté nouvelle. Lafayette, se plaçant au balcon à côté du duc d'Orléans, avec un drapeau tricolore à la main, harangua le peuple, et lui montrant le prince, lui dit : « Mes amis, voici la meilleure des républiques. » Des cris de vive le duc d'Orléans accueillirent ces paroles.

Le prince ne pouvait s'attendre à exciter plus d'enthousiasme, car si le peuple admire ceux qui ont conquis le trône, il n'admire pas ceux qui le subissent. Or, en appelant le duc d'Orléans, on avait sauvé le principe monarchique et jusqu'à un cer-

tain point celui de l'hérédité du trône. Le peuple ne se passionne pas pour un principe.

A peine Lafayette avait-il réconcilié les républicains de l'Hôtel-de-Ville avec Louis-Philippe, comme autrefois, à Versailles, le peuple de Paris avec la reine, qu'il s'effraya de son ouvrage, et de l'engagement qu'il avait pris. Il alla, le lendemain, chez le duc d'Orléans, pour lui demander s'il ne s'était pas trop engagé en promettant qu'il ferait la meilleure des républiques : « Vous savez, lui dit-il, que je suis républicain, et que je regarde la constitution des États-Unis comme la meilleure qui ait jamais été donnée à une nation ; puis-je penser que vous en portez le même jugement ? » — Je n'ai pu passer six ans aux États-Unis, répondit le prince, sans admirer leurs institutions, et être frappé de la liberté et de la prospérité dont ils jouissent, mais croyez-vous que la même constitution produirait chez nous les mêmes résultats ? — Je ne dis pas cela, répliqua Lafayette, et j'admets qu'un trône peut être nécessaire en France, mais il doit être entouré d'institutions républicaines ; l'entendez-vous ainsi ? — Je l'entends ainsi, dit le prince ; ce qui signifiait de sa part, que ce qu'il y avait de républicain dans la charte devait être maintenu et respecté.

Tel fut ce fameux programme de l'Hôtel-de-

Ville, que Lafayette a souvent invoqué quand il a été dans l'opposition, se plaignant que les ministres s'en écartaient. Tandis que la nouvelle royauté s'établissait péniblement, celle de Charles X s'en allait; se sentant trop près de Paris à Saint-Cloud, il se retira à Rambouillet avec douze mille hommes qui lui restaient; une foule d'hommes, armés de sabres et de fusils, partis de Paris, les uns à pied, les autres sur des charrettes ou des voitures de place, ne craignirent pas d'aller l'y attaquer. Les avant-postes de la garde royale échangèrent contre eux quelques coups de fusils, et on alla prendre les ordres de Charles X sur la conduite à tenir à leur égard; il prescrivit d'éviter une effusion de sang inutile, et les assaillants se dispersèrent.

Mais il devenait évident que, pour la sûreté du roi comme pour l'établissement du gouvernement nouveau, il était nécessaire que Charles X s'éloignât, et sortit de France. Trois commissaires furent envoyés auprès de lui par la commission exécutive pour l'inviter à se retirer avec sa famille, en pays étranger. Charles X renouvela sa tentative pour faire agréer son fils, ou son petit-fils, comme son successeur, observant qu'on n'avait rien à leur reprocher. Les commissaires lui répondirent qu'il ne devait pas se flatter de cet espoir, que la dé-

chéance avait été prononcée par le peuple pour sa famille aussi bien que pour lui. Il se soumit, et déclara être prêt à partir pour Cherbourg d'où il se rendrait en Angleterre.

Son voyage jusqu'à Cherbourg se fit à petites journées sous l'escorte de ses gardes du corps. Les commissaires l'accompagnèrent, et n'eurent à le protéger contre aucune insulte. La population vit passer le cortège sans rien témoigner, et comme accoutumée à de tels événements. Charles X, au moment de s'embarquer, remercia les commissaires des égards qu'ils avaient eus pour lui et, cette fois, quitta la France pour n'y plus revenir.

Telle fut la fin de la Restauration, après quinze ans, même durée que celle de l'Empire, comme pour justifier ces paroles de Tacite : « Que quinze ans sont un long espace dans la vie humaine (*quindecim annos grande mortalis ævi spatium*), et pour montrer, que dans cet espace peuvent s'accomplir beaucoup d'événements. L'un et l'autre gouvernements tombèrent pour n'avoir pas su se contenir, et pour avoir engagé une lutte inégale, l'un contre tous les souverains de l'Europe, l'autre contre les institutions de son pays, mémorables exemples qui enseignent que les princes ne se conservent que par la modération.

X

RÉVOLUTION DE 1830

Cependant la chambre des députés achevait de se compléter par l'arrivée des membres qui n'étaient pas à Paris au moment des ordonnances, et des premiers événements qui le suivirent. Elle ouvrit sa session le 3 août, le jour même qui avait été fixé par Charles X avant qu'il ne l'eût dissoute.

Les trois premiers jours furent employés à la révision de la charte, car cette charte, au nom de laquelle on avait combattu, et vaincu, on voulait la changer, et on venait de renverser, sur la place de la chambre des députés, la statue de Louis XVIII qui l'avait donnée.

Les chambres par la révision entrèrent en partage de l'initiative des lois que la charte attribuait exclu-

sivement à la couronne, et celle-ci, qui s'était trouvée trop faible pour se maintenir avec ce privilège, en le perdant fut encore affaiblie.

L'article 14 de la charte, qui donnait au roi le droit de faire des ordonnances pour la sûreté de l'État, et dont on avait abusé pour faire des ordonnances qui le renversaient, fut supprimé, comme si la révolution qui venait d'avoir lieu n'en était pas une interprétation suffisante.

Un rassemblement s'étant formé à la porte de la chambre, au moment de cette discussion, pour demander l'abolition de l'hérédité de la pairie, Lafayette sortit et annonça qu'on aurait égard à ce vœu, mais qu'il fallait du temps pour préparer une loi nouvelle, et pour gage de cette promesse, on vota un article portant que la loi d'hérédité de la pairie serait révisée.

Après cela eut lieu, le 7 août, la séance solennelle des deux chambres, dans laquelle Louis-Philippe prêta serment à cette charte révisée, et fut proclamé roi.

On avait agité, avant cette séance, devant Louis-Philippe, dans un comité dont faisait partie Lafayette, la question de savoir quel nom prendrait le duc d'Orléans dans la série de nos rois? S'appellerait-il Louis XIX ou Philippe VI? Lafayette

fut d'avis que l'un et l'autre de ces noms paraîtraient rattacher la royauté nouvelle à celles qui l'avaient précédée et en faire dériver ses droits, tandis qu'elle était entièrement l'œuvre de la volonté populaire et devait s'en faire gloire. On décida que le nouveau roi s'appellerait Louis-Philippe I^{er}.

Tandis qu'on se préparait à proclamer Louis-Philippe, un complot s'était formé dans le parti républicain pour empêcher cette proclamation : on devait se porter à la chambre et la disperser. Le général en fut informé et déclara à ses amis qu'il ne pouvait se joindre à eux. « Nous n'avons pas obtenu, leur dit-il, tout ce que nous pouvions désirer, mais puisque d'autres s'en contentent, nous devons respecter leurs droits. Pourrions-nous, sans crime, attenter à la liberté d'une assemblée qui représente quatre-vingt mille électeurs ? Ne gâtons pas la belle révolution que nous avons faite. Quant à moi, je me regarde comme obligé, par ma position, de protéger et de défendre l'assemblée, et j'y mettrai ma vie s'il le faut. » Le parti voyant qu'il avait contre lui Lafayette, et la garde nationale, renonça à son projet.

Le jour vint où il fallut statuer sur l'hérédité de la pairie, ainsi qu'on l'avait promis, c'est-à-dire l'abolir. Tous les membres du gouvernement, hor-

mis peut-être le roi, auraient voulu pouvoir la maintenir, car ils appartenait au parti libéral constitutionnel qui l'avait réclamée sous la Restauration, comme un gage d'indépendance de la chambre, mais les ministres pensèrent que cela ne valait pas la peine de s'exposer au danger d'une émeute au lendemain d'une révolution. Quant au roi, il aurait fallu chez lui une vertu surhumaine pour préférer une chambre indépendante à une chambre dans la dépendance. Louis XVIII, sous la première Restauration, lorsque les libéraux lui demandaient cette hérédité, disait qu'il avait assez d'une chambre indépendante, et n'en voulait pas deux.

Le premier ministre lut à la tribune, d'une voix émue, un projet de loi qu'il regrettait d'avoir à présenter. La chambre, dont la grande majorité partageait son regret, écouta cette lecture en silence et nomma, suivant l'usage, une commission qui fit bientôt son rapport approbatif.

La loi substituait à la chambre héréditaire une chambre à vie nommée par le roi, dont les membres devaient être choisis parmi les députés ou les hauts fonctionnaires de l'ordre civil, militaire ou judiciaire, ou les propriétaires payant une certaine quotité d'impôt. On se donnait ainsi l'apparence d'imposer des règles à la couronne, et de ne pas lui

laisser nommer arbitrairement qui elle voudrait ; vaine apparence, car les catégories étaient si étendues qu'elles laissaient un vaste champ à l'arbitraire et plaçaient une foule d'hommes, par le désir d'arriver à la pairie, dans la dépendance du roi, et l'occasion de les satisfaire se présentait à chaque décès d'un pair.

Rien ne pouvait remplacer l'hérédité pour l'indépendance si elle avait pu entrer dans les mœurs.

On l'avait bien vu en 1815, sous la Restauration, quand le parti de la cour faisait voter par la chambre élective des lois impopulaires, qui venaient échouer dans la chambre des pairs.

Mais le parti libéral, en minorité sous la Restauration dans la chambre élective, cherchait un appui dans l'indépendance de l'autre chambre ; il ne voulut plus de cette indépendance quand il fut le maître. Roi, parlement, ou peuple, nous voulons un frein pour nos adversaires, et n'en voulons pas pour nous. Le tiers-état, ainsi, dans l'assemblée constituante de 1789, n'avait pas voulu entendre parler d'une seconde chambre, parce que, maître du pouvoir, il ne voulait pas le partager.

Le jour où la loi de l'hérédité fut mise en délibération, à peine fut-elle discutée, tant l'abolition

paraissait une nécessité. Un membre éminent, celui qui avait rédigé l'adresse des deux cent vingt et un, sans en prévoir les suites, prononça, pour la forme, une sorte d'oraison funèbre de l'hérédité, qui fut son dernier discours. On alla après aux voix. Les membres, en défilant l'un après l'autre à la tribune, pour déposer leur bulletin dans l'urne, avaient le sentiment qu'ils accomplissaient un grand acte, et concouraient à une grande ruine. La nuit était venue, et les lampes allumées donnaient à ce vote silencieux quelque chose de plus solennel.

Lafayette vota silencieusement pour la loi, parce qu'au fond elle était conforme à ses idées d'égalité, malgré qu'il eût exprimé dans les Cent-Jours, au roi Joseph, une opinion presque favorable à l'hérédité.

Il eût manqué quelque chose à ce tableau de l'humiliation de tous les pouvoirs publics devant une force supérieure, si on n'avait fait voter la chambre des pairs. La loi lui fut envoyée, et elle vota silencieusement sa propre ruine.

Le gouvernement du roi, qui n'avait pas voulu courir le risque d'une émeute pour sauver l'hérédité de la pairie, résolut de tout braver, dans le procès des ministres de Charles X, pour les sauver, ne voulant pas que le commencement du règne fût

souillé par le sang. Le roi surtout, avait, à cet égard, une résolution très-arrêtée.

Les ministres signataires des ordonnances, quand ils en avaient vu le mauvais succès, et qu'une révolution allait en être la suite, s'étaient dérobés par la fuite au danger qui les menaçait. Mais trois d'entre eux furent arrêtés, et parmi eux le prince de Polignac, le ministre principal. On les conduisit à Paris, et leur procès fut instruit dans les formes déterminées par la charte. Trois commissaires furent élus par la chambre des députés, dans son sein, pour suivre le procès devant la chambre des pairs constituée en cour de justice; les accusés furent transférés dans la prison du palais du Luxembourg où elle siégeait, et le procès s'ouvrit au jour qui avait été déterminé.

Une foule immense de peuple se rassembla ce jour-là dans les rues qui avoisinaient le palais, poussant des cris de mort contre les accusés. Plusieurs avaient perdu leurs parents, ou leurs amis, dans les combats des trois journées, et leurs sépultures récentes étaient marquées par des drapeaux tricolores sur les places publiques.

Mais Lafayette occupait, avec de nombreux bataillons de garde nationale, tous les abords du Luxembourg, et toutes les fois que le peuple faisait

effort pour forcer l'entrée du palais où siégeaient et délibéraient, en ce moment, les juges, il le refoula. A un homme du peuple qui lui reprocha de protéger les ennemis de la liberté, il répondit : « Mon devoir aujourd'hui est d'assurer l'indépendance de la justice ; je n'y faillirai pas, quoi que vous puissiez en penser ; je tiens à ma popularité plus qu'à ma vie, mais à mon honneur plus qu'à ma popularité. »

Le jugement ne fut rendu qu'à une heure avancée de la nuit, quand la foule se fut retirée, et les pairs purent alors rentrer avec sécurité chez eux ; les ministres furent transférés, avant le jour, dans la forteresse de Vincennes où ils étaient en sûreté.

On lut, le lendemain matin, sur les murs de Paris, le jugement portant que les trois accusés étaient condamnés à la mort civile et à la détention perpétuelle, qui devait être bientôt convertie en exil. Un certain mécontentement se manifesta dans les rangs de la garde nationale, de ce que la peine n'avait pas été plus sévère. Quelques officiers brisèrent leur épée ; mais le sang fut épargné, et il est permis de croire que ces officiers, plus tard, ne le regretterent point.

Le roi éprouva un grand soulagement d'être sorti heureusement de cette crise dangereuse, et il adressa

des remerciements à Lafayette dans une lettre publiée dans le *Moniteur*. « Vous avez donné, lui dit-il, dans ces moments difficiles, l'exemple du courage et du patriotisme ; vous avez fait respecter l'ordre public et les lois ; honneur à vous et à la garde nationale. »

Lafayette n'était qu'à moitié satisfait du rôle qu'on lui avait fait jouer, et sans regretter le jugement rendu qui était conforme à sa générosité naturelle, il craignait que sa popularité, qui était l'idole de sa vie, ne fût affaiblie par la protection dont il avait couvert les juges. Les éloges que lui donnait le roi pouvaient le compromettre encore davantage auprès de son parti ; aussi, en transmettant à la garde nationale les remerciements du roi, il ajouta ces mots significatifs : « Espérons qu'après avoir tout fait pour l'ordre, on fera quelque chose pour la liberté. »

Un profond dissentiment ne tarda pas éclater entre lui et les ministres.

Le roi, après son avènement, pour lui témoigner sa reconnaissance, avait ajouté à son titre de commandant de la garde nationale de Paris, celui de commandant général des gardes nationales du royaume, et, à raison de ces dernières fonctions, il avait des bureaux comme ceux d'un ministre, cor-

respondait avec tous les commandants des gardes nationales de France, avec les préfets, les sous-préfets et les maires ; se plaignait d'eux au ministre et demandait leur changement quand ils ne montraient pas assez de zèle ; réclamant au contraire de l'avancement pour ceux dont il était satisfait. Son salon enfin, à la faveur du pouvoir étendu qu'il exerçait, était le centre du parti républicain non-seulement pour Paris, mais pour la France entière.

Les ministres jugèrent nécessaire de changer cet état anormal, et l'occasion de le faire s'offrit naturellement à eux.

La charte portait qu'une loi serait présentée pour l'organisation de la garde nationale. Ils rédigèrent cette loi dans laquelle la garde nationale, partout ailleurs qu'à Paris, n'avait plus qu'un caractère municipal, et était placée sous l'autorité du maire : plus de bataillon par arrondissement, plus de légion par département, et par conséquent, plus de commandant général pour le royaume.

Il fut aisé de justifier cette organisation nouvelle. La garde nationale, composée d'hommes de tout âge, de pères de famille, exerçant une profession, n'était propre qu'à maintenir l'ordre dans la commune ; la déplacer pour passer des revues au chef-

lieu de l'arrondissement ou du département, était lui imposer un sacrifice sans utilité ; et si on en avait quelque jour besoin pour défendre la frontière contre l'étranger, on avait vu, en 1792, combien son organisation était prompte et facile ; mais la tenir organisée en temps de paix, comme une armée permanente sous les ordres d'un chef unique, c'était donner à celui-ci un pouvoir qui, dans d'autres mains que celles du général Lafayette, pouvait devenir dangereux pour l'État.

Lafayette fut peu touché de ces motifs ; il se plaignit amèrement que les ministres eussent rédigé la loi sans le consulter, et dit qu'après s'être servis de lui dans le procès des ministres et l'avoir compromis avec ses amis, ils avaient voulu se débarrasser de lui. Ne pouvaient-ils, au moins, attendre qu'il eût achevé d'organiser les cadres de la garde nationale et de lui inspirer l'esprit dont elle devait être animée ? Mais il ne devait pas espérer autre chose d'hommes dont les sentiments politiques différaient si fort des siens. » La loi ayant été votée, il déclara ne vouloir pas rester commandant de la garde nationale de Paris, et envoya sa démission. Le roi fit de vains efforts pour le retenir. On lui offrit de joindre, à ce titre, celui de commandant général honoraire des gardes nationales de France ; il refusa

et déclara qu'en rompant toute relation avec le gouvernement du roi, il serait plus à l'aise et ne paraîtrait plus s'associer à la politique de ses actes.

A dater de ce jour, il ne parut plus chez les ministres, ni même à la cour, quoique, en toute occasion, il déclarât qu'il ne confondait pas le roi avec ses ministres, qu'il lui conservait le même attachement que par le passé, et n'avait aucun regret des services qu'il pouvait lui avoir rendus.

Remplacer Lafayette pour le commandement de la garde nationale de Paris avec lequel il était presque incorporé depuis 1789, n'était pas chose facile. Il fallait un homme populaire et dont la situation pût balancer celle du général, car la démocratie n'a pas moins d'amour-propre que l'aristocratie pour le choix de ses chefs.

On jeta les yeux sur le général Mouton, comte de Lobau, vieux soldat de l'empire, plébéien d'origine, comme de langage et de manières, qu'on aurait pu d'autant mieux appeler le paysan du Danube, qu'il avait acquis son titre et sa belle réputation militaire dans la belle défense de l'île de Lobau sur le Danube, au jour critique de la bataille d'Esling. Napoléon en faisait grand cas, quoiqu'il le qualifiât, à cause de son austérité, de républicain. Sa stature imposante et grave le faisait

respecter ; il était membre de la chambre des députés, comme Lafayette, et siégeait dans la majorité. On pensa que, pour lui donner plus de consistance encore et plus d'autorité sur la garde nationale, il convenait de le faire maréchal. Le ministre de l'intérieur alla lui faire part des vues qu'on avait sur lui. Il répondit qu'il était aux ordres du roi, mais ne pouvait accepter le bâton de maréchal qu'autant qu'on le donnerait en même temps au général Clausel, plus ancien que lui. Le ministre objecta en vain que ce général était, dans la chambre des députés, un des membres les plus prononcés de l'opposition, et qu'on ne comprendrait pas qu'il fût l'objet d'une faveur du pouvoir. Le comte de Lobau persista. Il fallut se résigner, et le *Moniteur* du lendemain annonça que le comte de Lobau et le général Clausel étaient faits maréchaux de France, et que le premier était nommé commandant de la garde nationale de Paris.

Lafayette crut devoir expliquer sa démission dans la chambre des députés : « Je ne voudrais pas, dit-il, qu'on donnât à ma démission plus de portée qu'elle n'en a. Je n'ai point changé de sentiment à l'égard du roi, ni au sujet de la révolution que nous avons faite. Plus j'ai connu le roi, plus je me suis convaincu qu'en l'appelant au trône,

nous avons fait ce qu'il y avait de mieux à faire. Mon opposition ne s'adresse qu'aux ministres, et ce n'est que par les moyens légaux que j'entends la manifester. Je ne renonce pas, en quittant l'uniforme, à ma devise : liberté, ordre public. Nous avons, pour défendre nos droits, la tribune et la presse ; mes amis et moi n'emploierons pas d'autres armes, nous ne sommes pas des artisans de troubles. »

La modération de ce discours, qui avait dû coûter à Lafayette, fut accueillie avec une vive approbation sur les bancs ministériels. L'opposition garda un froid silence et parut se détacher de lui.

Une sanglante émeute éclata peu après, dans laquelle on voulut lui faire jouer, malgré lui, un rôle.

Un général marquant, siégeant dans l'opposition, étant décédé, ses amis résolurent de lui faire des obsèques magnifiques. On se réunit sur la place de la Concorde, d'où le cercueil devait être porté sur celle de la Bastille, où une voiture l'attendait pour le transporter dans son pays. Le général Lafayette avait été désigné pour tenir, pendant le trajet, un des cordons du poêle. Arrivé à la Bastille, on prit place sur une estrade d'où des discours devaient être prononcés avant le départ du cercueil.

Tout à coup un drapeau rouge est déployé, surmonté du bonnet phrygien, et des cris de vive la République se font entendre. Un homme s'approche de Lafayette pour lui placer une couronne de laurier sur la tête ; il la repousse, et reconnaissant qu'une émeute républicaine va commencer, il se lève et regagne, non sans peine, sa voiture pour rentrer chez lui. Mais, dans le trajet, des hommes du peuple le reconnaissent, s'attellent à sa voiture, et veulent le conduire à l'Hôtel-de-Ville. Il proteste en vain, et allait être entraîné quand des hommes à cheval de la garde municipale surviennent, et le délivrent, ce qui lui permet de regagner sa demeure.

L'émeute éclata et fut des plus sanglantes ; ce ne fut pas sans peine que la troupe et la garde nationale en triomphèrent ; il fallut employer le canon. On compta, de part et d'autre, beaucoup de victimes.

Le péril que Lafayette avait couru n'empêcha point qu'il ne combattit, dans la chambre, un projet de loi présenté par le gouvernement qui l'autorisait à établir, en pareille circonstance, l'état de siège ; il dit que le gouvernement pourrait en abuser, et qu'il préviendrait plus sûrement les émeutes en respectant les droits du peuple.

Un incident survint qui l'aigrit encore plus contre les ministres.

De nombreux réfugiés polonais se trouvaient en France, malheureux débris de l'armée insurrectionnelle qui avait combattu en vain, en 1830, pour la liberté de leur pays. Ceux qui résidaient à Paris furent accusés par le gouvernement russe d'y tramer des complots pour une insurrection nouvelle, et le gouvernement russe demanda que les plus marquants fussent internés, c'est-à-dire dispersés dans les départements, chose qu'on ne crut pas pouvoir refuser. En les recherchant, on sut que l'un d'eux était chez le général Lafayette, au château de Lagrange, d'où il venait fréquemment à Paris. Il fut invité à se retirer dans un département plus éloigné, et comme il n'obtempéra point à cette invitation, un agent de police fut envoyé avec une voiture pour le conduire dans la résidence qui lui était assignée.

Lafayette se plaignit amèrement à la tribune de cette violation de son domicile, et de celle des droits de l'hospitalité envers un illustre et malheureux étranger. Les ministres exprimèrent leur regret d'avoir été contraints de prendre cette mesure, par l'intérêt de l'État, et la chambre ne les blâma point.

Le moment approchait où les devoirs qu'imposait à Lafayette sa position de chef de parti, devaient devenir trop pénibles pour son âge et funestes à sa santé.

Le fils d'un de ses amis politiques ayant été tué en duel par un membre de l'opposition, il crut ne pouvoir se dispenser d'accompagner son cercueil. Cette longue marche, à soixante-dix-sept ans, aggrava une maladie de vessie dont il était affecté; il se mit au lit en revenant, et ne s'en releva pas.

Le matin même du jour où il devait rendre le dernier soupir, une nouvelle émeute éclata dans Paris, dont il suivait les péripéties de son lit (1). Il entendait le bruit de la fusillade et du canon, qui s'éloignait ou se rapprochait, suivant les chances de la lutte, et sans faire des vœux pour l'insurrection, témoignait comme toujours, la crainte que le pouvoir n'abusât de sa victoire.

Il mourut confiant dans la durée de cette dynastie nouvelle, si violemment attaquée, qu'il avait contribué à fonder et peut-être aussi à ébranler, et sans prévoir que, quatorze ans après, une dernière émeute l'emporterait.

Sa mort, qui eût été à certaines époques un grand événement, passa presque inaperçue, parce

1. 13 mars 1834.

qu'il avait cessé de diriger le parti dont il était nominalemeut le chef. Les précautions qui avaient été prises pour assurer la tranquillité publique le jour de son convoi, furent inutiles, car nul ne songea à la troubler. Il fut accompagné par un nombreux, mais paisible cortège, jusqu'à son cimetière de famille de Picpus, et inhumé à côté de la fidèle compagne de sa vie.

La nouvelle de sa mort causa plus de sensation aux États-Unis. Le président adressa une lettre de condoléance à son fils, et les deux chambres firent tendre en noir la salle de leurs séances; on lui rendit les honneurs militaires dus à un major général de l'armée : on tira, le même jour, dans toutes les villes de l'Union, vingt-quatre coups de canon, le matin, et un coup de demi-heure en demi-heure, jusqu'au soir; tous les bâtiments de la flotte abaissèrent leurs pavillons à mi-mât. Les officiers, enfin, de terre et de mer, portèrent un crêpe noir au bras pendant six mois; honneurs touchants rendus par un grand peuple, à la mémoire d'un étranger qui l'avait servi soixante ans auparavant, et qui contrastaient avec le peu de sensation que fit sa mort dans son pays.

Lafayette avait une haute stature, des traits réguliers, une belle et noble figure, dont le calme ne se

démentait jamais : c'était le flegme américain ou anglais, au lieu de la vivacité française.

Son accueil était toujours poli et bienveillant, même envers ses adversaires ; il avait au plus haut degré, les manières aristocratiques, contraste piquant avec ses opinions.

Il n'était point orateur et paraissait rarement à la tribune, dans les occasions seulement où il était en cause, pour repousser, avec le dédain d'un grand seigneur, les accusations dont il était l'objet de la part du pouvoir.

Ses discours n'étaient que de courtes allocutions toujours écoutées avec curiosité, à cause du caractère exceptionnel de celui qui les prononçait et des événements auxquels il avait pris part.

La conduite de Lafayette, dans ces événements, a trouvé plus de détracteurs que de panégyristes, parce qu'elle a toujours marqué peu de connaissance des hommes et des conditions nécessaires du gouvernement.

Où aurait-il puisé ces connaissances, à l'âge où se forment les hommes d'État, quand il n'y avait dans l'ancienne monarchie aucune institution, comme la chambre des pairs et la chambre des communes d'Angleterre, pour préparer la jeune noblesse à la vie politique ?

Il alla donc aux États-Unis avec une inexpérience complète du gouvernement, et il ne put l'y acquérir, car il ne jouait qu'un rôle militaire, et la querelle entre les colonies anglaises et leur métropole ne pouvait rien lui apprendre sur les questions d'organisation sociale et politique qui s'agitaient en Europe. Il n'y puisa que des idées fausses, et sans application à son pays. De là vint qu'il ne fut jamais appelé en France à gouverner, comme ministre, et ne passa point par l'épreuve du pouvoir comme Washington. Il resta toujours en dehors, et fut pour ceux qui gouvernèrent, un obstacle, jamais une aide et un appui.

De là vinrent aussi les déceptions qu'il ne cessa d'éprouver depuis son entrée dans la vie politique active, au 14 juillet 1789, jusqu'à sa mort.

La journée du 14 juillet, dont il a tant espéré, est suivie de meurtres qui l'indignent.

Celles des 5 et 6 octobre lui démontrent son impuissance.

La constitution de 1791, qu'il pense devoir fonder pour longtemps la liberté, ne dure qu'une année.

Il fait de vains efforts pour prévenir la révolution du 10 août, qui est suivie de son émigration et de sa captivité.

Ses espérances d'un gouvernement libre renaissent au 18 brumaire ; il ne voit pas que c'est une révolution militaire, incompatible avec ses idées de liberté.

La Restauration, les Cent-Jours, le gouvernement de 1830 trompent également son attente, et il finit par être mal avec son propre parti qu'il ne veut pas suivre jusqu'au bout, et avec le pouvoir dont il n'approuve pas la marche.

Que de dévouement, de générosité, de patriotisme perdus pour n'être pas guidé par un bon sens pratique !

Que ne suivit-il l'exemple et les conseils de Washington ?

Le sage président des États-Unis, tout dévoué qu'il était à la liberté qu'il avait tant contribué à fonder dans son pays, quand Lafayette lui rend compte de la journée du 14 juillet et des espérances qu'il en conçoit pour l'établissement de la liberté, lui exprime la crainte qu'elle n'ait beaucoup de peine à s'établir avec une grande capitale comme Paris, pleine de gens corrompus, ou perdus de dettes, toujours prêts à exciter des troubles et à faire des révolutions.

Et quand, quatre ans après, un fort parti dans le congrès pousse Washington à déclarer la guerre à

l'Angleterre, à la suite de la France, pour rendre à celle-ci le service que les États-Unis en ont reçu, il répond que le sang des Américains n'appartient qu'à l'Amérique, et ne doit être versé que pour elle, et refuse obstinément la déclaration de guerre qui lui est demandée au risque de sa popularité.

Persuadé que les États, dont se composait la confédération, ne pouvaient conserver leur liberté qu'en en sacrifiant une partie, il leur recommanda, par-dessus tout, en se retirant du pouvoir, de ne point céder à leur penchant pour l'indépendance locale en affaiblissant le pouvoir central. « N'oubliez pas, leur dit-il, que votre premier intérêt est le maintien de l'Union. » Paroles prophétiques dans lesquelles il semblait prévoir l'horrible guerre civile qui devait éclater soixante-cinq ans plus tard, et déchirer le sein de l'Union.

Le même Washington écrivant à Lafayette au commencement de notre révolution, lui disait : « Mes vœux les plus ardents vous suivront dans vos entreprises, mais souvenez-vous, mon cher ami, que c'est une partie essentielle de l'art militaire de reconnaître le terrain avant de s'y engager, et qu'on réussit mieux par de lentes approches que par un assaut prématuré; que, par le premier moyen, on se ménage au besoin une retraite; que,

par le second, si on échoue, on est perdu ; ne poussez pas le roi à bout, car sa résistance pourrait entraîner sa perte et celle de la royauté, et livrer le pays à un parti dangereux pour la liberté. » Qui n'admirerait de tels conseils de la part du chef d'une république ?

Un autre président des États-Unis, Jefferson, plus républicain que Washington, puisqu'il fut le chef et le créateur du parti démocratique, plus préoccupé de l'indépendance des États que de la force du pouvoir central, jugeait cependant, comme Washington, les affaires de France, et avec une autorité de plus, celle d'un homme qui y avait longtemps résidé comme ministre : « Votre nation, écrivait-il à Lafayette, ne doit pas s'attendre à obtenir, en ce moment, une mesure complète de liberté, et si elle l'obtenait, je ne suis pas sûr qu'elle soit capable de le conserver. Il lui faudra de bonnes lois, et plusieurs générations pour l'accoutumer au respect des propriétés et des personnes, et de tous les principes sur lesquels la liberté repose. — Celle qu'on prétend établir par la violence, chez un peuple qui n'y est pas préparé, dégénère en une tyrannie exercée par la foule, ou par le petit nombre, ou par un seul. — Vous vous rappelez combien je vous engageais, ainsi que vos amis, à l'é-

poque du serment du Jeu-de-Paume, à entrer en arrangement avec le roi, à assurer la liberté religieuse, la liberté de la presse, le jugement par jury, l'*habeas corpus*, une législature nationale, chose qu'on était certain de faire adopter au roi, et à vous retirer ; au lieu de cela, vous fites la constitution de 1791. — De là tous les crimes et les malheurs qui ont désolé la France ¹. »

Gouverneur Morris qui avait été, comme Jefferson, ministre des États-Unis en France pendant les jours orageux de la Révolution, écrivant sur les événements dont il était témoin, disait : « Lafayette se trompe sur le génie de son pays, et il est trop républicain pour la France. — J'ai été reçu par lui avec une cordialité qui mérite toute ma reconnaissance et ai passé les moments les plus agréables dans sa charmante famille ; mais quel que soit mon attachement pour lui, je ne puis approuver ses théories politiques parce qu'elles me paraissent en désaccord avec les mœurs de la France. Je blâme la république dans ce pays, comme je blâmerais la monarchie dans le nôtre. Il m'a montré la déclaration des droits de l'homme ; je l'ai engagé à la faire plus simple et à éviter les déclamations métaphy-

1. Lettre de Jefferson, du 14 février 1813. — *Mémoires de Lafayette*, t. 5, p. 493.

siques. Croyez-vous, lui ai-je dit, qu'il suffise de quelques phrases sonores pour fonder la liberté dans un pays? Il veut des institutions républicaines avec un roi héréditaire. Je lui ai dit que cette association est impossible. » Et plus tard le même Gouverneur Morris écrivait : « M. de Lafayette était campé à Sedan, et s'il faut en croire le bruit public, il est passé à l'ennemi. — La Révolution a dévoré sa fortune ; le voilà broyé sous les roues du char que lui-même a mis en mouvement ¹. »

Les jugements portés sur Lafayette par les Français impartiaux, ses contemporains, ne diffèrent pas des jugements américains.

Aucun juge ne pouvait être mieux disposé pour lui que Bailly, qui fut maire de Paris quand il était commandant de la garde nationale, et participa avec lui à la répression de l'insurrection au Champ de Mars, qui paya même cette participation de sa tête ; et cependant il écrivait : « Lafayette avait des intentions pures, mais il a fait beaucoup de mal dans plusieurs occasions ². »

Le marquis de Bouillé, qui attendait Louis XVI à l'époque de la fuite de Varennes et devait lui

1. *Mémoires de Gouverneur Morris*, de 1789 à 1793, publiés en 1832.

2. *Mémoires de Lafayette*, t. 2, p. 295, t. 3, p. 110.

donner refuge dans son camp, s'il n'avait été arrêté, était dans un autre parti que Lafayette, mais n'avait aucune animosité contre lui. Il a écrit « que Lafayette, par l'enthousiasme de liberté dont il s'était enivré en Amérique, et par une soif immodérée de gloire, se jeta dans des voies de périls pour son pays et pour lui ¹. »

Rarement on a émis sur un homme des jugements plus concordants.

Si nous nous sommes donné la tâche de recueillir les traits de ce caractère singulier, et de raconter les événements auxquels il a pris part et leurs résultats, c'a été pour prémunir les esprits qui seraient tentés de l'imiter contre le danger des théories chimériques en matière de gouvernement.

Nous n'avons pas voulu venir en aide aux partisans du pouvoir absolu, en leur fournissant des arguments contre la liberté, mais au contraire, avertir les amis de celle-ci des dangers qu'ils lui font courir, par des doctrines impraticables qui amènent l'anarchie, et après elle le despotisme.

1. *Mémoires de Bouillé.*

TABLE DES MATIÈRES

I. — Guerre d'Amérique.....	1
II. — Révolution du 14 juillet.....	19
III. — Assemblée constituante et législative.....	33
IV. — Convention nationale.....	61
V. — Lafayette passe à l'étranger.....	79
VI. — Révolution du 18 brumaire.....	99
VII. — Empire.....	113
VIII. — Voyage en Amérique. — Restauration.....	143
IX. — Suite de la Restauration.....	167
X. — Révolution de 1830.....	185

FIN DE LA TABLE.

TABLA DES MATIERES

I. — Cours d'histoire 1
 II. — Révolution de 1789 15
 III. — Assemblée constituante et législative 25
 IV. — Convention nationale 35
 V. — Le 9 thermidor à l'Empire 45
 VI. — Révolution de 1789 55
 VII. — L'Empire 65
 VIII. — Voyages en Amérique — l'expédition de Bonaparte 75
 IX. — Suite de la légende 85
 X. — Révolution de 1830 95

